

O.S.J.

pro fide pro utilitate hominum

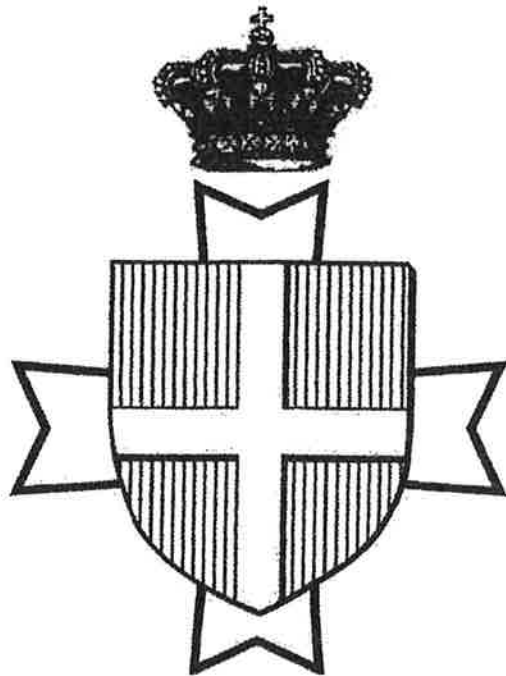
ORDRE RÉGULIER DE SAINT JEAN DE TERRE SAINTE

"Université St Jean"

1 - ENSEIGNEMENT

DE L'HISTOIRE DE L'ORDRE

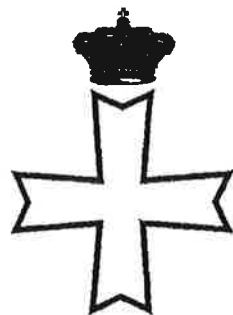
Editions du Prieuré de France OSJ, 2014.



O. S. J.

pro fide pro utilitate hominum

Armes et devise de l'Ordre régulier de Saint-Jean de Terre-Sainte.



O.S.J.

pro fide pro utilitate hominum

ORDRE RÉGULIER DE SAINT JEAN DE TERRE SAINTE

"Université St Jean"

**1 - ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE DE L'ORDRE**

Première partie

L'HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORDRE

(jusqu'en 1798)

Deuxième partie (depuis 1798) : voir page 53

Editions du Prieuré de France OSJ, 2014.



*Quatre vocations en une : la prière, le soin des pauvres malades, l'adoubement,
l'unité des Chrétiens, tant désirée par Paul 1er de Russie,
Tsar et Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean - OSJ.*

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORDRE DE SAINT JEAN DE JERUSALEM

PLAN :

page 1 : INTRODUCTION.

page 3 : NAISSANCE ET VOCATION DE L'ORDRE DES HOSPITALIERS

page 11 : L'HISTOIRE GLORIEUSE DE L'ORDRE (1113-1571)

page 43 : DECLIN ET DISPERSION

INTRODUCTION.

Depuis plus de dix siècles, une institution chrétienne de caractère à la fois religieux, hospitalier, militaire, chevaleresque et oecuménique, a imprimé sa marque jusqu'aux limites du monde chrétien.

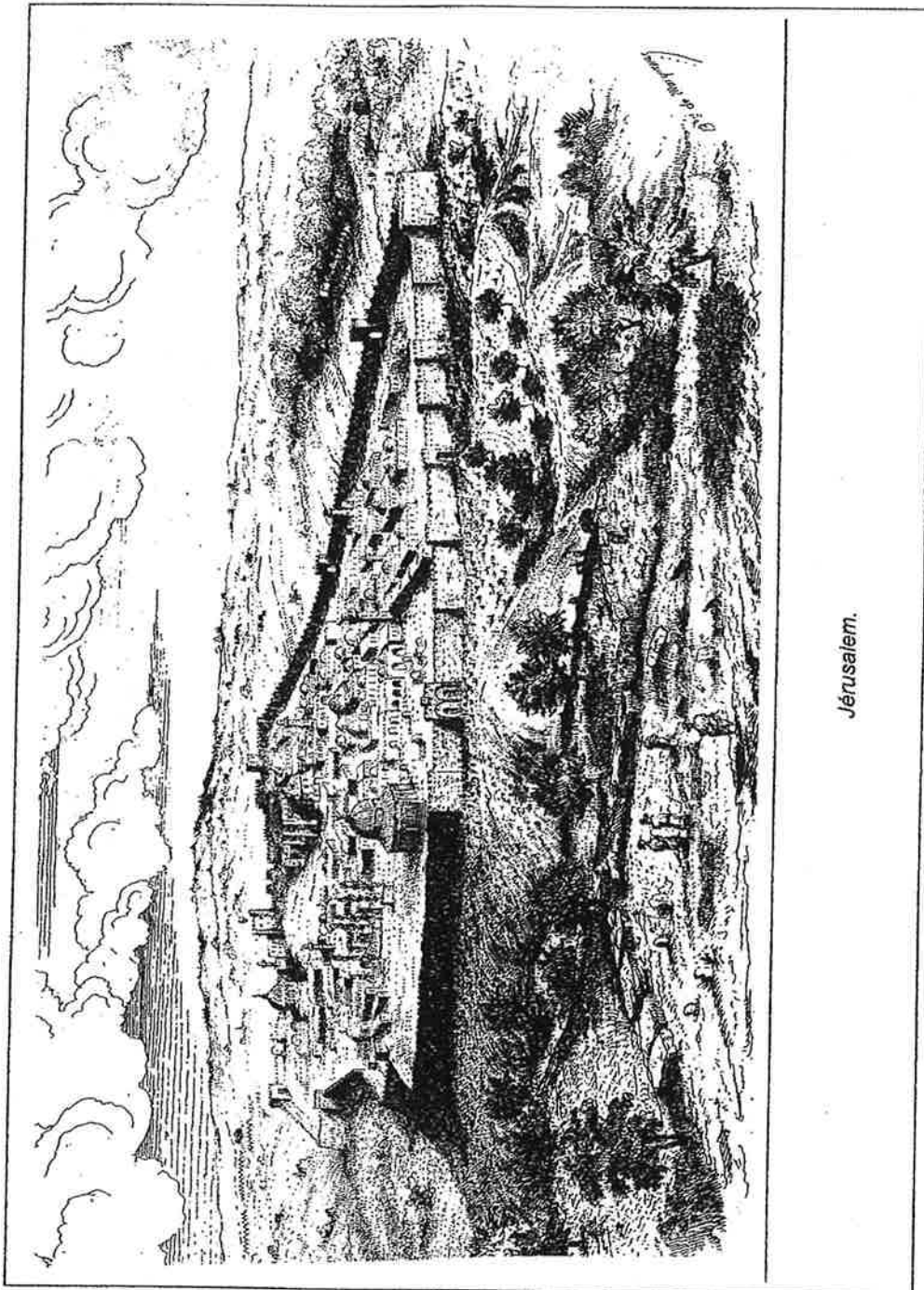
L'histoire de cette institution, celle des "Hospitaliers de St Jean", aussi appelée "La Religion" et suivant les déclinaisons géographiques, historiques et selon les époques "Chevaliers de Rhodes", "Chevaliers de Malte", "Chevaliers de Saint Jean", appartient à l'histoire d'une civilisation : celle de l'occident chrétien.

Elle fait, à ce titre, partie de notre héritage : que l'on en soit conscient ou non, nous sommes issus d'un monde dont, et jusqu'à nos jours, les valeurs essentielles pouvaient se résumer par : la défense de la Foi et le service des plus souffrants.

Pour ces valeurs, des dizaines de milliers de chrétiens se sont dévoués, se sont battus et ont sacrifié leur vie.

En ce début de XXI^{ème} siècle, où beaucoup ne savent plus s'ils ont un "futur", la mode des recherches généalogiques revient. Chercher ses racines constitue un moyen de mieux se connaître, de mieux comprendre d'où et de qui on vient, de qui on "descend". (N.B. SS le Pape Jean-Paul II écrivait ainsi, en 1983 : "Les peuples qui ont reçu un très riche héritage spirituel doivent le préserver comme la prune de leurs yeux. Et concrètement, ces nations ne préservent un tel héritage qu'en le vivant intégralement et en le transmettant courageusement")

Dans cette mesure, les "Hospitaliers de St Jean" comptent parmi nos "ancêtres" et leurs raisons de vivre n'ont jamais cessé d'être actuelles.



Jérusalem.

1 - 4

Bien des "Histoires" de cette institution ont été écrites... Notre propos ne sera pas d'en rédiger une nouvelle. Plutôt que l'énumération de faits et de batailles, plutôt que l'étude figée d'un passé révolu, notre but sera de parcourir le temps et l'espace en essayant de dégager la signification des événements qui se sont produits.

Pour nous, ces événements du passé sont porteurs de sens pour aujourd'hui : c'est pour cela que nous espérons que cette étude sera enrichissante et utile, voire même nécessaire s'il est vrai que les peuples qui n'ont pas de mémoire sont condamnés à se priver d'une source vitale inépuisable : l'expérience vécue par ceux qui nous ont devancés.

L'objet de cette première partie se limite à la période dite "Histoire ancienne" de l'Ordre des Hospitaliers de St Jean : elle s'étend de la fondation du premier Hospice au VIII^e siècle, jusqu'à la conquête du territoire chef-lieu et souverain de l'Ordre : l'île de Malte, prise par Bonaparte sur son chemin pour l'Egypte, en 1798.

C'est une période qui, pour être longue de neuf siècles, n'en est pas moins très cohérente dans son déroulement : naissance progressive et affermissement de la vocation de l'Ordre (jusqu'en 1113), puis exercice, adapté au gré des circonstances, d'une mission glorieuse (de 1113 à la bataille de Lépante en 1571), enfin affadissement spirituel et moral sanctionné par le déclin et la dispersion (de 1571 à 1798).

1 - NAISSANCE ET VOCATION DE L'ORDRE DES HOSPITALIERS.

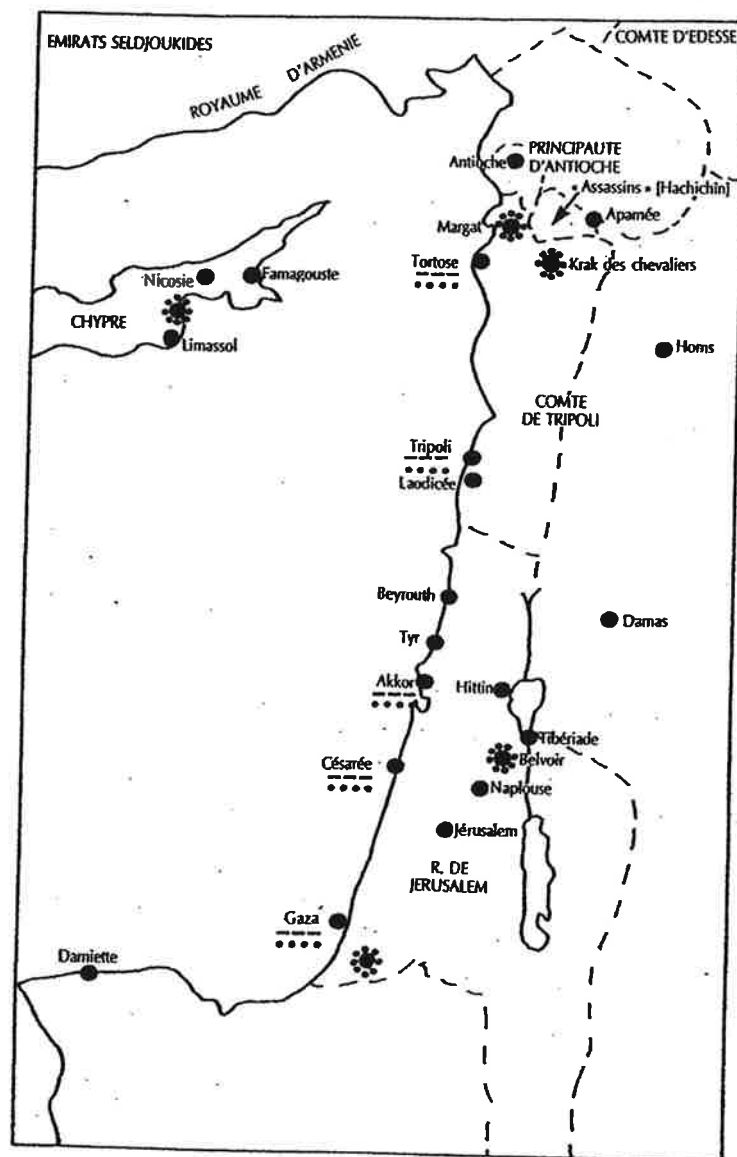
- a- L'Ordre avant qu'il ne fût un Ordre.
- b- Naissance de l'Ordre des Hospitaliers.
- c- Contexte des Ordres chevaleresques de croisade.

a- L'Ordre avant qu'il ne fût un Ordre.

Malgré bien des controverses (parfois est-il précisé que le lieu choisi pour le premier "Hôpital" de Jérusalem fut l'emplacement de la demeure de Zacharie, le propre père de Saint Jean Baptiste, et même dit-on que Zacharie en aurait été le fondateur !), on peut situer l'origine de ce qui allait devenir l'Ordre des Hospitaliers à l'époque de **Pépin le Bref** lequel, devenu roi en 751, s'inquiète dès **767** du sort des pèlerins en Terre Sainte.

Son fils, **Charlemagne**, concrétise : entre 789 et 810, il est autorisé par le Sultan **Haroun al Rachid** à créer des Hospices bâtis autour du Saint-Sépulcre. Ces Hospices sont confiés aux **Oblats de Saint Benoît**.

Ces religieux sont des pèlerins, enfin parvenus au tombeau du Christ, et ne désirant plus que **sanctifier le reste de leur vie**, en demeurant en Terre Sainte, occupés à **prier et soigner** les pauvres malades de toutes nations et de



*Les places fortes des
Hospitaliers en Terre Sainte.*

- Villes.
- *** Forteresses des Hospitaliers (5).
- ☼ Ville comptant un établissement hospitalier (7).

toutes croyances, préfigurant de huit siècles la célèbre question de Pasteur : "Je ne te demande pas quelle est ta race ou ta religion, mais quelle est ta souffrance".

Cette attitude sans ambiguïté attire obligatoirement la sympathie et un climat de confiance mutuelle règne entre musulmans et chrétiens, non parfois sans quelques heurts dus en général à de nouveaux venus tant d'un côté que de l'autre et à quelque niveau que ce soit.

Ainsi, vers 1010, lors du gouvernement du sultan **Hakim**, qui ruine pratiquement les Hospices, l'ardeur et l'acharnement des Frères à reconstruire pour servir, force l'admiration et l'estime de tous, au point que des marchands italiens d'**Amalfi** leur consentent des prêts très avantageux permettant la remise en état des bâtiments.

C'est d'Amalfi que viendrait l'emblème de l'Ordre des Hospitaliers : la croix à huit pointes, dite "d'Amalfi", dite "des Béatitudes", dite "de St Jean", dite "des Hospitaliers" (avec aussi une forme stylisée dite "de Malte", en forme d'étoile, après l'arrivée de l'Ordre dans cette île en 1530).

b- Naissance de l'Ordre des Hospitaliers.

Après bien des vicissitudes, vers 1048, nous trouvons deux églises annexées à l'Hospice des femmes et à celui des hommes, l'une dédiée à la Vierge ("Sainte Marie la Latine"), l'autre à saint Jean l'Aumônier puis à **saint Jean Baptiste**. L'ensemble est administré par les **Hospitaliers**, qui se sont constitués en **ordre religieux** sous la houlette du Patriarche Grec de Jérusalem.

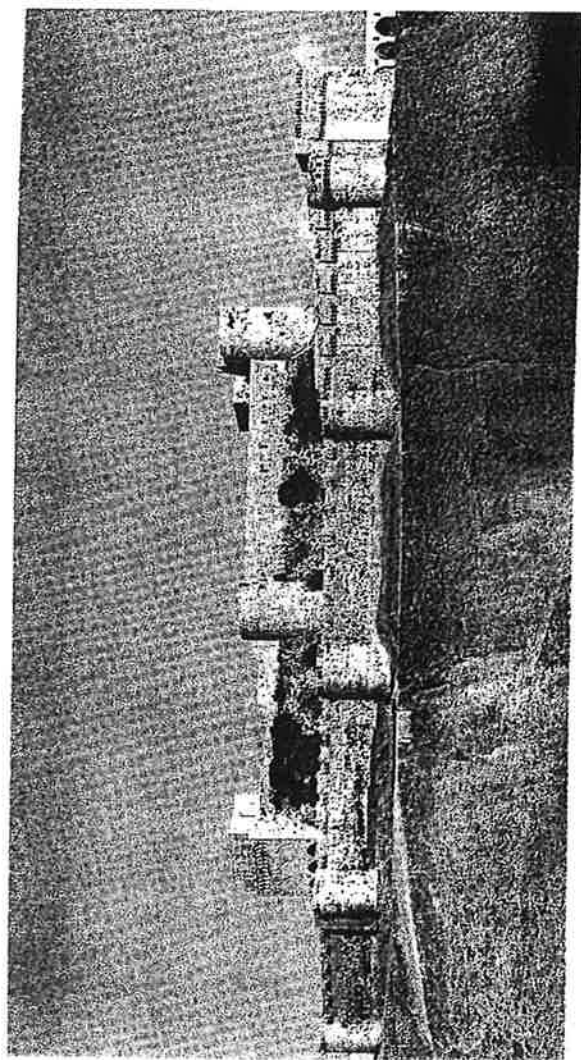
A cette époque, le Saint Sépulcre était devenu pour les Mahométans une fructueuse source d'impôts, que les Chrétiens devaient acquitter en y venant prier. Cependant, l'accès en était de plus en plus périlleux.

La situation des pèlerins d'Occident était tellement intolérable que la croisade fut proclamée, alliance de la foi religieuse et de l'esprit chevaleresque, pour ouvrir à nouveau à la chrétienté le chemin de Jérusalem, occupée par les Turcs en 1065.

Lorsque les croisés entrèrent à Jérusalem, en 1099, ils trouvèrent les Hospitaliers enfermés depuis le début du siège. Sitôt leur libération, leur chef, **Gérard**, provençal originaire de Martigues, reprit ses fonctions et proposa à ses confrères et sœurs de marquer leur habit régulier d'une croix blanche (signe de la lumière du Christ ressuscité) à huit pointes (en signe des huit Béatitudes, cf Mt 5) et de se transformer en **Ordre des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem**.

Les vœux sont modifiés, cette fois entre les mains du nouveau Patriarche Latin. Les vocations affluent : bon nombre de chevaliers laïcs, parvenus au terme de leur pèlerinage, édifiés par le mode de vie des Hospitaliers, décident de "quitter le monde" et de prendre, sur place, l'habit des frères Hospitaliers.

L'existence de l'Ordre fut officiellement approuvée par une **bulle pontificale de Pascal II**, en 1113.



Le Krak des Chevaliers, Syrie.

1 - 8

La nécessité de protéger militairement les Hospices, les malades et les pèlerins devait amener cet Ordre à se militariser vers 1126. Il s'agit d'ajouter aux trois missions préexistantes : - **sanctification par la prière,**

- **soulagement des souffrances,**

- **comportement fraternel, "œcuménique"** avant la lettre,

cette quatrième qui est la - **défense de la foi.**

Avec cette quatrième mission, sont définitivement fixés les éléments qui constituent la spécificité de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem. La Règle est celle de Saint Augustin, aménagée en fonction de l'activité des Chevaliers-Hospitaliers.

A partir de ce moment, l'Ordre devenu **chevaleresque** comprendra

- des Chevaliers (encadrement),

- des Chapelains (service spirituel)

- des Frères Servants (personnels soignants et militaires).

c- Contexte des Ordres chevaleresques de croisade.

Cet Ordre des chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem n'était qu'un cas particulier du grand mouvement religieux du XII^{ème} siècle, qui fit converger deux institutions médiévales : la chevalerie christianisée et la croisade.

En un temps où les armées permanentes n'existaient pas, les Ordres chevaleresques, d'abord laïcs et semi-laïcs, puis religieux, vont permettre de reconquérir l'Espagne sur les Maures, de défendre la Chrétienté sur les marches slaves et en Terre Sainte, puis en Méditerranée.

Les Ordres chevaleresques religieux relèvent tous d'une règle conventuelle aménagée en fonction de leur mission (bénédictine, basiléenne, cistercienne, augustinienne...), qui comporte, à l'époque, les trois vœux monastiques (obéissance, pauvreté, chasteté) et parfois un quatrième vœu particulier à leur institut (c'est le cas du vœu d'"hospitalité" : celui de soigner les pauvres malades, pour l'Ordre de St Jean de Jérusalem).

La majorité de ces Ordres a un recrutement national. Les plus célèbres sont internationaux (Saint Jean de Jérusalem, Temple, Teutoniques, St Lazare).

Par fonction et par nécessité, les Ordres internationaux bénéficient d'une certaine autonomie. C'est une souveraineté relative par rapport au Pontificat de Rome. D'abord parce qu'au moment où ils naissent, toute souveraineté est réputée émaner du Pontificat, qu'elle soit temporelle ou spirituelle. Ensuite parce que les bulles pontificales qui fondent les Ordres leur garantissent des privilèges et des exemptions par rapport à toutes les autorités laïques et religieuses. Le Temple et l'Hôpital seront même soustraits à toute juridiction ecclésiastique, gouvernement du Saint-Siège compris, le premier par Innocent III (1198-1216), le second par Pie IV (1552-1565) et le Pape Pie VI confirmera enfin la Bulle de Pie IV en 1779.



Le Krak des Chevaliers. Syrie

1 - 10

Cela ne signifie aucunement que le Pape renonce à son droit de tutelle PERSONNELLE. Il s'agit donc bien, aux origines, d'une souveraineté relative dans le cadre de laquelle le Souverain Pontife exerce son droit de tutelle et son devoir de protection explicitement affirmés dans les Bulles de fondation.

Les exemptions et les privilèges consentis aux Ordres chevaleresques n'ont d'autre but que de favoriser leur mission. Ils sont non seulement dispensés des redevances et servitudes locales et nationales, tant laïques que religieuses, mais ils peuvent, pour commodité du service en déplacement, négliger les sentences d'interdit (de dire publiquement la messe...), et pour faciliter le recrutement, adopter les excommuniés qui sont alors relevés de leur peine.

Le recrutement intéresse les personnes qui doivent faire les preuves de leurs aptitudes physiques et morales. Les gentilshommes entrent dans la classe des Chevaliers, les religieux dans celle des Chapelains, les autres dans celle des Servants. A cette époque, ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux.

Les Ordres reçoivent enfin dons et legs comme tous les Ordres religieux. Leurs immunités et privilèges les mettent en compétition avec le clergé séculier, ce qui provoque de nombreuses plaintes des évêques, arbitrées par le Pontificat.

Les ressources nécessaires pour soutenir leur économie de guerre ne sont aucunement excessives, car ils doivent entretenir une armée permanente, une flotte et des forteresses sur le théâtre des opérations. Le Temple et l'Hôpital chacun pour sa part, tiendront jusqu'à 30 forteresses en Espagne et en Terre Sainte.

Les revenus des Ordres sont le plus souvent de source agraire. La surface totale des biens fonciers de l'Hôpital en Europe équivaldra à près du tiers de la surface du Royaume de France. Le revenu du Temple, fondé sur le trafic bancaire, s'élèvera à 500 millions de francs-or par an. Tous les biens des Ordres sont couverts par l'immunité Pontificale.

Les Ordres chevaleresques internationaux ont une organisation à peu près identique, aux désignations près.

Le Siège de l'Ordre est le Couvent. Là, règne un Grand Maître élu, assisté pour l'exécutif (le gouvernement) et le judiciaire (les tribunaux) par les Conseils.

Le pouvoir législatif (qui vote les lois) intéresse surtout le contenu de la Règle et des Statuts, ou les grandes mutations de l'Ordre ; il relève des assemblées : Chapitres Provinciaux ou Généraux.

Sur toute l'Europe chrétienne, les fractions nationales de l'Ordre, appelées Langues, sont articulées en Prieurés et Commanderies. Pratiquement les domaines des Ordres bénéficient d'un statut d'extraterritorialité là où ils sont. En fait, un Ordre chevaleresque international est, par rapport aux royaumes, un Etat dans les Etats.

2 - L'HISTOIRE GLORIEUSE DE L'ORDRE (DE 1113 A 1571).

- a- La période de Terre Sainte (1113-1291).
- b- L'étape de Chypre (1291-1310).
- c- La période de Rhodes (1310-1523).
- d- Huit ans à la recherche d'un territoire (1523-1530).
- e- La période maltaise (1530-1571).

a- La période de Terre Sainte (1113-1291).

Nous avons vu que le premier chef connu des Hospitaliers fut un certain **Gérard**, qui ne porta que le titre de Sénéchal, mais il est considéré par tous les historiens comme le fondateur de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem.

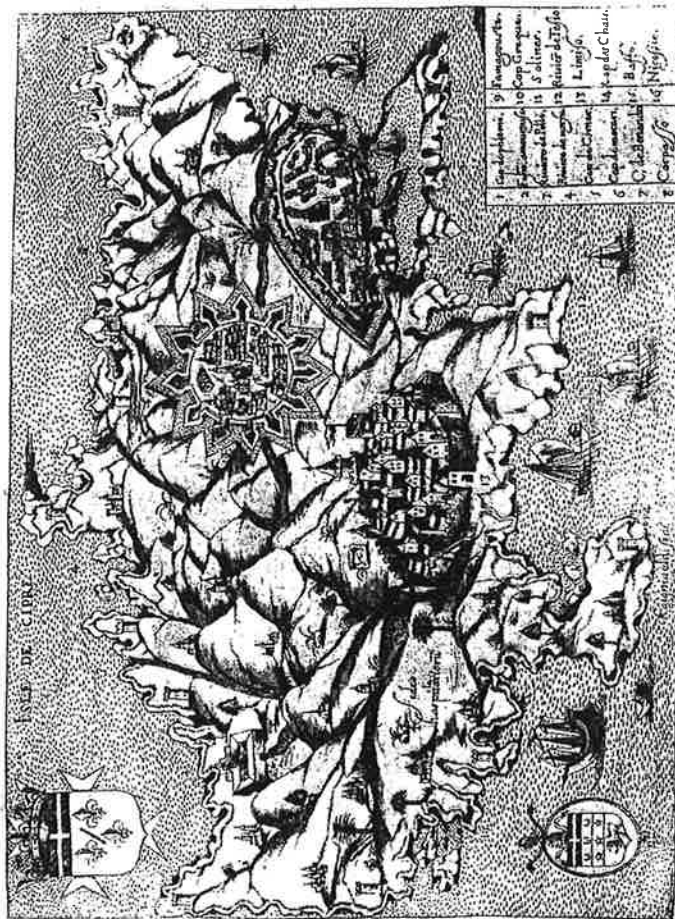
(1118) A sa mort, les Hospitaliers s'assemblèrent pour lui donner un successeur, conformément à la bulle du Pape Pascal II de 1113. Tous les suffrages se réunirent en faveur de **Frère Raymond du PUY**, gentilhomme de la province du Dauphiné. C'est sous la responsabilité de ce dernier, premier Grand Maître de l'Ordre, que fut rédigée la première Règle et que l'Ordre devint à la fois militaire et chevaleresque, vers 1126 : un Ordre de religieux hospitaliers prenait les armes ! mais on convint de ne les employer jamais que contre les infidèles ; c'est de là que vient la coutume que l'Ordre de Saint Jean ne devait et ne pouvait se battre contre d'autres Chrétiens.

A la prise de Jérusalem, en 1187 par Saladin (dont l'admiration particulière qu'il éprouvait pour les chevaliers hospitaliers de Saint Jean lui fit autoriser douze d'entre eux à rester encore un an pour y soigner les malades qui s'y trouvaient), le siège de l'Ordre fut transféré à Margat, puis, en 1192, à **Saint-Jean-d'Acre**, où le soin des pèlerins et des malades allait de pair avec les devoirs militaires.

On peut lire le témoignage qu'en donne un hôte de passage : *"... ce qui augmentait la surprise et l'admiration, c'était de voir ces chevaliers, si fiers et si redoutables en campagne et les armes à la main, devenus comme d'autres hommes dans leur maison, et s'occuper, sous le mérite de l'obéissance, dans les offices les plus humiliants auprès des pauvres et des malades."*

(1289) Sous la maîtrise de **Frère Jean de Villiers**, commença le siège de cette dernière place forte des Chrétiens en Palestine : 170.000 mahométans contre 12.000 chevaliers : essentiellement des trois Ordres militaires : templiers, teutoniques et hospitaliers. Le siège, terriblement meurtrier dura deux ans, au terme duquel, vaincus, il fallut quitter la Terre Sainte et se réfugier à Limassol, dans l'île de Chypre.

De la prise de Jérusalem (1099) à la **chute de Saint-Jean-d'Acre (1291)** le Royaume de Terre Sainte va durer 192 ans. Sans doute sa protection sera-t-elle soutenue par quatre croisades, mais sa défense permanente sera le fait des croisés implantés en Palestine et des trois principaux Ordres religieux militaires : l'Hôpital, le Temple, les Teutoniques. Les trois Ordres y perdront environ 50.000 hommes, sans compter les auxiliaires.



L'île de Chypre. La gravure montre, au premier plan, Limassol dans ses murailles, au centre Nicosie, la capitale fortifiée, à droite le port de Famagouste.

L'histoire du Royaume de Jérusalem est celle de l'opposition d'une féodalité chrétienne à une féodalité musulmane. Elles connaissent les divisions internes propres à toutes les féodalités et des alliances inattendues de musulmans à chrétiens. L'une des féodalités ne domine l'autre qu'à partir du moment où elle trouve un fédérateur capable de la conduire de manière cohérente contre la féodalité rivale divisée. L'esprit de corps de l'Hôpital et du Temple provoque parfois une dure rivalité. Mais devant l'Infidèle, la réconciliation est immédiate, comme le prouve l'héroïsme exemplaire dont témoignèrent les Chevaliers des deux Ordres lors de la suprême et sanglante bataille de Saint-Jean-d'Acre.

b- L'étape de Chypre (1291-1310).

Après la chute de Saint-Jean-d'Acre, la Chrétienté se réfugie à Chypre.

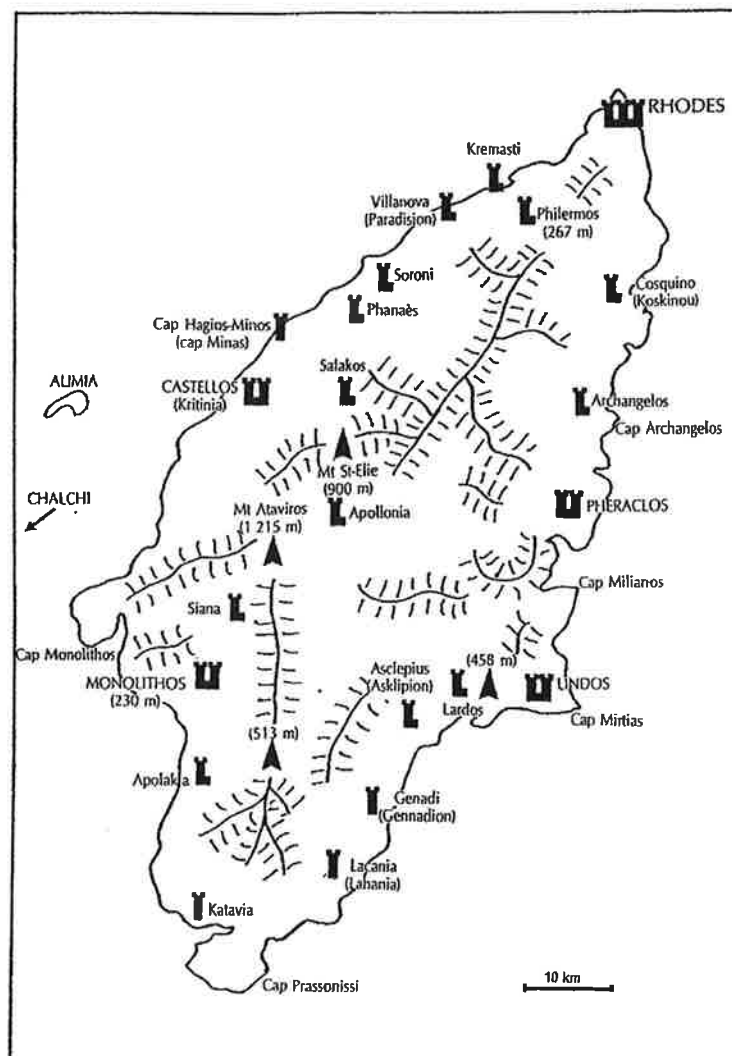
Les Teutoniques renoncent définitivement à reconquérir la Terre Sainte pour reporter leurs efforts sur les Marches slaves. Au contraire, l'Hôpital, à peine arrivé à **Limassol (mai 1291)** où le siège de l'Ordre est établi, le Grand Maître Jean de Villiers convoque un Chapitre Général : les Commandeurs et Prieurs de toute l'Europe affluent pour déterminer la politique à tenir dans cette nouvelle et dramatique situation.

La décision est prise de s'installer à Chypre, très proche de la Palestine et position stratégique pour attendre le moment favorable et reconquérir Jérusalem, du moins c'est ce que l'on espère (on y parviendra d'ailleurs mais pour très peu de temps, en 1299, où grâce à une alliance avec Gazan, khan des Tartares, qui prêta un corps de cavalerie, les Hospitaliers purent pénétrer à Jérusalem ; mais Gazan ayant dû rappeler ses troupes, nos Chevaliers ne purent se maintenir dans la Ville sainte, les fortifications en ayant été totalement rasées).

En attendant, on accompagnera et défendra les pèlerins contre les corsaires musulmans, en assurant leur arrivée dans les ports de Syrie, car les pèlerins continuent de visiter les Lieux saints, comme cela se pratiquait avant la première croisade, en payant aux Infidèles le tribut ordinaire exigé à l'entrée de Jérusalem.

Ainsi prend naissance la vocation maritime de l'Ordre des Hospitaliers. Les prises de bâtiments sarrasins augmentèrent sensiblement les armements de l'Ordre. On bâtit des galères, on construisit des vaisseaux ; bientôt il sortit des escadrons considérables des ports de Chypre, et le pavillon de Saint-Jean, rouge à la croix blanche de *la Religion* se fit bientôt respecter et craindre dans toute la Méditerranée.

Cette installation ne pouvait être que provisoire car le roi de Chypre, Henri de Lusignan, tolérait avec peine les Chevaliers : il fallut chercher un nouveau territoire, où l'Ordre fût véritablement souverain. On projeta la conquête de l'île de Rhodes, avec l'aide des meilleurs chevaliers de la Chrétienté, accourus à la nouvelle d'une croisade générale pour la Terre-Sainte. En 1308, le Grand Maître **Foulques de Villaret**, à l'issue de la convocation générale de La Tronquière, prend la décision de quitter Chypre et de s'emparer de Rhodes.



Les fortifications de l'île de Rhodes au XV^e siècle. (Lorsque le nom actuel est différent du nom ancien, il est indiqué entre parenthèses).



Château important (4).



« Kastro », village fortifié, petite forteresse (13).



Tour d'observation (4).

c- La période de Rhodes (1310-1523).

La conquête complète de Rhodes dura quatre ans. Les Chevaliers s'installèrent en souverains, frappant leur propre monnaie.

L'Ordre sera enrichi d'une grande partie des dépouilles des Templiers, abolis en 1312. La ville fut fortifiée. Tout était rassemblé dans le même endroit, le *collachium* : une cathédrale, le palais du Grand Maître, l'Hôpital.

L'Hôpital de Rhodes devint rapidement célèbre par les méthodes qu'on y découvrait et appliquait. Par exemples : un malade par lit, pour limiter les risques de contagion ; servir les aliments dans de la vaisselle d'argent, meilleur antiseptique.

Pour éviter les querelles entre chevaliers originaires de pays souvent en conflit, Villaret les répartit en huit *Langues* (correspondant aux huit pointes de la croix de l'Ordre) : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon-Navarre-Catalogne, Angleterre, Allemagne, Castille-Léon-Portugal. Chacune, commandée par un *Pilier* avait son *Auberge* dans la Rue des Chevaliers ou à proximité de celle-ci. Les Chevaliers devaient y résider et y prendre leurs repas en commun. Les huit *Piliers* représentaient l'autorité suprême sous la direction du Grand Maître.

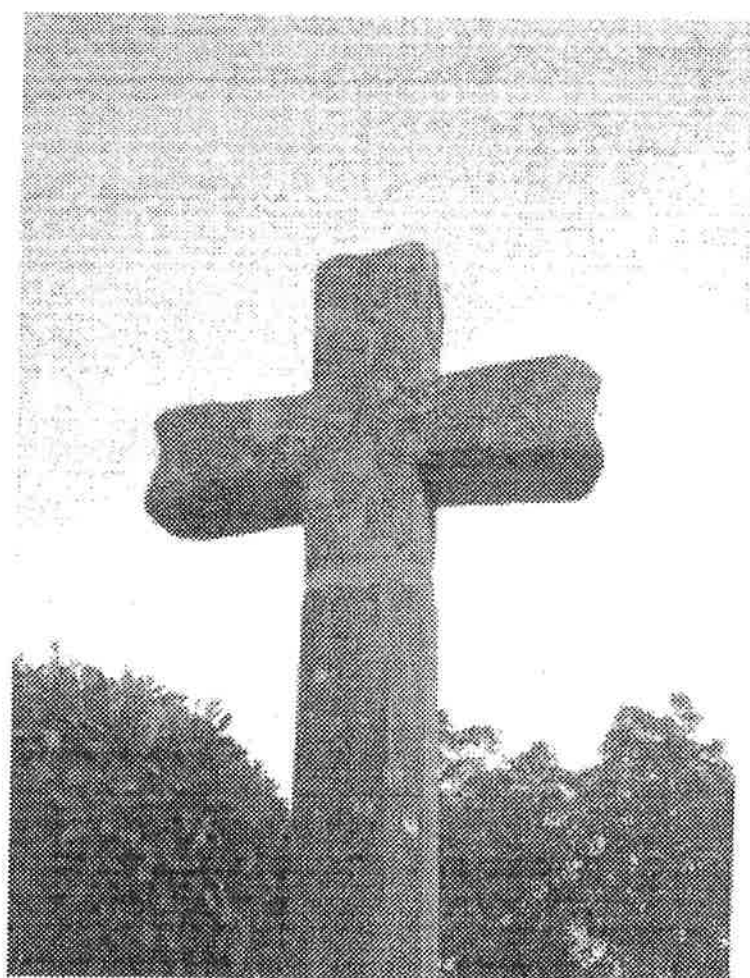
Nous sommes, durant cette période, à l'apogée de la puissance de l'Ordre : son développement est considérable : disséminés à travers toute l'Europe, des milliers de Commanderies, Membres (biens fonciers) et Hospices, dont la superficie additionnée couvrirait un tiers de la surface de la France actuelle ! Ces Hospices, à la fois dispensaires et gîtes d'étapes, jalonnaient principalement les chemins des grands pèlerinages.

Une part des revenus est utilisée pour faire fonctionner les Hospices sur place, une autre, appelée *responsion*, est envoyée au siège de l'Ordre : il fallait cela pour assumer la charge que la Chrétienté (le Pape et les royaumes chrétiens) avait confiée aux Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean : garantir la libre circulation des navires chrétiens en Méditerranée, par l'entretien d'une puissante marine de guerre.

La ville de Rhodes, située à la pointe septentrionale de l'île, commandait les routes maritimes vers l'Asie mineure. La flotte de l'Ordre, les galères de la *Religion*, arraisonnaient les vaisseaux marchands et les corsaires musulmans, ramenant des prisonniers employés par milliers aux travaux de fortification.

Cependant, l'Ordre fut secoué par une grande crise entre 1317 et 1382.

Tout d'abord les souverains scandinaves se saisissent de ses Commanderies en 1320 : là se trouve l'origine de branches autonomes resurgies au XX^{ème} siècle en Scandinavie ("L'Ordre Danois de Malte", "L'Ordre Danois de Saint Jean"...).



Croix de la Commanderie de Latronquière (Lot).
Elle vit, en 1298, le Grand Maître Guillaume de Villaret convoquer les
trois "Langues" de Provence, Auvergne et France,
pour préparer la conquête de Rhodes.



Découpage administratif : Langues de France (Aquitaine, France, Champagne), d'Auvergne et de Provence (Toulouse et Saint-Gilles).



Vestiges de la Commanderie de La Couvertoirade. Larzac. France.



Sceau des Chevaliers de St Jean de Jérusalem. On y voit figuré un malade, par allusion à la vocation première de l'Ordre.



Gozon vainqueur du Dragon.

Puis, l'affaire de Pagnac engendra la sécession du *Bailliage de Brandebourg* en 1332 : l'Ordre ayant eu à se plaindre de l'autoritarisme et du faste abusif du Grand Maître de Villaret, le déposa en 1317, et le Collège conventuel ayant élu régulièrement Maurice de Pagnac, Villaret fit appel au Pape, qui cita les rivaux à comparaître. Jean XXII cassa l'élection de Pagnac, démit Villaret et fit élire Hélión de Villeneuve en 1319.

Villaret et Pagnac moururent poliment en 1320. Mais, pendant un an, l'Ordre eut l'impression d'avoir simultanément deux chefs. Au Grand Prieuré d'Allemagne, le Bailliage de Brandebourg n'admit ni l'intervention du Pape dans les affaires de l'Ordre ni l'élection de Villeneuve et, en 1332, treize Commanderies firent sécession en nommant un *Herrenmeister* : là se trouve l'origine du *Johanniter Orden*, branche protestante actuelle de l'Ordre, définitivement indépendante après la Réforme, en 1648.

C'est sous la Grande Maîtrise d'Hélión de Villeneuve que se produisit la célèbre aventure du **chevalier de Gozon**. A cette époque, un gigantesque serpent (certains disent crocodile) terrorisait les habitants, dévorait moutons, vaches, chevaux et même, disait-on quelques jeunes pâtres ; plusieurs chevaliers ayant perdu la vie en essayant de terrasser ce dragon, le Grand Maître avait interdit toute nouvelle tentative. Le chevalier de Gozon, fraîchement débarqué de son Languedoc natal ne l'entendit pas de cette oreille ; il étudia la question, constata que le monstre n'avait point d'écailles sous le ventre, rentra dans son château de Gozon en Provence, y dressa deux dogues à attaquer ce point faible, et revint à Rhodes équipé de ses deux molosses.

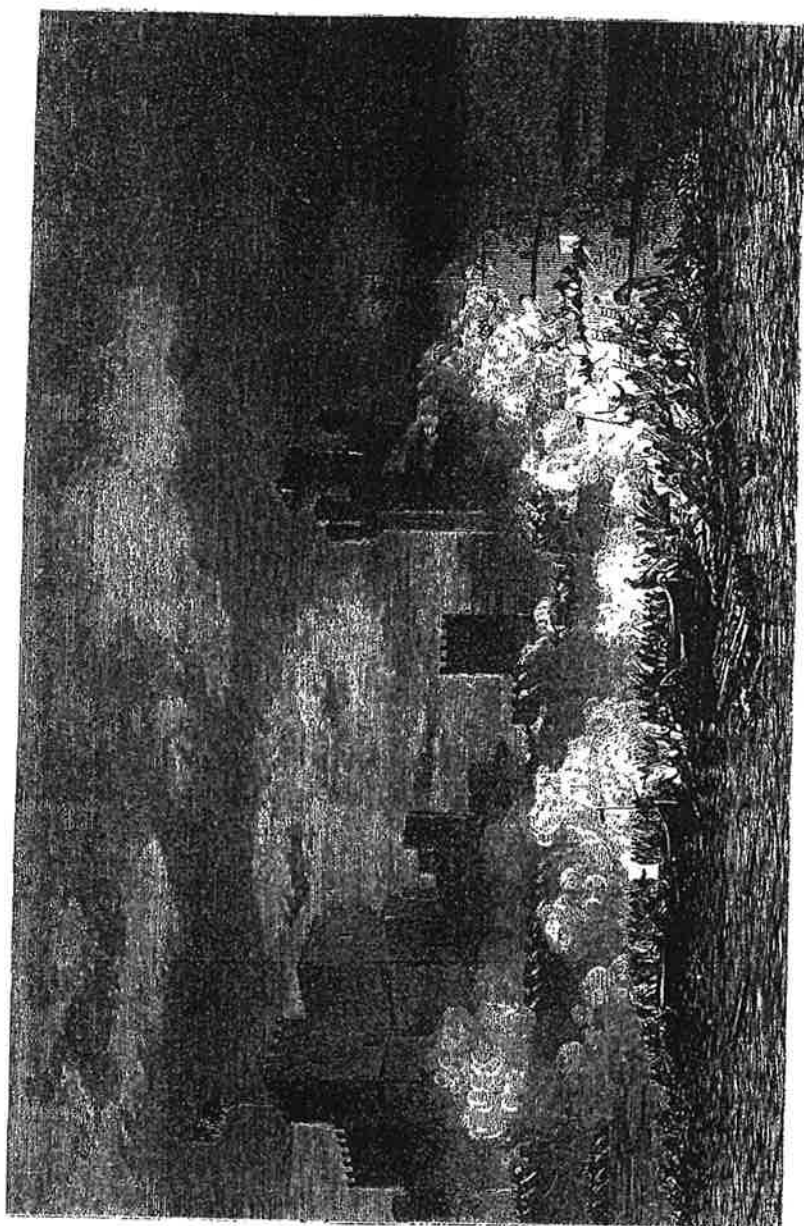
En grand secret, il provoque le dragon et le met à mort grâce à ses chiens. Liesse populaire. Fureur feinte du Grand Maître contre le Frère désobéissant... Gozon est condamné à la prison, pour l'exemple, puis immédiatement gracié et nommé Lieutenant général, en attendant d'ailleurs d'être élu lui-même Grand Maître à la mort de Villeneuve.

Le Grand schisme d'Occident (1378-1417), mettant deux Papes en concurrence faillit être fatal pour les Hospitaliers, les chevaliers prenant parti pour le Pape soutenu par leur pays d'origine. Le Grand Maître Juan-Fernandez de Heredia, enfermé dans l'île autour de laquelle croisaient les Sarrasins, opta pour le Pape d'Avignon. Celui de Rome l'excommunia et imposa Richard Caracciolo, non accepté par l'Ordre, sauf en Bohême et en Angleterre. Il y aura donc deux Grand Maîtres jusqu'à la fin du schisme, en 1417.

Solidement implantés à Rhodes, les Chevaliers Hospitaliers eurent continuellement à riposter aux attaques des Musulmans : d'abord au sud contre les Egyptiens et les Barbaresques, puis au nord contre les Turcs, maîtres de Constantinople depuis 1453 par l'énergie conquérante du Sultan Mahomet II.

En 1440 et 1444, les Sarrasins assiégèrent la ville et le port de Rhodes et furent battus.

A la suite de la prise de Constantinople, après 42 jours de siège et 40.000 habitants massacrés, Mahomet II el Fathi ("le victorieux") pouvait former l'ambition de s'assurer la maîtrise de la Méditerranée orientale, mais pour cela il lui fallait s'emparer du redoutable bastion de Rhodes. Il commença par adresser



Le siège de Rhodes. 1480.

1 - 20



Le Grand Maître Pierre d'Aubusson soutint victorieusement le siège de Mahomet II à Rhodes en 1480 et mourut en 1503 à Rhodes.



Prise de la Grande Caraque.

1 - 22

un ultimatum à Jean de Lastic, Grand Maître d'alors, pour lui livrer l'île. La réponse fut claire :

" ... L'Ordre de Saint Jean de Jérusalem ne peut trahir la défense de la Foi chrétienne, défense pour laquelle ses Chevaliers sont prêts au suprême sacrifice de leur vie..."

En 1480, devinant que le grand assaut de Mahomet II ne tarderait plus, le Grand Maître **Pierre d'Aubusson** mit l'île en état de défense. Tout ce qui pouvait servir d'abri à l'ennemi durant le siège, même les églises, fut rasé. Le 23 mai, 100.000 Turcs embarqués sur 150 navires encerclèrent la ville. Tous les assauts furent repoussés au cours de ce gigantesque combat qui se prolongea pendant des semaines. Quand, le matin du 27 juillet, les Chevaliers virent flotter le drapeau vert sur l'une de leurs tours prise par l'ennemi, le Grand Maître fit déployer l'étendard de l'Ordre et se jeta le premier dans la mêlée, désigné à tous par son armure dorée. Ce fut le coup de grâce pour les assaillants qui se débandèrent.

Aubusson fut nommé cardinal. *"Dans une île de quarante pieds de tour, rapporte un capitaine turc, une poignée d'hommes font ce que n'osent entreprendre les Empires. Leur chef est humble, il couche sur une paille dans une chambre sans meubles, et son ombre couvre et protège tout l'Occident."*

On situe en 1507 l'exploit du chevalier Jacques de Gastineau, commandeur de Limoges, qui s'illustra par la prise de la *Grande Caraque*, la *Mograbine*, navire énorme pour le temps, qui faisait la caravane entre tous les ports de la Méditerranée et dont on trouve cette description : *"ce vaisseau était d'une grandeur si extraordinaire, qu'on prétend que la cime du grand mât des plus grandes galères n'approchait pas de la hauteur de la proue de cette énorme machine. A peine six hommes en pouvaient-ils embrasser le mât. Ce bâtiment avait sept étages, dont deux allaient sous l'eau ; outre son fret, les marchands et les matelots nécessaires à sa conduite, il pouvait encore porter mille soldats pour sa défense. C'était comme un château flottant armé de plus de cent pièces de canon. Les Sarrasins appelaient cette caraque la Reine de la mer."* Et voici la relation de la prise, qui montre l'audace et le sang-froid de nos Chevaliers : *"Le commandeur rencontra sa proie un peu au delà de l'île de Candie. Les infidèles, pleins de confiance dans leurs forces et de mépris pour le bâtiment chrétien, ne s'écartèrent point de leur route. Cependant le chevalier envoya un de ses officiers sommer le capitaine de la caraque de lui livrer son vaisseau. Cette première ambassade ayant été reçue avec hauteur, Gastineau envoya une seconde fois son officier, et à la faveur de ces pourparlers il s'avancait toujours, et se trouva insensiblement bord à bord de la caraque ; en sorte que les Sarrasins ayant menacé l'envoyé de le jeter à la mer s'il revenait chargé de pareilles propositions, il ne fut pas plutôt rentré dans le vaisseau de la Religion, que le commandeur lâcha une bordée de son canon chargé à cartouches, qui tua le capitaine sarrasin. Les officiers et les marchands qui montaient la caraque, étonnés d'une salve si meurtrière, et voyant qu'on se disposait à leur lâcher une seconde bordée, carguèrent les voiles et offrirent de se rendre."*

Le dernier Grand Maître de Rhodes fut **Philippe de Villiers de l'Isle-Adam**, élu en 1521.

Il venait de prendre possession de sa charge quand Soliman II, à la tête de 200.000 Turcs, à bord de 400 navires, se lança à la conquête de l'île le 24 juin 1522. Enfermés dans la place forte, 600 chevaliers les attendaient, aidés par 600 servants et 5.000 soldats. La population, bien diminuée à la suite du siège précédent, s'était jointe à eux.

Le siège dura six mois, au bout desquels, il fallut, faute de secours, se résoudre à capituler, afin de sauvegarder la population de l'île. Un traité fut conclu, avec les honneurs de la guerre.

On raconte que la prise de possession par les Ottomans eut lieu le jour de Noël, pendant que le pape Adrien célébrait la messe à Saint-Pierre de Rome. Durant l'office une pierre se détacha de la corniche, et roula aux pieds du souverain Pontife. L'émotion fut grande dans la basilique ; et comme, dans ce moment, les esprits étaient avec anxiété préoccupés du siège de Rhodes, cet accident fut interprété comme un triste présage de l'issue qu'aurait la lutte héroïque soutenue par les Frères de l'Hôpital.

Au soir du 1^{er} janvier 1523, le 44^e Grand Maître des Hospitaliers quitta, le dernier, Rhodes abandonnée aux Turcs.

Durant deux cents vingt ans, l'Ordre de Saint Jean avait contenu les conquêtes des Sultans ottomans. Il fallait maintenant poursuivre la mission de défense de la Chrétienté, en partant à la recherche d'une nouvelle base opérationnelle pour le *Couvent*, c'est-à-dire le siège de l'Ordre.

Pour terminer l'évocation de cette période, il convient de rappeler l'origine de la dévotion que les Chevaliers de Saint Jean ont conservé à la Très Sainte Vierge, sous le vocable de Notre Dame de Philermé.

Lorsqu'en 1310, repoussés de la Terre Sainte, les Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean émigrèrent de Chypre à Rhodes, ils trouvèrent, au sud-ouest de la ville, sur la colline de Ialisos, près de Trianda, une chapelle dédiée à Marie sous le nom de Notre Dame de Philermé.

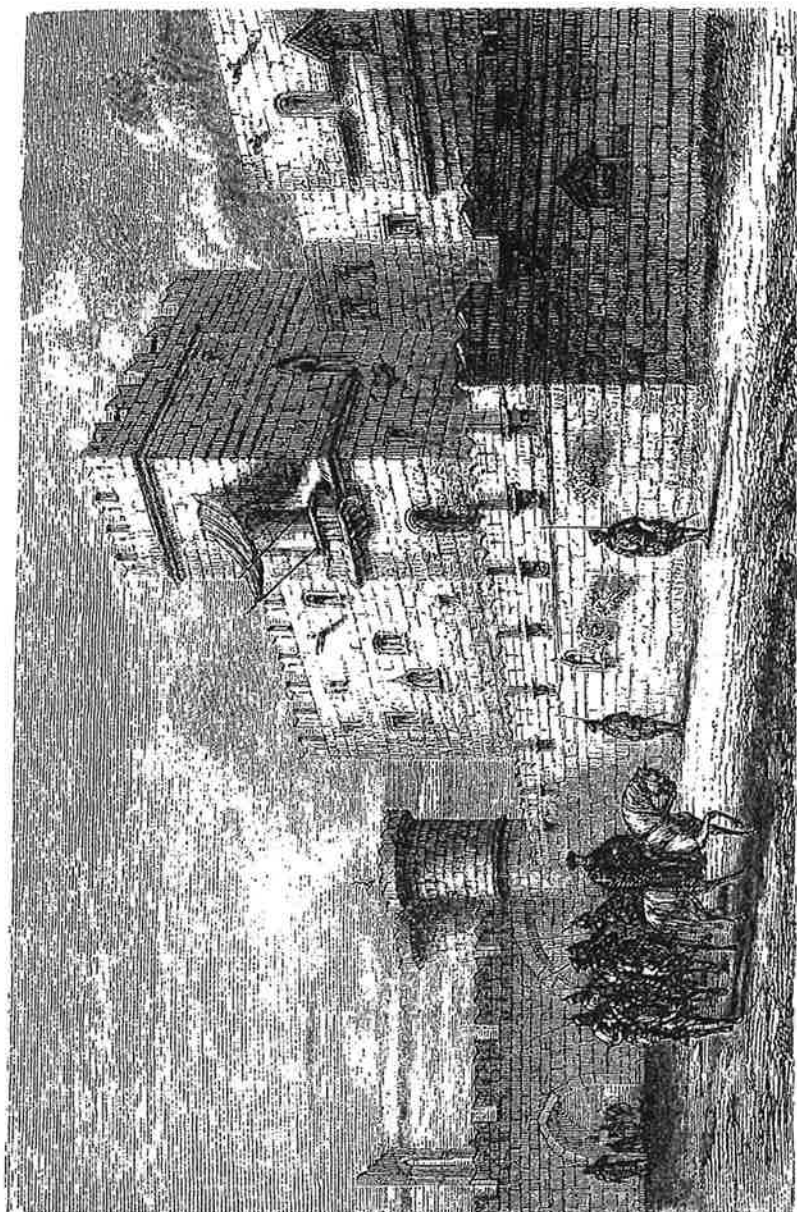
Là était vénérée une de ces icônes peintes, dit-on, par Saint Luc l'Évangéliste, le « peintre de la Vierge ». Elle était fort ancienne et se trouvait en ce lieu depuis des temps immémoriaux, rappelant plusieurs miracles, dont le souvenir était transmis par une tradition constante.

Le fondateur de ce centre marial était un homme riche, dont l'histoire a perdu le nom. Ayant décidé, pour une cause inconnue de nous, de se suicider, il se rendit sur une hauteur où les Phéniciens, jadis, avaient élevé un temple à quelque une de leurs divinités solaires, et qui était tombé en ruines. Là, sur ce mont hanté de tous les démons du paganisme, notre désespéré s'apprêtait à réaliser son coupable dessein lorsqu'une Dame, toute blanche de lumière, lui apparaissant, l'en détournait, par la douceur de son sourire et le réconcilia avec la vie.

Converti et pénitent, il se retira et vécut sur cette place visitée du ciel où il avait rencontré Notre-Dame, « la Cause de notre joie ». Il y avait construit une chapelle où, avec dévotion, il plaça l'icône qu'il avait fait apporter de Jérusalem.



Notre-Dame de Philerme. Notre-Dame de Toutes Grâces. Mère Conductrice.



Rhodes. Palais des Grands Maîtres.



Rhodes. La cour intérieure du Palais des Grands Maîtres.

La vénération de cette image se répandit vite à travers l'île, et la population prit l'habitude pieuse de la visiter.

Dès leur arrivée, les Chevaliers vouèrent une grande dévotion à Notre-Dame-de-Philerme, dont le nom devint leur cri de guerre : - « *Philerme !* ». Peut-être cette dévotion peut s'expliquer par l'expression du visage et plus particulièrement du regard qui semble discrètement désigner, à l'Hospitalier qui la contemple, le pauvre malade qu'il nous est donné de côtoyer et de regarder sans toujours savoir y reconnaître l'image du Sauveur.

Après le premier siège de Rhodes, en 1480, Villiers de l'Isle Adam mit en usage son invocation sous l'appellation de *Notre-Dame de Toutes Grâces*.

Elle méritera, suite au départ de Rhodes, sans cesse invoquée en intercession pour guider les Chevaliers à la recherche d'une nouvelle terre, le nom d'"*Odighitria*", *Mère Conductrice*.

Lorsque la flotte des émigrants rhodiens appareilla, avec le faible nombre de Chevaliers survivants, point d'étendards déployés. Une seule bannière flottait à mi-mât du navire que montait le Grand Maître : c'était celle de Notre-Dame, avec ces mots : *Afflictis spes mea rebus* : "Dans mon malheur tu es mon espoir".

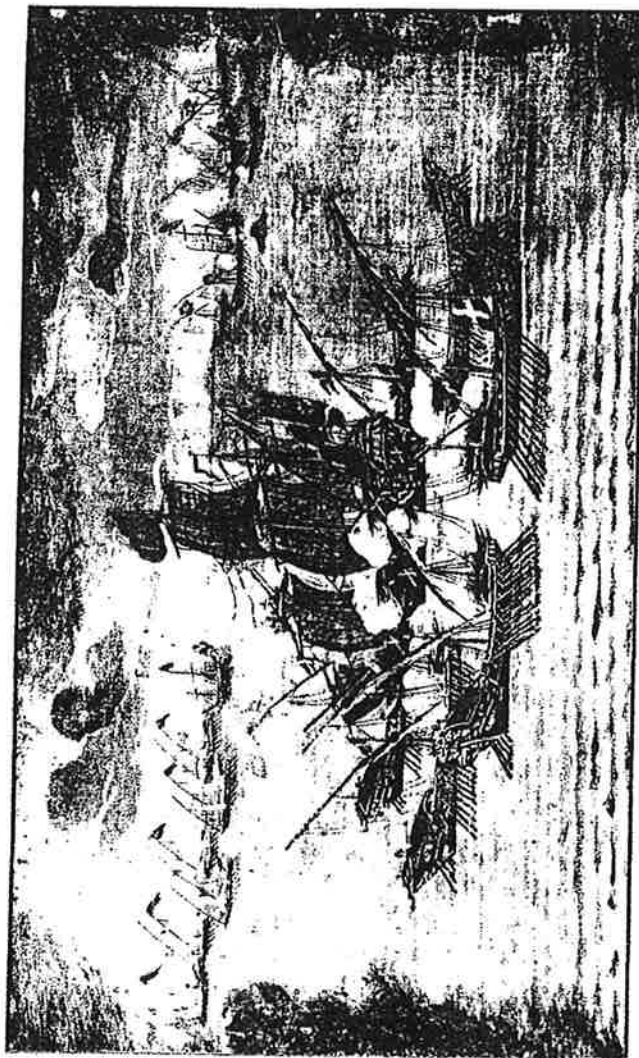
d- Huit ans d'errance (1523-1530).

Ayant mis le cap sur Candie, en Crète, la cinquantaine de vaisseaux, dont la *Grande Caraque*, subit une éprouvante tempête de trois jours. Deux mois plus tard, on quitta Candie dans le dessein de se rendre en Italie pour délibérer avec le Pape sur le lieu où la *Religion de Saint Jean* devait désormais fixer sa résidence.

Début mai : arrivée à Messine, en Sicile. Le Grand Maître Villiers de l'Isle-Adam craignant de voir se disperser ses Chevaliers dans leur patrie d'origine, une Bulle du Pape Adrien VI arriva à point nommé, qu'on lut solennellement : elle disait en substance: "*Sous peine de grave punition, aucun Chevalier ne peut, sans permission expresse, s'éloigner de la personne du Grand Maître, car, après la perte de Rhodes, eux seuls forment le corps représentatif de la Religion, et si dans une aussi triste conjoncture ils se séparent de lui, l'Ordre s'anéantirait insensiblement et tomberait dans le mépris des princes souverains de la Chrétienté.*"

Sur ce, une épidémie de peste survint à Messine ; on s'éloigna, pour s'abriter dans le golfe de Baïes, puis à *Civita Vecchia*. L'audience avec Adrien VI n'apporta rien de positif, sinon les beaux titres décernés à Villiers de l'Isle-Adam de "*Héros de la Chrétienté*" et de "*Généreux défenseur de la Foi*".

Peu de temps après, Adrien VI mourut. Lui succéda, le 19 novembre 1523, sous le nom de Clément VII, Jules de Médicis, qui, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, était entré dans l'Ordre des Chevaliers de Saint Jean. Cette élection qui, pour la première fois, portait sur le trône de saint Pierre un ancien religieux de l'Ordre, fut d'un grand réconfort.



Dotés d'une flotte puissante, les Chevaliers, aux XVI^e et XVII^e siècles, accomplissent des exploits en Méditerranée. Sur cet ex-voto, un vaisseau turc est investi par six galères hospitalières.

Après s'être fait relater toutes les péripéties du siège de Rhodes, Clément VII conclut qu'un Ordre d'une telle valeur devait à tout prix être conservé au service de la Chrétienté. Et en attendant de pouvoir l'installer dans une île, ou un port important, où poursuivre ses fonctions hospitalières et militaires, la ville de Viterbe lui fut provisoirement concédée pour y établir sa résidence.

Mais Viterbe ne pouvait être que provisoire, car convenant mal aux activités statutaires de *la Religion*, lesquelles "*consistaient à escorter les pèlerins se rendant aux Lieux Saints, et d'assurer la défense des Chrétiens sur mer*".

L'île d'Elbe, copropriété entre Charles Quint et le prince de Piombino, fut envisagée, mais elle n'offrait pas l'indépendance dont l'Ordre avait besoin pour gérer seul ses propres affaires. Malte fut évoqué. On dépêcha des ambassadeurs auprès de Charles Quint qui en était le prince souverain, mais qui posait des conditions telles qu'elles rendaient *la Religion* vassale de sa couronne.

Les négociations traînèrent en longueur, notamment par le fait que l'espoir naissait d'une possible reconquête de Rhodes, par une alliance avec le sultan d'Egypte, Achmet Pacha, opposé à Soliman II ; ... mais Achmet Pacha se fit trancher la tête par Ibraïm, général de Soliman.

Le Grand Maître fit le voyage de Madrid en personne ; il exposa avec tact et diplomatie que *la Règle de l'Ordre obligeait chaque Chevalier à se considérer, uniquement soldat du Christ, et défenseur de la Foi, sans être tenu à servir un autre Souverain que Dieu* : la donation de Malte à l'Ordre, ne pourrait être acceptée qu'à la condition d'une totale et souveraine indépendance. Il fut décidé, d'un commun accord, que l'on confierait au Pape le soin de fixer des conditions équitables.

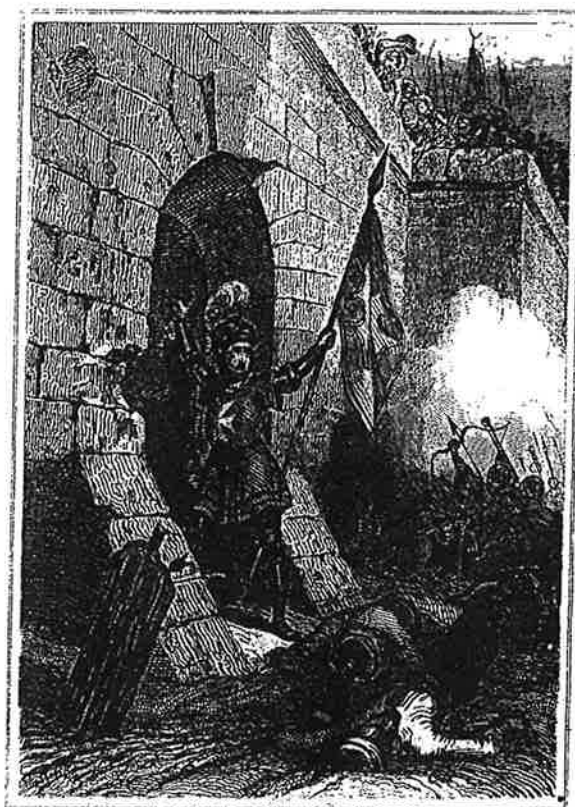
L'acte officiel de la donation de Malte fut scellé le 24 mars 1530. Il stipulait pour seule redevance, que chaque année à la Toussaint, un faucon serait donné par le Grand Maître au roi des Deux-Siciles, lui-même vassal de Charles Quint. Clément VII fit aussi ajouter qu'était reconnu à l'Ordre le droit de battre monnaie, preuve tangible de sa souveraineté.

f- La période maltaise jusqu'à la bataille de Lépante (1530-1571).

Le 26 octobre 1530, près de huit ans après son départ de Rhodes, la Chevalerie de Saint Jean de Jérusalem débarque à Malte.

A partir de son installation à Malte, l'Hôpital deviendra très vite le dernier des Ordres militaires religieux encore souverains et combattants. Tous les Ordres ibériques progressivement laïcisés sont rattachés aux couronnes d'Espagne et du Portugal entre 1493 et 1550, tandis que les Ordres germaniques, en suite de la Réforme protestante, sont sécularisés en 1520 et 1561.

En 1539, sous l'effet de la Réforme, le Prieuré indépendant de Brandebourg se scinde en deux et la moitié de ses Commanderies deviennent Luthériennes : elles formeront le **Johanniter Orden**, branche protestante et germanique de l'Ordre en 1648.



Le Chevalier de Savignac plante son poignard dans la porte d'Alger.

1 - 30

Entre 1540 et 1560, l'Ordre perd son Prieuré d'Angleterre spolié par la Réforme anglicane du roi Henri VIII. Ce Prieuré reverra le jour en 1827, pour former la branche Anglicane de l'Ordre en 1888 : **The Most Venerable Order of the Hospital of St John of Jerusalem.**

En cette deuxième moitié du XVI^e siècle, l'Ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean est bien le dernier représentant de son espèce. Les Ordres encore subsistants, et non combattants, de Saint Lazare et du Saint Sépulcre lui ont été théoriquement rattachés en 1484, pour compenser les pertes du premier siège de Rhodes.

Sans relâche, la marine de "*la Religion*" poursuivait sa tâche contre les corsaires barbaresques et turcs, assurant ainsi la sécurité des côtes d'Italie et de Sicile. De rudes combats parfois se soldaient par des prises importantes, amenées à la remorque à Malte.

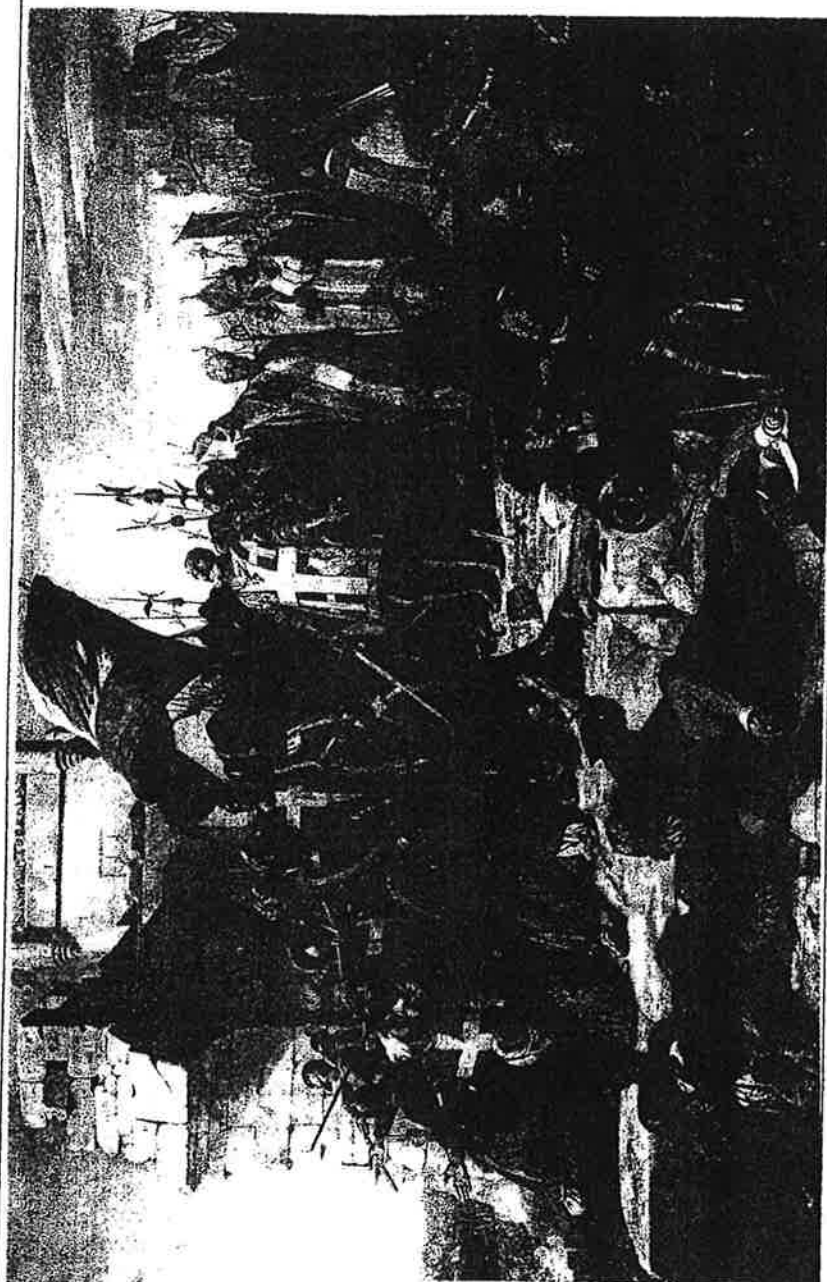
A chaque occasion, nos Chevaliers démontraient leur bravoure. On cite en exemple Ponce de Savignac, porte-enseigne de l'Ordre, qui lors d'une attaque infructueuse d'Alger, en 1541, planta son poignard dans la porte, comme une preuve qu'il en avait approché d'aussi près qu'il se pouvait, et qu'il comptait bien revenir !

Le Grand Turc résolut d'extirper de Malte les redoutables Chevaliers et marins qu'il n'avait pu entièrement détruire à Rhodes. Une véritable armada de 159 galères et galiotes se présenta devant l'île, le 18 mai 1565, chargées de 30.000 hommes de débarquement bientôt soutenus de nombreux renforts.

Le Grand Maître, **Jean de La Valette**, disposait de 700 Chevaliers et de 8.500 soldats.

Le "*petit secours*" de 700 hommes de guerre envoyés par le vice-roi de Sicile et commandé par le Chevalier de Santiago Melchior de Robles, début juillet, permit de renforcer la résistance. La prise par les assaillants du fort Saint-Elme le 15 juillet coûta la vie de 6.000 Turcs et de 130 Chevaliers, ainsi que de 1.300 soldats du côté chrétien.

Ce fut une bataille particulièrement cruelle et sanginaire. Laissons le plus célèbre historien de l'Ordre, l'Abbé de Vertot en raconter un épisode : "*Mustapha, le général des Turcs, pour venger ses morts et pour intimider en même temps les Chevaliers qui résistaient toujours, fit prendre ceux des chrétiens qu'on trouva parmi les morts, et qui respiraient encore ; par son ordre, on leur ouvrit l'estomac, et après leur avoir arraché le cœur, par une barbarie et une cruauté qui n'avait point d'exemple, et pour insulter à l'instrument de notre salut dont ils portaient la marque, on fendit leur corps en croix ; on les revêtit de leurs soubrevestes (NDLR : vêtement de velours écarlate timbré d'une croix de satin blanc, que les Chevaliers portaient par dessus leur armure), et après les avoir attachés sur des planches, il les fit jeter dans la mer, espérant, comme il arriva, que la marée les porterait au pied du château Saint-Ange et du côté du Bourg (où les Chevaliers étaient retranchés)... Un spectacle si triste et si touchant, continue l'historien, tira des larmes des yeux du Grand Maître ; la colère et une juste indignation succédèrent à sa douleur. Par représailles et pour apprendre au pacha à ne pas*



En 1565, le général Mustapha met le siège devant Malte.
Le Grand Maître Jean le Valette réussira à le mettre en fuite.

faire la guerre en bourreau, il fit égorger sur le champ tous les prisonniers turcs, et, par le moyen du canon, il en fit jeter les têtes toutes sanglantes jusque dans leur camp."

Le 7 septembre eut lieu la suprême tentative turque. On habilla en hommes les femmes de la population, qui parurent en armes sur les murailles. Même les Chevaliers blessés sortirent courageusement de l'infirmerie : *"ils aimèrent mieux aller au-devant de la mort, et la rencontrer sur la brèche, que de l'attendre dans leurs lits"*.

Mais, le 13 septembre, l'arrivée du *"grand secours"* de 8.000 hommes, dont 300 chevaliers Français parmi lesquels 50 Protestants, envoyés par le vice-roi de Sicile provoqua le départ précipité des Turcs.

Ce siège dura quatre mois. Plus de 260 Chevaliers y firent le sacrifice de leur vie.

On comptait jusqu'à 8.000 hommes, soldats ou habitants qui avaient péri pendant le siège. Les Turcs y laissèrent 30.000 des leurs.

Le génie militaire des Chevaliers était confirmé, mais tout n'était plus que ruines et désolation. Il fallait rebâtir, et le plus rapidement possible.

On sollicita la générosité des princes de la Chrétienté, qui ne firent pas défaut. On inventa aussi une source originale de fonds pour assurer la reconstruction : l'institution des *"chevaliers de minorité"* : en s'acquittant d'une somme assez importante (correspondant à environ deux cents mille Euros), les familles de bonne noblesse pouvaient faire admettre dans l'Ordre un de leurs garçons dès son très jeune âge, avec inscription immédiate du point de vue de l'ancienneté, laquelle lui permettrait plus tard d'accéder au bénéfice des revenus d'une Commanderie (à condition qu'il prononce ses vœux à vingt-cinq ans au plus tard). 1.000 titres furent ainsi créés, qui procurèrent une bonne finance à l'Ordre, tout en assurant au même nombre de cadets de famille, un avenir et une situation... rentable, au sens propre du mot pour les familles, qui dotaient ainsi leurs fils cadets.

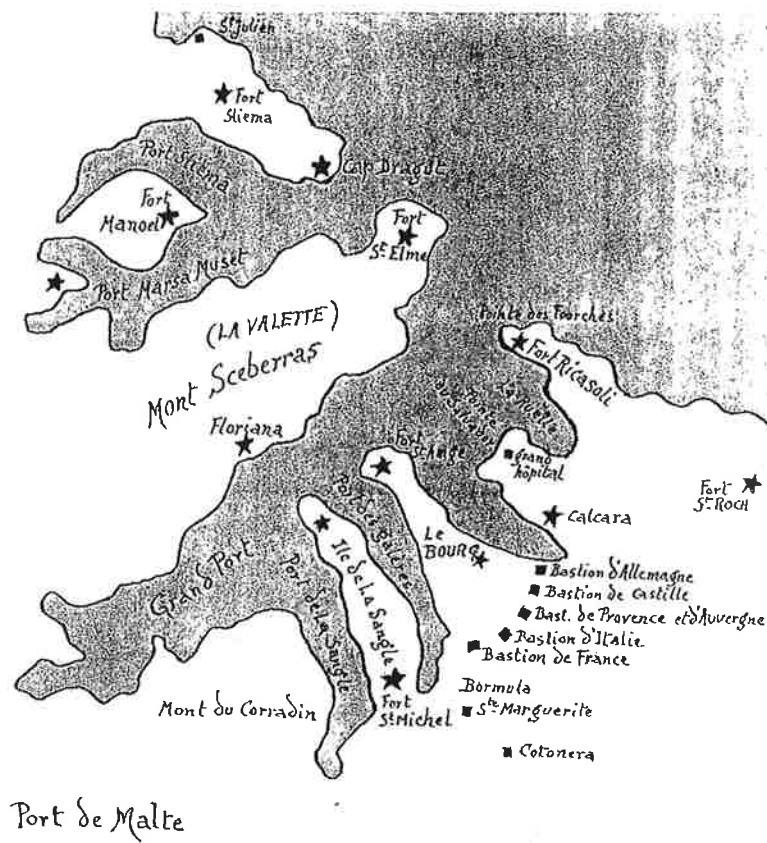
L'Ordre consacra l'essentiel de ses forces à la restauration de ses capacités de défense, ce qui peut expliquer que le 7 octobre 1571, à la **bataille de Lépante**, les Chevaliers ne purent envoyer que trois galères, participant malgré tout à cette victoire décisive sur les Turcs.

g- L'interconfessionalité chrétienne dans l'Ordre de St Jean.

On peut sans hésitation affirmer que l'Ordre s'est ouvert très tôt, et de manière interne, à l'idée de l' *"œcuménisme"* chrétien.

L'Ordre n'avait pas oublié qu'au siège de 1565 il avait été secouru par des volontaires français où l'on trouvait 50 Protestants.

Devenu, par sa très haute réputation, l'école navale de l'Europe, il devait former au combat des gentilshommes de divers pays et l'on y trouvait des Russes Orthodoxes et des Suédois Luthériens.

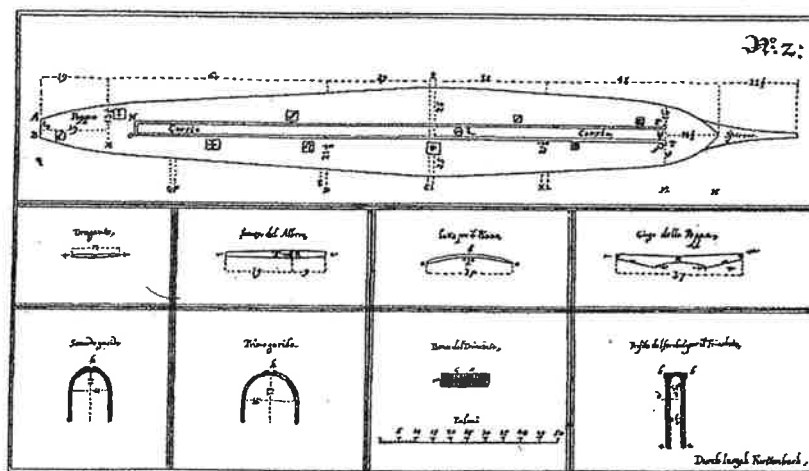
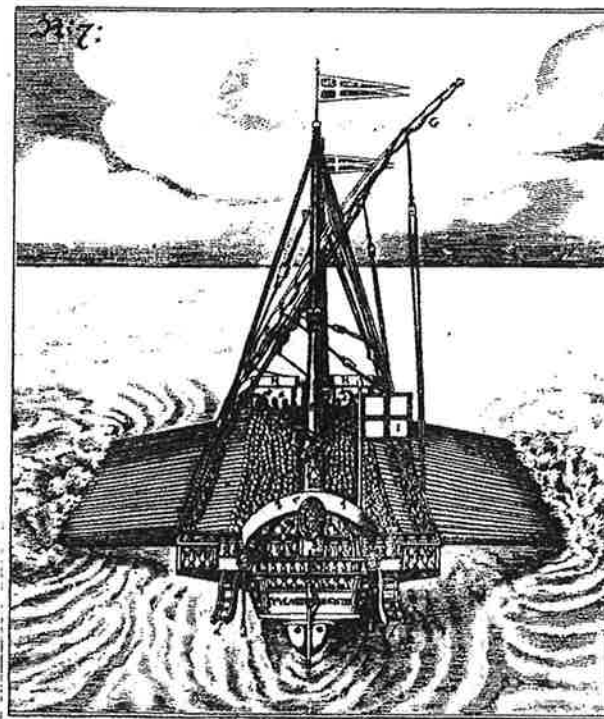


Carte du port de Malte en 1565.

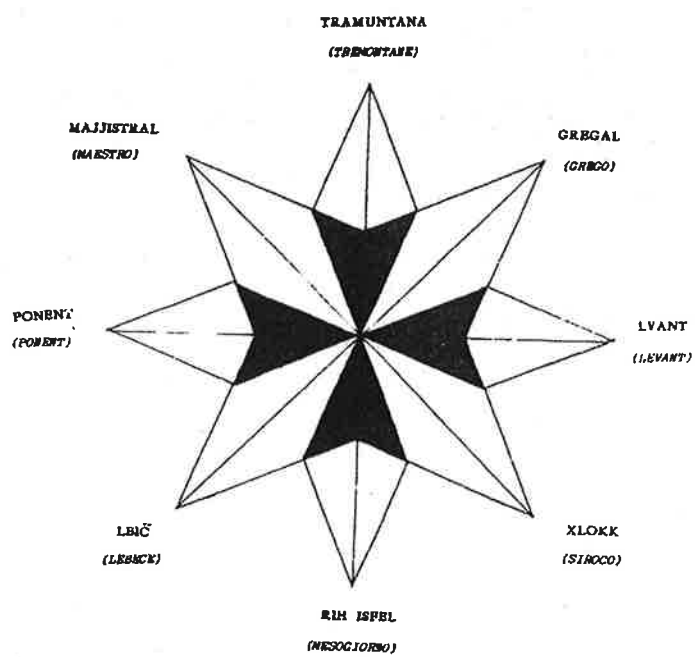


Vaisseau de l'Ordre de St Jean.

1 - 35



Galère de l'Ordre de St Jean. Vue plongeante et plan.



*Rose des vents des Hospitaliers.
Entre parenthèses : les termes utilisés par le Bailli de Chambray.*



L'un des multiples portraits du "Rouge de Malte", le Bailli de Chambray.

1 - 38

Comme l'institution des Chevaliers par Grâce Magistrale permettait de recevoir des postulants qui ne satisfaisaient pas à toutes les obligations régulières, l'Ordre reçut des Chevaliers de Grâce Luthériens pour leur valeur militaire et des Anglicans, dans l'espoir de faire revivre le Prieuré d'Angleterre. Ces Chevaliers non Catholiques seraient reçus sans abjurer, ni faire profession.

Il y eut ainsi des Profès Catholiques qui purent passer à la Réforme, sans pour autant perdre leur rang dans l'Ordre.

3 - DECLIN ET DISPERSION.

- a- Déclin progressif de l'Ordre.
- b- Les circonstances de la chute de Malte.
- c- Du malheur des temps à la chute de Malte (1798).

a- Déclin progressif de l'Ordre.

Par la suite, l'activité militaire de l'Ordre de Saint Jean va s'éteindre progressivement. Ses moyens militaires décroissent. La grande course voit sa fin en 1671 ; la dernière bataille d'escadre est livrée en 1719. En 1723 l'Ordre signe avec les Turcs une trêve de vingt ans, qui sera définitive.

Les meilleurs éléments servent dans la marine de *la Religion* ou bien dans celle des nations chrétiennes, tel le Chevalier Paul, promu capitaine de vaisseaux en 1638, se couvrant de gloire dans toutes les batailles auxquelles il participa : son extraordinaire valeur, bien que simple matelot au départ, lui valut d'être admis dans l'Ordre de Saint Jean comme Frère Servant d'abord puis, malgré une obscure naissance, Chevalier de Grâce puis de Justice ; sa réputation devint si grande que Richelieu obtint du Grand Maître d'attacher ce fameux marin au pavillon de la Marine royale de France.

On peut citer aussi le Chevalier de Poincy, qui en 1653, afin de lutter contre les flibustiers, acheta pour le compte de l'Ordre l'île de Saint-Christophe, aux Antilles (onze ans plus tard, Colbert devait la racheter et, en 1667, elle fut réunie à la couronne de France).

Ces grands marins maintiennent la tradition de l'honneur chevaleresque. Souvent avec verve et caractère, comme en témoigne cette anecdote que l'on trouve dans le récit de la vie du Bailli de Chambray, dit "*Le Rouge de Malte*" :

"En 1735, par d'alléchantes promesses, le roi d'Espagne qui voulait unir son escadre à celle de la Religion cherche à attirer à son service notre très fameux marin, surnommé par ses ennemis "le Rouge de Malte", lequel, très courtoisement, sans s'en expliquer, lui répondit qu'on lui faisait plus d'honneur qu'il ne méritait... et finit avec beaucoup de reconnaissance et de compliments. La vérité, nous est-il raconté, c'est qu'il lui déplaisait... souverainement de devoir servir sous un Lieutenant Général sicilien qui, de lui-même, lui avait avoué qu'il ne savait pas le métier de la course et qu'il n'avait personne sur son vaisseau qui



Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, faisant ses caravanes.

1 - 40

la sût !... Titre sans compétence ne vaut ! Et, ajoute le chroniqueur, âme fière ne fut jamais ravie de se mettre sous la houlette d'un chef jugé incapable !"

On ne peut omettre enfin de citer parmi d'autres marins célèbres, le Chevalier de Grasse et le Bailli de Suffren, fait Grand Amiral par le roi Louis XVI.

Très active jusque vers 1720, la petite course contre les Barbaresques est pratiquement close en 1765 ; la dernière attaque sur Alger est décidée en 1785. Après cette date, les caravanes militaires (temps de service en mer) ne sont plus que des croisières de plaisance. L'Ordre ne justifie plus son existence que par la rémanence de l'activité hospitalière à laquelle il n'a jamais failli.

L'Ordre connaît aussi une profonde mutation politique et spirituelle :

- Il avait été une armée chrétienne au recrutement ouvert, varié et gratuit, où la noblesse d'épée avait la prépondérance, mais nullement la majorité. Il va se transformer en séminaire militaire où le recrutement se fait onéreux et presque exclusivement aristocratique. Il accentue ce dernier caractère, en rendant héréditaires et honorifiques des titres jusqu'ici personnels et fonctionnels (Grands-Croix et Commandeurs).

- Il admet la disjonction de l'adoubement-réception et de la profession. On pourra désormais être "Chevalier" sans jamais être Profès (c'est-à-dire avoir prononcé les trois vœux monastiques) et même Grand Prieur non-Profès.

En 1763, Malte acceptera le rattachement du Johanniter Orden germanique sans opposition pontificale. Il s'ouvre ainsi de manière organique et externe à l'œcuménisme chrétien.

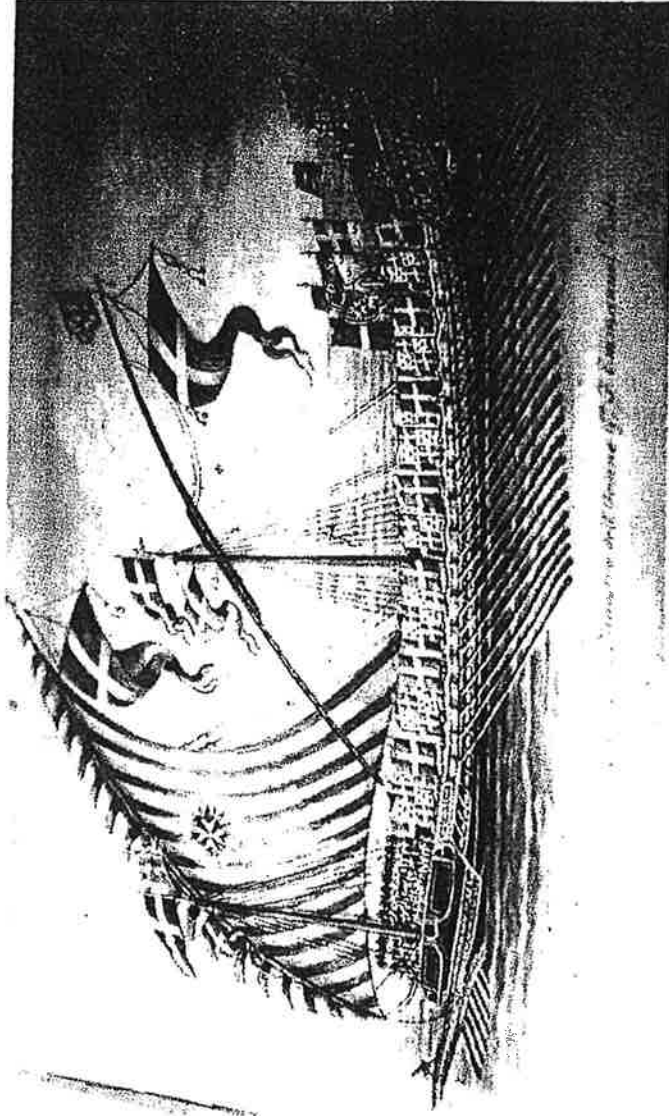
- Enfin, dans le même temps, la mutation spirituelle est significative. Avant 1720 l'idéal des Hospitaliers est encore chevaleresque et pleinement religieux ; après, ils rêvent surtout de Commanderies bien dotées.

A la veille de la Révolution française, l'Ordre est devenu une institution fermée, réservée aux cadets de familles de la noblesse d'Europe. L'appartenance à l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean est plus une illustration qu'une vocation. L'habit religieux se réduit à une jolie croix en or émaillé que l'on arbore comme une décoration.

Les vœux sont de plus en plus violés, en commençant par celui de pauvreté, pour continuer par la chasteté et l'obéissance.

Même si l'on ne badine pas avec la discipline, à preuve : six Chevaliers portugais ayant assassiné un Chevalier de leur nation sont cousus dans un sac et jetés à la mer !... l'Ordre est miné par les cabales, on s'y bat en duel, on s'ennuie, et à partir de 1740 on se fait Franc-Maçon par curiosité ou par intérêt.

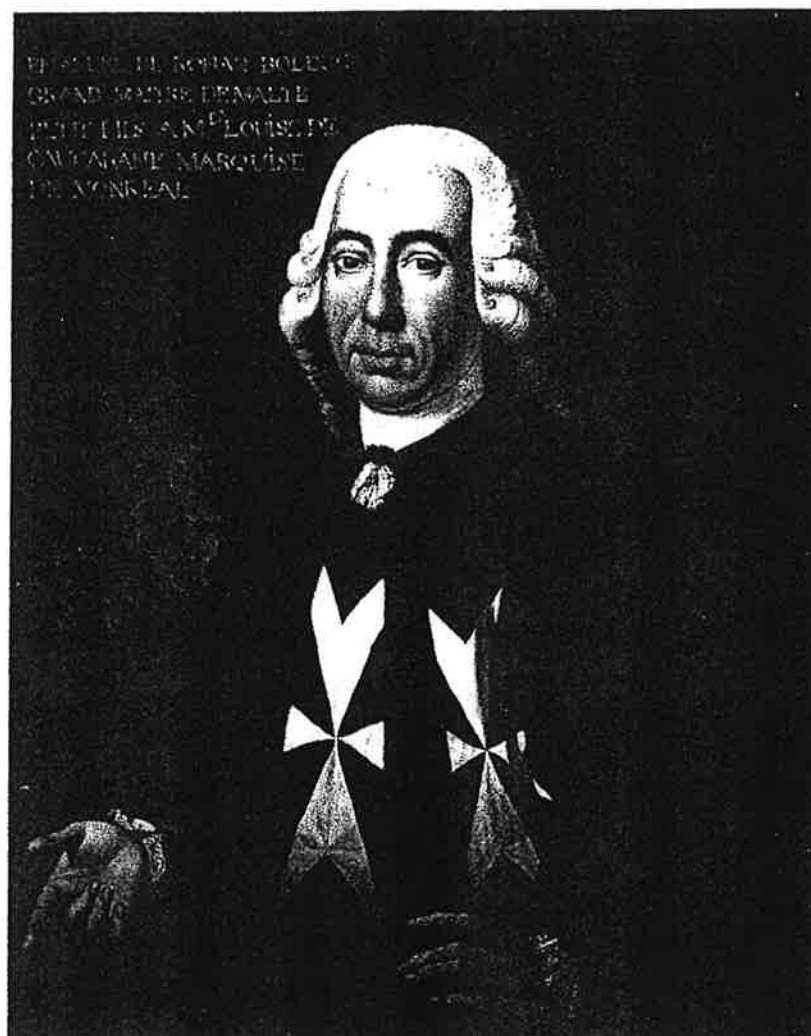
A partir de 1760, on y déclare ouvertement que l'île ne pourrait soutenir un siège et qu'on ne trouverait plus de gens susceptibles de se dévouer jusqu'à la mort et résolus à s'enterrer sous les remparts. L'Ordre est mûr pour sa capitulation.



Galère de l'Ordre de St Jean au temps du Grand Maître Pinto (1741-1773).



Le Grand Maréchal de l'Ordre de St Jean de Jérusalem.



Portrait du Grand Maître Emmanuel de Rohan Polduc.

b- Les circonstances de la chute de Malte.

La Révolution française devait porter un coup sensible à l'Ordre, qui fut interdit en France et spolié en 1792 (c'est alors, en France, l'inévitable effondrement, temporaire mais complet de l'activité hospitalière).

Or, à cette époque, le personnel de l'Ordre était aux deux-tiers français et le revenu fourni par les Commanderies françaises représentait presque la moitié du revenu procuré par la totalité des Commanderies européennes.

Dans l'espoir de compenser cette perte énorme, les Grands Maîtres de **Rohan-Polduc** puis von **Hompesch** recherchent l'alliance Russe. Une Convention est très cérémonieusement conclue, et ratifiée par l'Ordre le 7 août 1797.

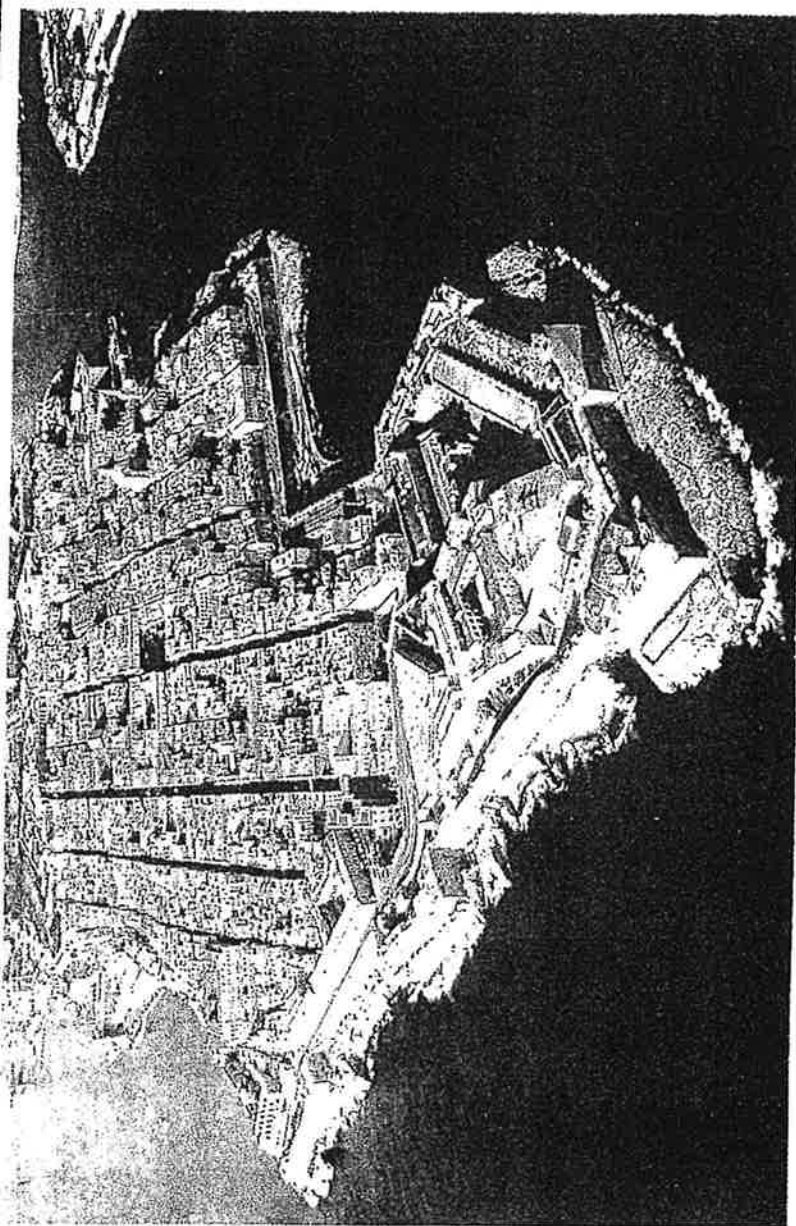
Le Grand Maître Hompesch, qui a succédé à Rohan, fait investir l'Empereur **Paul I^{er}** de la Grand-Croix, qu'il confère aussi à l'Impératrice Marie-Féodorowna, aux Grands-Ducs Alexandre, Constantin et Nicolas, fils de l'Empereur, et à quelques hauts dignitaires Russes.

Paradoxalement, officiellement et dans toutes les formes requises, Paul I^{er}, qui unit en sa personne la couronne impériale Russe et le Pontificat Orthodoxe, devient, en plus, **Protecteur** d'un Ordre qui est reconnu, depuis la Bulle de 1113 du Pape Pascal II, comme religieux et relevant théoriquement de l'autorité spirituelle du Saint-Siège et de ses règles canoniques.

En échange, à la suite du partage de la Pologne, le Grand Prieuré Polonais devient le Grand Prieuré Russe de l'Ordre de Saint Jean, qui est rétabli dans ses droits et fort richement doté par Paul I^{er}. Parallèlement, la Grand-Croix est concédée au Prince de Condé, alors réfugié en Russie. Bien que non-Profès de l'Ordre et marié, Condé est immédiatement nommé Grand Prieur de Russie par l'Empereur. Une dispense des vœux religieux, datée du 1^{er} juin 1798, suivra, *a posteriori*, pour assurer la validité de cette nomination.

Cette Convention de 1797 marque pour l'Ordre le moment où, entraîné par la logique "laïque" qui règne à Malte depuis le début du XVIII^{ème} siècle, il voit l'équilibre de sa "*persona mixta*" (canoniquement religieuse d'une part, et laïque temporelle d'autre part), basculer en temporel, vite devenu politique.

Alors qu'une ultime bulle pontificale (*Pastoralium nobis*, 10 juin 1779, du Pape Pie VI) confirme la totale indépendance de l'Ordre souverain de Saint Jean de Jérusalem, même *de jure*, par rapport au Saint-Siège, la convergence de la mutation spirituelle mentionnée précédemment, les dispenses des vœux religieux qui sont alors concédées de plus en plus facilement, à titre individuel ou à titre collectif (comme dans les cas des Prieurés de Pologne et de Bavière) et de l'influence de la Réforme protestante (qui a conduit le Grand Maître Pinto de Fonseca, en 1763-1764, à réintégrer le Bailliage protestant de Brandebourg comme une branche de l'Ordre dont il avait été séparé depuis deux siècles), ont débouché sur une classe de Chevaliers "mutants" que l'on pourrait situer entre les Profès et les Chevaliers d'Honneur (c'est-à-dire sans vœux prononcés).



Malte. Vue aérienne de La Valette.

1 - 44

Ces "mutants", bien que restés (ou redevenus) laïcs, parvinrent à s'introduire au Gouvernement, privilège jusqu'alors réservé *ex natura* au cadre religieux.

A partir de cette époque, toute la suite de l'Histoire de l'Ordre peut être interprétée sous l'angle d'une recherche opposant le retour à la vision canonique au sens originel restrictif (des religieux au sens propre, prononçant les trois vœux), et l'ouverture chevaleresque sur l'œcuménisme en chrétienté (des hommes et des femmes laïcs vivant sous une règle à caractère religieux, dans l'esprit des trois vœux) sous la devise commune "*pro fide pro utilitate hominum*".

c- Du malheur des temps à la chute de Malte (12 juin 1798).

Ces manœuvres incitèrent Bonaparte à profiter de l'Expédition d'Egypte pour saisir Malte au passage.

C'était d'autant plus aisé que les français disposaient dans la place de telles intelligences, qu'ils étaient sûrs de la voir tomber sans frais.

Le 10 juin 1798, Bonaparte se présente devant le port de La Valette. En trois jours, la capitulation est acquise, pratiquement sans combat, alors que peu de temps après, l'île, aux mains d'une garnison française, résistera près de trois ans au blocus de la flotte des Anglais.

Le 12 juin, Hompesch abandonne la souveraineté sur l'île à la République Française.

Malte doit être évacuée par l'Ordre.

C'est l'effondrement total et la dispersion.

Sur 362 Chevaliers présents, 13 sont autorisés à rester sur place (car âgés ou malades), 13 autres suivent le Grand Maître qui se réfugie à Trieste, 53 suivent Bonaparte en Egypte, 89 émigrent en Allemagne et en Russie et 192 se rapatrient dans leurs pays d'origine.

L'Ordre n'arrivera plus jamais à se reconstituer dans son unicité historique première : le 12 juin 1798 marque la fin de ce que l'on appelle l'Histoire ancienne, ou "d'Ancien Régime", de l'Ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.

Liste des Grands Maîtres : première partie

1 - 46

I	Gérard Tanc, Fondateur, vers	1100-1120	— Jérusalem	XXXIV	Philbert de Naillac	1396-1421	— Rhodes
II	Raymond du Fay	1120-1160	— Jérusalem	XXXV	Amalric Rivin	1421-1437	— Rhodes
III	Auger de Balben	1160-1162	— Jérusalem	XXXVI	Jean de Lant	1437-1454	— Rhodes
IV	Arnoul de Compe	1163-1167	— Jérusalem	XXXVII	Jacques de Molay	1454-1461	— Rhodes
V	Gilbert d'Assailly	1167-1169	— Jérusalem	XXXVIII	Pierre-Raymond Zaccaria	1461-1467	— Rhodes
VI	Cadre de Moulis	1170-1172	— Jérusalem	XXXIX	Jean-Baptiste des Unains	1467-1476	— Rhodes
VII	Johert	1172-1179	— Jérusalem	XL	Pierre d'Aboissou	1476-1503	— Rhodes
VIII	Roger des Modios	1179-1187	— Jérusalem	XLI	Emet d'Ambroise	1503-1512	— Rhodes
IX	Garnier de Nablouse	1187	— Jérusalem	XLII	Guy de Blanchefort	1512-1513	— Rhodes
X	Ermengaud d'Aps	1188-1192	— Jérusalem	XLIII	Fabrice del Careso	1513-1521	— Rhodes
XI	Godfrey du Boisson	1192-1194	— Jérusalem	XLIV	Philippe de Villers de l'Isle-Adam	1521-1534	— Rhodes et
XII	Alphonse de Portugal	1194	— Jérusalem				
XIII	Geoffroy le Bas	1194-1206	— Acre				
XIV	Godwin de Montaigne-Boujols	1206-1229	— Acre	XLV	Pietro del Ponte	1534-1535	— Malte
XV	Reynard de Thesy	1230-1240	— Acre	XLVI	Dodier de Saint-Jailly	1535-1536	— Malte
XVI	Garin de Montaigne	1240-1244	— Acre	XLVII	Juan de Monténis	1536-1537	— Malte
XVII	Bertrand de Compe	1244-1248	— Acre	XLVIII	Claude de la Sengle	1537-1537	— Malte
XVIII	Pierre de Vieille Brécoude	1248-1251	— Acre	XLIX	Jean Parion de la Valente	1537-1568	— Malte
XIX	Guillaume de Chabrennes	1251-1260	— Acre	L	Pietro Guidaloni del Monte	1568-1572	— Malte
XX	Hugues de Revel	1260-1278	— Acre	LI	Jean l'Evêque de la Castille	1572-1581	— Malte
XXI	Nicolas Lucye	1278-1289	— Acre	LII	Rogues de Loebens de Verdalle	1581-1593	— Malte
XXII	Jean de Villers	1289-1294	— Acre et	LIII	Martin Guich	1593-1601	— Malte
			Chypre	LIV	Alot de Wignacourt	1601-1622	— Malte
XXIII	Tudes des Pins	1294-1296	— Chypre	LV	Ludovic Menoz de Vesconcellos	1622-1623	— Malte
XXIV	Guillaume de Villaret	1296-1308	— Chypre	LVI	Antoine de Fende	1623-1636	— Malte
XXV	Foulques de Villaret	1308-1323	— Chypre et	LVII	Jean-Paul Terraci de Camiller	1636-1637	— Malte
			Rhodes	LVIII	Martin de Redin	1637-1660	— Malte
XXVI	Hélion de Villeneuve	1323-1346	— Rhodes	LIX	Acer de Clement Chates Cesta	1660-1660	— Malte
XXVII	Dieudonné de Gozon	1346-1354	— Rhodes	LX	Raphaël Comor	1660-1663	— Malte
XXVIII	Pierre de Cornellan	1354-1363	— Rhodes	LXI	Nicolas Cocozzi	1663-1680	— Malte
XXIX	Roger des Pins	1363-1365	— Rhodes	LXII	Grégoire Carilla de Roccella	1680-1690	— Malte
XXX	Raymond Bémagier	1365-1373	— Rhodes	LXIII	Adrien de Wignacourt	1690-1697	— Malte
XXXI	Robert de Jailly	1373-1377	— Rhodes	LXIV	Raymond Paulus Roccella	1697-1720	— Malte
XXXII	Fernandez de Herédia	1377-1396	— Rhodes	LXV	Marc-Antoine Zonaduri	1720-1722	— Malte
XXXIII	Richard Cacerolo Boni de Gerze	1396-1399	— Italie	LXVI	Antonio Manoli de Vilhena	1722-1736	— Malte
				LXVII	Reynaud Desvign	1736-1741	— Malte
				LXVIII	Emmanuel Pizzo	1741-1773	— Malte
				LXIX	Francisco Ximenez de Tejada	1773-1775	— Malte
				LXX	Emmanuel de Roban-Polduc	1775-1797	— Malte
				LXXI	Ferdinand de Hompecht	1797-1799	— Malte
				LXXII	Paul I ^{er} , tsar de Russie	1799-1801	— St-Peters-
							bourg

Liste des Grands Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis son fondement jusqu'à la dispersion de 1798.

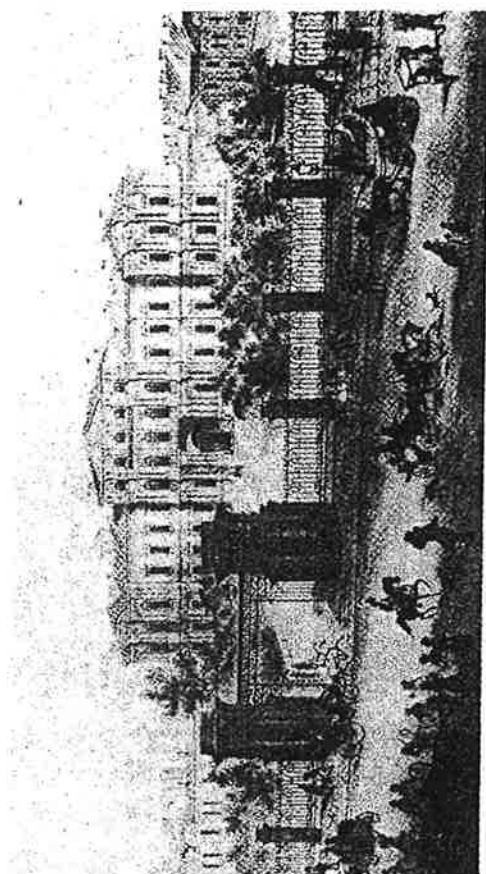
1 - ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE L'ORDRE

Deuxième partie

L'HISTOIRE MODERNE DE L'ORDRE

(depuis 1798)

Editions du Prieuré de France OSJ, 2014.



*Le Palais Worontzof à Saint-Petersbourg. Il abrita le Gouvernement de l'Ordre
et l'Ecole des Pages.*

HISTOIRE MODERNE DE L'ORDRE DE SAINT JEAN

PLAN :

page 47	: INTRODUCTION.
page 49	: 1- HISTOIRE DE L'ORDRE EN RUSSIE, puis ETATS-UNIS puis FRANCE L'ORDRE SOUVERAIN DE SAINT JEAN DE JERUSALEM DIT O.S.J. "REGULIER"
page 74	: 2- HISTOIRE DES BRANCHES ISSUES DE L'ORDRE EN RUSSIE
page 75	: a- LES ORDRES DANOIS de 1934
page 76	: b- L'ASSOCIATION DES COMMANDEURS HEREDITAIRES de 1928
page 76	: c- L'ORGANISATION AMERICAINE DE PICHEL de 1962
page 78	: d- L'ORDRE "ROYAL YOUGOSLAVE" KP2 de 1964
page 79	: e- L'ORDRE ORTHODOXE DE SAINT JEAN de 1971
page 79	: f- RAMEAUX DIVERS INCERTAINS (2 ^{ème} moitié du 20 ^{ème} siècle)
page 80	: 3- HISTOIRE DES AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE
page 80	: a- L'ORDRE DE MALTE CATHOLIQUE de 1805 - 1879
page 83	: b- L'ORDRE DE SAN JUAN (ESPAGNOL) de 1805
page 89	: c- LA COMMISSION DES LANGUES DE FRANCE de 1815
page 89	: d- LE SAINT JOHN ORDER ANGLICAN de 1827
page 92	: e- LE JOHANNITER ORDEN PROTESTANT de 1852
page 97	: BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le simple aperçu du plan que nous nous proposons de suivre pour évoquer l'Histoire de l'Ordre depuis l'effondrement de 1798, montre bien la complexité engendrée par la dispersion des Chevaliers, réfugiés un peu partout en Europe et s'efforçant de garder un minimum de traditions à transmettre aux générations futures.

Pour la clarté de l'exposé, il nous a semblé préférable de le traiter en trois parties. Chaque partie sera elle-même, si nécessaire, subdivisée en autant de groupes de tradition "hiérosolymitaine" (c'est-à-dire issus de l'ancien Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem), et dont la plupart survivent encore de nos jours. Et l'Histoire de chaque groupe pourra être traitée chronologiquement.



Le Tsar Paul 1^{er}, Protecteur et Grand Maître de l'Ordre de St Jean de Jérusalem.

2 - 4

La période dite moderne de l'Histoire de l'Ordre de St Jean de Jérusalem commence donc ce triste jour du 12 juin 1798, où Bonaparte, sans coup férir, s'empare de Malte. Les historiens en sont tous d'accord, probablement par l'effet de la lâcheté et de la trahison du Grand Maître Ferdinand von Hompesch. Ce dernier était, dit-on, ruiné par la confiscation des Commanderies qu'il possédait en Alsace et couvert de dettes énormes qu'il lui était impossible d'acquitter (ce qui, en soi, constituait une infamie pour un membre de l'Ordre) et les agents du Directoire français avaient racheté aux usuriers allemands leurs créances ; ils étaient ainsi devenus maîtres de son honneur et de sa vie.

Le Grand Maître, accompagné de seulement quelques chevaliers, séjourna quelque temps à Trieste ; il parcourut ensuite diverses cours européennes et, enfin, chercha une retraite en France. Il mourut à Montpellier, dans une telle misère, que les pénitents d'une congrégation le firent ensevelir à leurs frais, le 12 mai 1805.

Considérant Hompesch déchu de tous ses droits, l'essentiel des Chevaliers quitte l'île de Malte. Nombre d'entre eux gagnèrent la Cour du Tsar Paul I^{er}, Protecteur de l'Ordre, pour y rejoindre ceux des Chevaliers et Commandeurs qui y avaient naturellement trouvé refuge, suite à la Révolution française.

Ils se souvenaient en effet que le traité solennellement conclu entre la Russie et l'Ordre de Saint Jean le 4 janvier 1797 stipulait que "Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, en exerçant ses fonctions d'autocrate absolu, reconnaissait comme d'utilité publique, ratifiait et confirmait, en son nom propre, comme au nom de tous ses successeurs, l'établissement du dit Ordre, à perpétuité (НА ВЕЧНЫЕ ВРЕМЯ), dans l'étendue de son Empire".

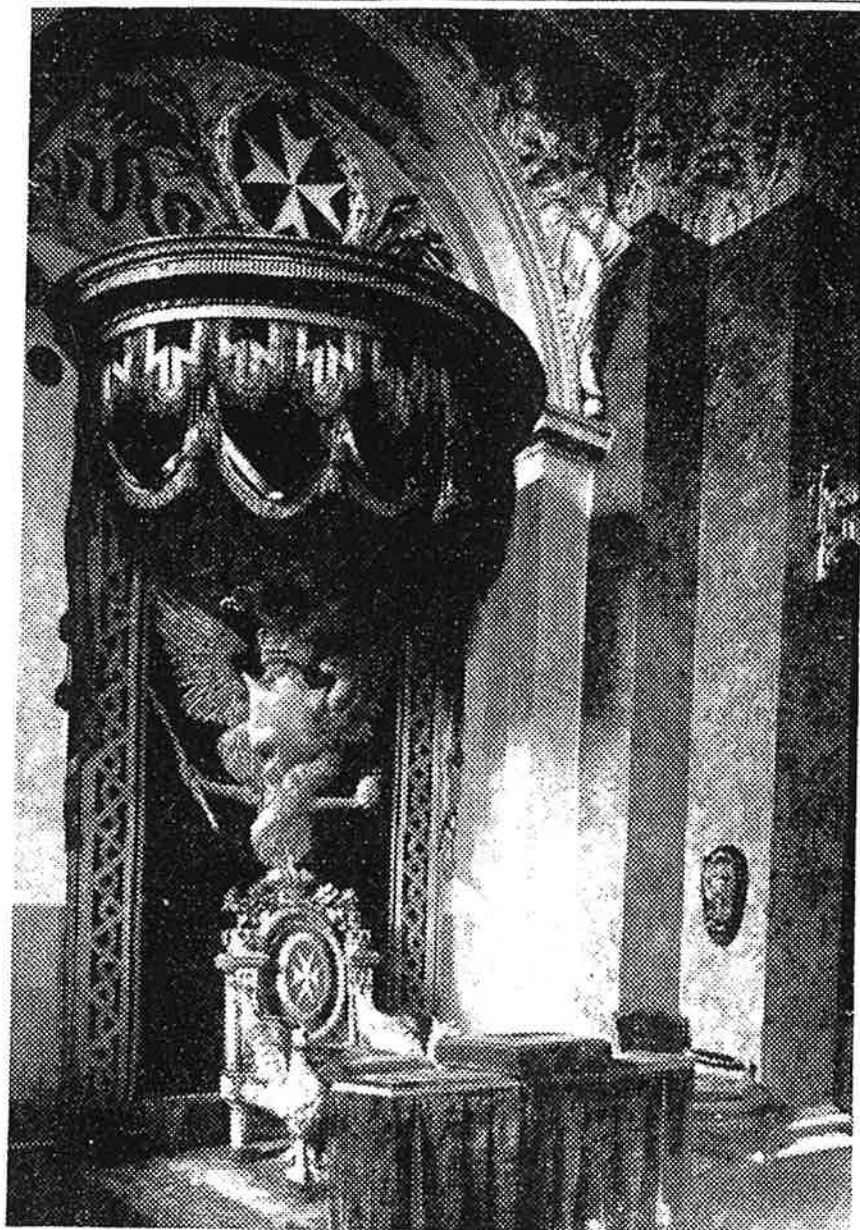
La conséquence de ce refuge, pour la suite de l'Histoire, fera que l'on pourra distinguer : d'une part L'Ordre en Russie, émigré aux Etats-Unis en 1917, puis en France en 1959, (c'est l'Histoire de notre O.S.J., Ordre souverain de Saint Jean de Jérusalem, appelé depuis 1999 Ordre régulier de Saint Jean de Terre Sainte) d'autre part les BRANCHES ISSUES DE L'ORDRE EN RUSSIE, enfin, les AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE, c'est-à-dire ce qui s'est passé dans le reste de l'Europe, indépendamment de l'Ordre en Russie.

1- HISTOIRE DE L'ORDRE EN RUSSIE, puis ETAT-UNIS, puis FRANCE ORDRE SOUVERAIN DE SAINT JEAN DE JERUSALEM, sans discontinuité, dit ORDRE REGULIER DE SAINT JEAN DE TERRE SAINTE - OSJ.

a- La période russe de l'OSJ (1798 - 1917).

A partir de 1798, l'Ordre va vivre dans l'ombre du sceptre Russe, tenu d'abord par Paul I^{er}, puis par son fils Alexandre I^{er}.

En effet, contrairement aux successeurs de Charles-Quint qui disposaient du titre de Protecteurs "ex-officio", les Empereurs Russes qui l'ont porté ont véritablement étendu une protection matérielle et morale sur l'Ordre.



Sous un dais de pourpre, le trône doré où l'Empereur Paul 1^{er} siégeait pour présider les Conseils de l'Ordre. Il était placé dans l'église catholique du Corps des Pages jusqu'en 1917. Il se trouve toujours dans le Palais.

Pour reprendre les termes utilisés par Pie VII quelques années plus tard, l'Ordre :

"... aurait été anéanti, si le très puissant Paul I^{er} [...] ne lui avait tendu la main lors qu'il était abattu et presque sans vie et ne lui avait apporté sa prospérité présente et le salut dans tant de périls, au point que l'Ordre actuellement existant, et qui peut maintenant reflourir, lui doit certainement son existence".

Le 6 septembre 1798, un pas supplémentaire est franchi. Tous les "Maltais", c'est-à-dire les Chevaliers Hospitaliers présents à Saint-Petersbourg se réunissent et, se constituant en collège conventuel régulier et selon les Statuts, déposent Hompesch "coupable de la plus stupide négligence ou complice des perfidies qui ont trahi l'Ordre".

Paul I^{er} déclara prendre en charge les intérêts de l'Ordre.

Puis, le 7 novembre 1798, il fut élu Grand Maître par le même collège électoral. (N.B. : la démission forcée de Hompesch, récalcitrant, lui fut imposée par l'Empereur d'Autriche le 6 juillet 1799).

Pour la première fois, le Grand Maître est issu des Chevaliers Grands-Croix d'Honneur. Marié, il est non-Profès et non-Catholique romain. Enfin, appartenant à une tradition byzantino-mongole, il cumule en autocrate, dans sa personne, l'autorité de l'Etat et celle de sa religion.

Intronisé dans la Maîtrise de l'Ordre de Malte par le Nonce apostolique, Monseigneur Litta, qui assume la responsabilité de cet acte religieux, le 29 novembre 1798, Paul I^{er} ajoute dix Commanderies au Grand Prieuré Russe Catholique, à titre de remerciement.

Le même jour, 29 novembre 1798, il concrétise son projet de fonder un second Grand Prieuré Russe, réservé en priorité à la noblesse Orthodoxe de l'Empire et ouvert à toutes les autres Confessions Chrétiennes. Il le dote très largement et il confie la charge de Grand Prieur à son fils, le Grand-Duc héritier du Trône, Alexandre, futur Alexandre I^{er}. Rappelons ici que ce projet de Prieuré œcuménique-Chrétien avait reçu l'approbation du Grand Maître Hompesch et qu'il avait été ratifié par le Sacré-Conseil de l'Ordre, à Malte, le 1er juin 1798, soit quelques jours avant la chute de l'île.

L'Ordre siège désormais à Saint-Petersbourg. Son organisation (en Russie et au plan international) est le fait du Bailli Litta (frère du Nonce déjà cité), nommé Lieutenant du Grand Maître. Dans ce cadre, un nouveau Sacré Conseil "œcuménique" est constitué. Il gardera les rênes du Gouvernement de l'Ordre jusqu'au 13 avril 1803, date du Décret remettant ses pouvoirs entre les mains du Grand Maître Tommasi.

Une des spécificités du Grand Prieuré Russe non-Catholique réside en l'établissement de Commanderies de Familles "conditionnellement" héréditaires, dont les fonds sont fournis par les familles fondatrices (l'édition de 1799 des Annales historiques de l'OSJ, publiées à Saint-Petersbourg, contient la liste des 20 premières "Commanderies de famille", qui seront suivies par d'autres). Elles diffèrent des traditionnelles Commanderies dites de "jus-patronat" dans la mesure où, selon certaines règles édictées par Paul I^{er}, elles obéissent à un



Le Tsar Alexandre III, Protecteur de l'Ordre, portant en sautoir la croix de l'OSJ dont les branches sont anglées de petites aigles bicéphales.

droit de succession qui inclut toutes les branches de la famille (dans un ordre obligatoirement désigné) et qui peut s'étendre également à deux familles étrangères à celle du fondateur, pour autant qu'elles soient citées dans l'acte de Fondation.

Paul I^{er} complète son intégration de l'Ordre dans la fibre de la noblesse Russe par deux mesures qui perpétueront sa tradition militaire et chevaleresque jusqu'à la Révolution de 1917.

D'une part il fait réformer le Corps des Pages impériaux, sorte de séminaire aristocratique et militaire, auquel il impose des règles morales et chevaleresques dérivées de celles de l'Ordre de Saint Jean ainsi que le port de la Croix blanche de Saint Jean à huit pointes sur le côté gauche de la vareuse.

Un code d'honneur, fidèle aux traditions chevaleresques, est gravé dans le marbre d'une salle du Palais Worontzoff, Quartier-Général de l'Ordre souverain en Russie . Il forma, jusqu'en 1917, plus de 6.000 jeunes officiers de l'Empire russe :

- 1) Tu croiras à l'enseignement de la Sainte Eglise, et tu lui resteras obéissant.
- 2) Tu défendras l'Eglise.
- 3) Tu respecteras les faibles et seras leur protecteur.
- 4) Tu aimeras ta patrie.
- 5) Tu seras fidèle à tes devoirs féodaux.
- 6) Tu ne reculeras jamais devant l'ennemi.
- 7) Tu mèneras une guerre perpétuelle et sans merci aux Infidèles.
- 8) Tu ne diras que la vérité et resteras fidèle à ta parole.
- 9) Tu seras généreux et charitable envers ton prochain.
- 10) Toujours et en tout lieu, tu agiras en défenseur du Bien et de la Justice, contre le Mal et l'Iniquité.

On raconte qu'un précepteur des Pages ayant, lors d'une quelconque querelle d'écoliers, ouvertement accusé l'un des garçons de mensonge : celui-ci se leva, blanc d'indignation : - « cela est impossible, Monsieur, puisque je suis Page de Sa Majesté ! ».

D'autre part le Tsar Grand Maître décide de constituer le Régiment des Chevaliers Gardes du Grand Maître et de lui octroyer un sceau aux armes de Russie avec la Croix "de Malte" sous lesquelles figurent deux étendards de Saint-Jean entourés de l'inscription "Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem".

Paul I^{er} meurt, assassiné, dans la nuit du 11 au 12 mars 1801. Probablement à l'instigation de la hiérarchie de l'Eglise Orthodoxe en Russie qui voyait d'un mauvais œil les projets de rapprochement du Tsar avec l'Eglise Catholique, et répandant la rumeur qu'il était devenu fou. Quatre jours plus tard, le nouvel Empereur, Alexandre I^{er}, ne prétend pas au Magistère tout en reprenant le Protectorat de l'Ordre et conserve sa dignité de Grand Prieur du Grand Prieuré Russe non-Catholique.

Il décide de fixer le moyen d'élire un Grand Maître par un Chapitre Général "conformément aux formes et Statuts anciens", c'est-à-dire par les représentants de tous les Frères Chevaliers, et sans autre aval.

Mais cette procédure se révèle difficile à mettre en oeuvre dans une Europe en guerre.



Revue commémorative pour le Jubilé du Corps des Pages, en 1902.

Finalement, par un "motu proprio" du 16 septembre 1802, le Pape Pie VII prend l'initiative de suggérer que, pour cette fois, il procèdera lui-même à la désignation du Chef de l'Ordre. Et il tente de désamorcer tout risque de contestation ultérieure sur ce qui aura été fait durant cette période particulièrement troublée : "Ni le Grand Maître, ni le Chapitre Général ne devront, écrit-il, examiner si les formes & les lois prescrites par les statuts se trouvaient observées dans ce qui avait été fait lorsque l'état et la constitution de l'Ordre étaient tels qu'il était absolument impossible sinon très difficile d'agir selon les lois des statuts."

"A titre exceptionnel", donc, et en quelque sorte pour sortir l'Ordre d'embarras, Pie VII nomme comme Grand Maître désigné, le 9 janvier 1803, Jean-Baptiste TOMMASI, d'ailleurs candidat présenté par le Grand Prieuré Russe Catholique. Tommasi s'installera successivement à Messine et à Catane, en Sicile.

A partir de ce moment, l'Ordre en Russie prendra ses distances par rapport à ce Grand Maître "fait" par un Pape qui lui-même est, selon l'optique du Tsar et Protecteur de l'Ordre, très suspect d'être tombé dans la dépendance politique de Napoléon.

Cela provoque rapidement, dans une première phase, le blocage des redevances annuelles forfaitaires dues par les Grands Prieurés Russes au Commun-Trésor.

A la mort de Tommasi, le 12 juin 1805, le Pape décide, sans autre consultation, et sous la pression irrémédiable de l'Empereur Napoléon 1^{er}, en rupture complète avec les Statuts de l'Ordre, de refuser d'entériner l'élection de Joseph CARACCILO de SAINT ERASME (22 voix/36) et de nommer comme "Lieutenant Grand Maître", Guevara SUARDO (5 voix/36, candidat de Napoléon) créant ainsi, par rapport à l'Ordre traditionnel, une Branche nouvelle et de statuts différents (puisque son Chef doit désormais être nommé par le Pape), qui s'appellera par la suite "Ordre souverain de Malte" (OSM) et dont le siège est fixé à Catane (voir infra).

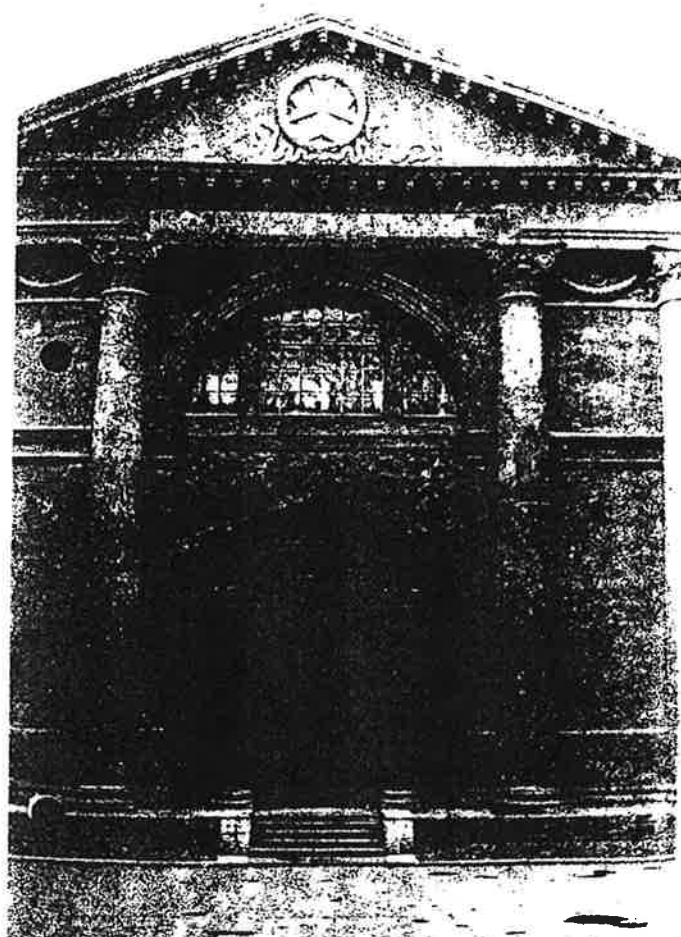
Le Tsar, ALEXANDRE 1^{er} se retire avec ses Grands Prieurés en attendant l'élection régulière d'un Grand Maître, et redonne la Lieutenance au Bailli Nicolas de SOLTIKOFF.

L'Ordre en Russie deviendra de plus en plus distant de l'"Ordre de Malte" exclusivement catholique. Et, lorsqu'à la chute du premier Empire Français, l'Ordre de Catane, réclamera, vainement d'ailleurs, tous les biens spoliés de l'Ordre de Saint Jean en Europe continentale, il ne réclamera rien à la Russie, ce qui montre bien que la rupture entre l'Ordre sous tutelle pontificale (OSM) et l'Ordre en Russie (OSJ) est alors consommée : ce sont deux Ordres différents.

Et pour éviter toute confusion, en 1817, le Tsar, par une décision ministérielle, fera interdire sur le territoire de l'Empire, le port des croix "italiennes" de l'OSM : cet Ordre "n'existe pas en Russie". Cette décision a été interprétée à tort par les historiens de l'OSM comme supprimant l'Ordre de Saint Jean en Russie, ce qui est totalement faux.

Postérieurement à 1805, partout où l'Empire Français étendra sa puissance, il effacera l'Ordre. En sorte que son seul refuge sûr restera la Russie.

En Russie, l'indépendance de l'Ordre est amoindrie lorsque le Tsar, en 1810, fait prendre en charge la gestion administrative des biens de l'Ordre par le Trésor

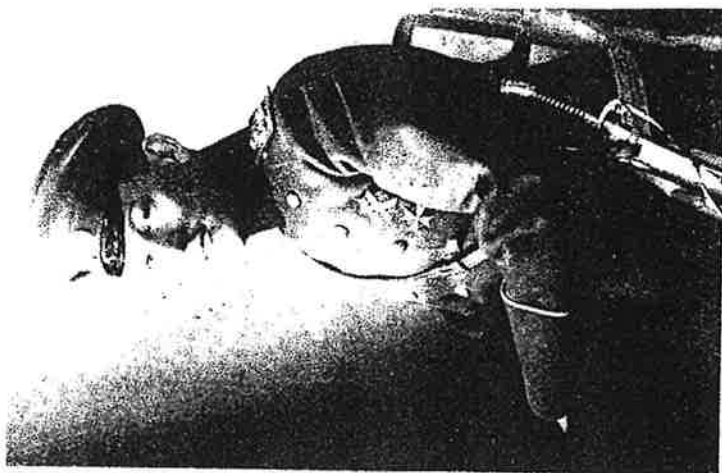


*Eglise du Prieuré de St Jean de Jérusalem. Contigüe au magnifique Hôtel du Corps des Pages. La façade porte cette inscription, en caractères romains :
" DIVO IOANNI BAPTISTAE PAULUS IMP. HOSP. MAGISTER "*



Officier russe d'Artillerie à cheval, Chevalier de St Jean de Jérusalem. 1882.

2 - 13



Portraits photographiques d'officiers russes, membres de l'Ordre de St Jean de Jérusalem. 1913.



Lieutenant de l'Armée Russe, portant l'insigne du Corps des Pages. Vers 1900.

2 - 15



Le Grand Duc Wladimir Alexandrovitch, vers 1900.



Le Grand Duc André Wladimirovitch. Vers 1900.

2 - 17

Russe. Cette mesure ne sera pas considérée comme confiscation : l'Ukase affirme que l'Ordre reste "en son état antérieur".

A mesure que les Chevaliers étrangers rentraient chez eux, le Grand Prieuré Catholique dépérissait, sans toutefois disparaître. Les Tsars continuaient à remplir leur rôle de Protecteur héréditaire de l'Ordre Russe.

Jusqu'en 1916, ils confirmeront en leur succession les héritiers des Commanderies de Familles et ils en ajouteront quelques unes.

La liste des Grand Maîtres et Protecteurs de l'OSJ pendant sa période russe s'établit donc comme suit :

1798 - 1801 : PAUL 1^{er} (Grand Maître)

1801 - 1803 : Comte Nikolai SOLTIKOFF (Lieutenant Grand Maître)

1803 - 1805 : Jean-Baptiste TOMMASI (Grand Maître)

1805 - 1825 : ALEXANDRE 1^{er} (Protecteur)

1825 - 1855 : NICOLAS 1^{er} (Protecteur)

1855 - 1881 : ALEXANDRE II (Protecteur)

1881 - 1894 : ALEXANDRE III (Protecteur)

1894 - 1914 : NICOLAS II (Protecteur)

Tous les ans, la Fête des Reliques de l'Ordre (dont le Bras de Saint Jean-Baptiste, l'icône de Notre-Dame de Philermé et un Morceau de la Vraie Croix) sera célébrée, pour commémorer leur entrée dans l'Empire lors de leur transmission par Hompesch à Paul 1^{er} et gardées depuis en Russie. (emportées au Danemark par l'impératrice douairière en 1917, elles furent confiées au Patriarche de Belgrade après 1932)

En 1902, à l'occasion du Jubilé de l'Ecole des Pages, Nicolas II ordonne, en tant que Protecteur de l'Ordre, que leur drapeau porte désormais les croix "de Malte" aux quatre coins et que les Pages sortant de cette Ecole auront le droit de porter la croix de Malte "comme croix ordinaire, sur le côté gauche de la poitrine", mais de dimension moindre que les croix "italiennes" de l'OSM. Ces croix russes diffèrent aussi en ceci qu'elles portent entre les branches de petites aigles bicéphales (comme on peut en voir sur une photographie du Tsar Alexandre III), au lieu des fleurs de lys des croix de l'OSM.

Enfin, le Tsar et Protecteur de l'Ordre couvre de son autorité l'Assemblée constitutive de New York, qui va fonder le Grand Prieuré des Etats-Unis.

Cette Assemblée, réunie le 10 janvier 1908 et présidée par le Grand Duc Alexandre, est composée de 25 héritiers directs des familles de Commandeurs héréditaires, 25 autres membres des familles de Commandeurs héréditaires et de 23 membres de familles ayant eu un ascendant aux Prieurés Russes à titre régulier, tous présents ou représentés. Elle a pour but :

- d'établir aux Etats-Unis un Grand Prieuré et de poursuivre sur place l'existence légale de l'Ordre Russe,
- d'ouvrir l'Ordre à "tout individu qualifié" d'obéissance chrétienne.

Ainsi, entre les Révolutions russes de 1905 et de 1917, se prépare la pérennité de l'Ordre par son transfert aux Etats-Unis à partir de 1917.



Le sceau du régiment des Chevaliers-Gardes conservé jusqu'en 1917 par cette seule unité, portant en exergue (en russe) : " Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem".

Assemblée de New York fondant le GP Américain - 1908.

1. — Patronymes des familles de commandeurs héréditaires représentées :

Naryschkine - Chemeretteff - Stroganoff - Demidoff de San Donato - *Troubetzkoy* - Worontzoff Dachkat - Olsouvieff - *Boutourlin* - Khilkoff - Stroganoff - *Vol-konsky* - Bakhmeteff - Maskimov - Nouromtoeff - *de Ligny* - *Radziwill* - de Broel Plathén - Sapieha - *Choiseul Gouffier* - von Borsch - Potocki - Mechelin Ilinsky - Korwin Kossagowski.

Les noms *soulignés* sont ceux des signataires du Procès Verbal de fondation.

2. — Patronymes des familles ayant eu un ancêtre à titre régulier représentées :

Czarloryski - *Soltikof* - *Gagarine* - Golenitscheff - Koutousoff - de Rosen - *Ignatieff* - Yourievski - de Wrangel - Poniatowski - d'Oldenbourg - von Zeppelin - d'Harcourt - de Clermont Tonnerre - de Richelieu - de Dampierre - de Mailly Mesle - de Beaumont.

Les noms *soulignés* sont ceux des familles qui, ayant eu un titre régulier avant 1810, en ont obtenu un à titre héréditaire après 1810.

Manifeste de 1928 - Signataires.

Naryschkine - Chemeretteff - Belosselsky - Dolgorouki - Davydoff - Bariatinsky - Demidoff de San Donato - *Troubetzkoy* - Worontzoff Dachkat - Olsouvieff - Gerebstzoff - *Boutourlin* - von Borsch.

Les noms *soulignés* sont ceux des familles ayant signé le Procès Verbal de 1908.

Lignées signalées éteintes en 1928.

Youssoupoff - Stroganoff - Samoiloff - Maruzzi - Beklechev - Toufiakine - Potemkine - Odoevsky - Stroganoff.

Etat comparatif des actes des membres de l'Ordre russe en 1908 et 1928.

1908 : création du Grand Prieuré d'Amérique.

1928 : Association des Commandeurs Héréditaires à Paris.

b - La période américaine de l'OSJ (1917- 1962).

Au moment de la déclaration de guerre avec l'Allemagne en 1914, Nicolas II avait transmis au roi d'Espagne Alphonse XIII ses obligations envers l'Ordre de Saint Jean russe, en même temps que tous les autres intérêts de l'Etat. Après la fin de la guerre, le roi Alphonse XIII, à son tour, remit ses obligations concernant l'Ordre au Grand Duc Alexandre Mihailovitch, comme aîné des Romanoff.

Ce dernier, arrière petit-fils de Paul 1^{er} et beau-frère du Tsar Nicolas II fut élu Grand Maître de l'Ordre, dès 1913.

Dans cette période, comme toutes les branches de l'Ordre, l'OSJ a connu le problème de l'adaptation de ses activités et de son recrutement car il était impossible de maintenir rigoureusement les obligations des preuves nobiliaires jusqu'alors en usage sans scléroser l'Ordre.

On a vu que l'Assemblée Constitutive du Grand Prieuré Américain s'était fixé pour objectif "...d'ouvrir l'Ordre à tout individu qualifié d'obédience chrétienne". Une ouverture aussi large devait comporter des normes fort élastiques en ce qui touche la qualité religieuse et l'honorabilité même. Aux côtés de bons chrétiens, honnêtes et dévoués, il se glissa, malheureusement, des personnes qui n'avaient d'autre garantie que le "standing" social, la fortune ou l'habileté.

La Constitution de l'époque (datée de 1912), de droit américain, stipulait que l'Ordre était gouverné par un Grand Master-President assisté par un Board of Directors de Grands Officiers où figurait un Grand Chancelier. A partir de 1920, le Grand Maître, puis les Lieutenants Grands Maîtres (dans cette Constitution, leurs pouvoirs étaient identiques) résidèrent en Europe, déléguant largement au Grand Chancelier l'essentiel des responsabilités de leur fonction. Il en résultera une crise, qui conduira à des troubles sérieux dans l'Ordre en 1962.

Cette crise sera due à Charles L. Pichel, Grand Chancelier de 1926 à 1962, qui tomba, à partir de 1948, dans la pratique du trafic de titres et diplômes. On découvrit aussi, plus tard, que Pichel avait été condamné en 1919 à quatre ans de prison, pour trafic de drogue...

Refusant toute remise de compte-rendu d'activité, il provoqua la démission des Lieutenants Grands Maîtres Engelhardt et Zepplin, et fut finalement chassé de l'Ordre en 1962, par l'énergique Grand Maître de Cassagnac.

Au cours des années 1950, l'OSJ américain devait faire pousser des ramifications au Canada, en Europe et en Australie. On mesura les conséquences possibles de cette extension : le développement de l'Ordre en un organisme fédéral où les Prieurés autonomes trouveraient leur point de convergence dans une Règle et l'autorité suprême du Grand Maître.

En 1959, le Prieuré de France (constitué sous forme d'Association Loi de 1901) commençait à prendre forme sous l'impulsion de Guy et Paul Jouveau du Breuil, aidés du Commandeur héréditaire Léonid Ignatieff, du Prince Félix Youssouppoff et de son épouse Irène de Russie, qui furent chargés, en 1960, de trouver un personnage digne d'assumer la charge de Grand Maître.

C'est à ce moment que le colonel comte Paul de Granier de Cassagnac entre dans l'Ordre. Pichel l'informe que le Conseil de l'Ordre l'a élu Lieutenant Grand Maître et en août 1961, le Conseil l'élève à la dignité de Grand Maître, à l'unanimité moins une voix.

L'investiture du nouveau Grand Maître eut lieu le 23 septembre 1962.

Il avait deux projets qu'il ne tardera pas à réaliser : rapatrier le Couvent (c'est-à-dire le siège de l'Ordre) en Europe pour le dégager des graves anomalies américaines et réformer la Constitution dans un sens traditionnel.

On s'était enfin aperçu que Pichel n'avait rendu aucun compte de gestion financière depuis 13 ans. Pichel, refusant de se soumettre fut suspendu de toutes ses fonctions le 27 décembre 1961 et finalement exclu de l'Ordre le 6 avril 1962, pour faux et usage de faux, abus de pouvoir, exclusions illégales, détournement d'archives, diffamations et fausses accusations.

Pichel créa, par la suite, un organisme dissident, qui semble continuer aujourd'hui encore les pratiques de son fondateur (voir infra).

Le même 6 avril 1962, le roi (en exil) Pierre II de Yougoslavie était investi de la charge de Protecteur de l'OSJ et, le 16 juin 1962, un décret conjointement signé du Grand Maître et du Protecteur de l'Ordre transférait son siège d'Amérique en France, après un court intermède en Suisse, décision entérinée par le Conseil du Grand Prieuré d'Amérique, le 23 juin.

Durant sa période américaine, la liste des Chefs de l'Ordre est donc la suivante :

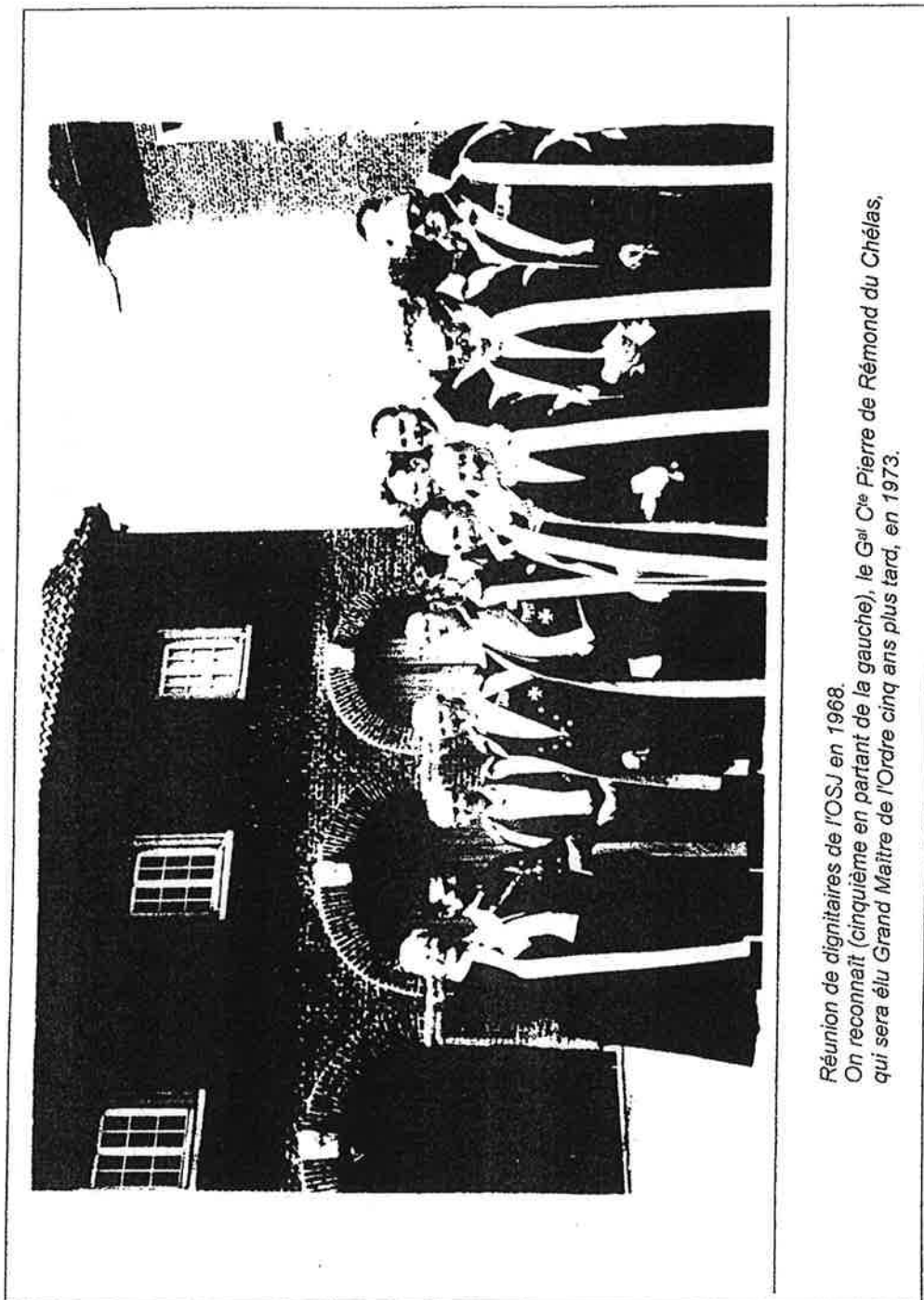
1914 - 1928 : ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne (Protectorat honorifique)
1913 - 1933 : Grand-Duc ALEXANDRE (Grand Maître, et Protecteur en 1928)
1933 - 1951 : Colonel W. SOHIER-BRIANT (Lieutenant Grand Maître)
1951 - 1955 : Baron von ENGELHARDT (Lieutenant Grand Maître) démissionnaire
1955 - 1960 : Comte von ZEPPELIN (Lieutenant Grand Maître) démissionnaire
1960 - 1962 : Colonel comte Paul de CASSAGNAC (Lieutenant Grand Maître)

c - L'OSJ en France (depuis 1962).

A partir de 1962, l'OSJ s'est développé dans un contexte principalement européen, avec un recrutement international et pleinement œcuménique en chrétienté, conformément aux normes fondamentales des Grands Prieurés Russes de l'OSJ.

Dans la tradition de l'Ordre, il propose à ses membres une spiritualité spécifique dont les points d'application sont résolument orientés vers l'action caritative et hospitalière.

Malheureusement, l'harmonie ne régna pas longtemps entre le Grand Maître de Cassagnac et Pierre II de Yougoslavie : celui-ci, influencé par son entourage, prétendit devenir lui-même Grand Maître. Et Cassagnac n'entendait pas démissionner.



Réunion de dignitaires de l'OSJ en 1968.
On reconnaît (cinquième en partant de la gauche), le G^{al} C^{ie} Pierre de Rémond du Chélas,
qui sera élu Grand Maître de l'Ordre cinq ans plus tard, en 1973.

Pierre II opéra une scission et, en avril 1964, conférant à Cassagnac le titre de Grand Maître honoraire (malgré lui !), se fit élire Grand Maître d'un OSJ séparé dit "... sous la Constitution du roi Pierre II de Yougoslavie", aussi appelé "OSJ Royal Yougoslave" (voir infra), c'est-à-dire un nouvel Ordre de type dynastique.

Après le rapatriement du siège de l'Ordre en France, le dernier point du programme du Grand Maître de Cassagnac était la réforme de la Constitution de 1912. Une nouvelle Constitution sera votée en Assemblée Générale de l'Ordre le 27 mars 1965. Sa déclaration liminaire affirme qu'elle est inspirée en vue "d'atteindre l'objectif traditionnel de l'Ordre, à savoir : la défense de la foi chrétienne contre l'athéisme et le matérialisme, l'œcuménisme chrétien, la pratique de la Charité, l'entente avec les religions dans la mesure où leurs préceptes ne s'opposent pas à ceux de la religion chrétienne, les idéaux du monde libre et le Droit naturel."

L'OSJ se considère comme souverain. Il dispose donc d'une organisation centrale manifestant les trois pouvoirs, en ce qui touche les affaires de l'OSJ : Législatif (appelé Chapitre Général), Exécutif (Grand Maître élu à vie et Gouvernement, dont l'ensemble est appelé Conseil Souverain), Judiciaire (Cour Suprême et Egard).

Les Prieurés ont, en chaque pays, le statut juridique d'une association légale, avec pleins pouvoirs administratifs conformes aux lois locales. En Europe, ce sont les Prieurés de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Malte, de Belgique, de Hollande, de Danemark, enfin de Bretagne.

Les Frères (et Sœurs) sont Chevaliers (et Dames) Profès-OSJ, ou bien de Justice ou de Grâce par les vœux qu'ils prononcent sous serment sur l'Ecriture Sainte. Ces vœux intéressent le service du Christ et du Pauvre, la fidélité à l'Ordre et une conduite chrétienne exemplaire.

Le Grand Maître de Cassagnac mourut le 9 septembre 1966 et le Premier Président Louis Espinasse, haut magistrat français et Lieutenant du Grand Maître forma le Conseil de Régence.

Il devait transmettre ses pouvoirs, en 1968, à Carol de Roumanie, personnage dont l'étoffe s'est avérée assez mince, et qui fut acculé à la démission en 1971.

Le Président Espinasse assumait de nouveau l'intérim jusqu'à l'élection à la Maîtrise, du Général Comte Pierre de Rémond du Chélas, intronisé au Mont Saint-Michel, le 5 mai 1973.

Dans sa déclaration d'intronisation, le Grand Maître du Chélas se fixa solennellement trois missions : Défendre la Foi. Aider le Pauvre. Sanctifier les Chevaliers.

Mort le 6 septembre 1994, il laisse le souvenir unanime d'un homme d'une valeur, d'une compassion et d'une piété exceptionnelles, qui lui permirent, soutenu par le Gouvernement et tous les Chevaliers et Dames de l'Ordre de mener à bien, en 22 ans de règne, les trois missions qu'il s'était fixées :

- La défense de la Foi : suivant les traces du Grand Maître de Cassagnac, en redonnant à l'Ordre, purifié de toutes tentations honorifiques et décoratives, la Constitution de 1976, entièrement refondue et rénovée, avec l'aide d'un juriste de grand renom, le Conseiller d'Etat et Grand Chancelier Bailli Grand Croix OSJ le Frère Alfred COSTE-FLORET ;

en favorisant les études et publications sur l'Histoire et la Spiritualité de l'Ordre, avec le précieux secours du colonel Bailli Grand Croix OSJ le colonel Maurice SUIRE , historiographe de l'Armée Française (dont les travaux constituent la base du présent cahier) ; en recherchant les contacts et les alliances avec toutes les Branches, sincèrement motivées, issues de l'Ordre d'avant 1798, tant de "filiation russe" comme l'OSJ dit "Royal Yougoslave" (déjà cité) et l'Ordre Orthodoxe de St Jean (voir plus loin) que d'autres filiations, comme "l'Ordre Souverain de l'Hôpital de St Jean de Jérusalem au Danemark" (voir plus loin).

- L'aide aux Pauvres, en promouvant toutes actions utiles pour soulager les formes les plus variées de la misère des hommes et notamment en appuyant de son concours la naissance et le développement de l'Association des Oeuvres Sociales et Hospitalières de l'OSJ en Bretagne, reconnue d'utilité publique en 1975, et les associations des Œuvres du Prieuré de France.

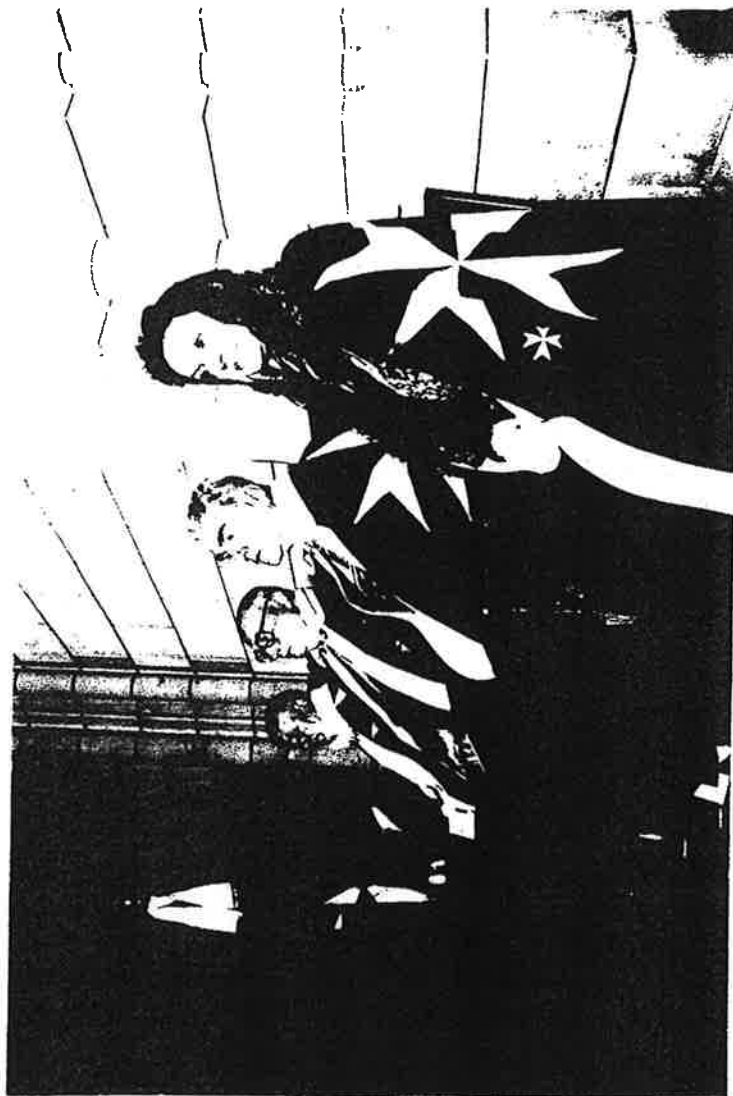
- La sanctification des Chevaliers, en suscitant sans cesse la réflexion spirituelle comme source et principe de l'action charitable, rendant progressivement de plus en plus claire la nécessité pour l'Ordre de procéder à la rédaction d'une Règle adaptée au monde contemporain et qui soit pour chaque Chevalier et Dame, à la fois un idéal à viser et une règle concrète de conduite : ainsi la "Règle de l'OSJ" fut promulguée le 24 juin 1992.

Le jour même du décès du Grand Maître du CHELAS, le Conseil de Régence fut mis en place, présidé par le Lieutenant du Grand Maître, devenu immédiatement Lieutenant Grand Maître.

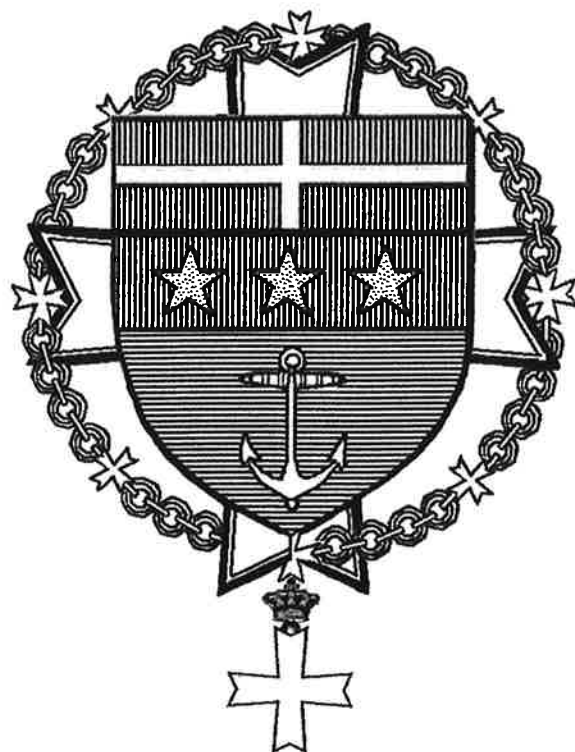
Selon les règles fixées par la Constitution de l'Ordre, moins de six mois après le décès du Grand Maître, le Grand Conseil, organe électif des Grands Maîtres de l'OSJ, réuni en l'église Notre-Dame du Liban à Paris et sous le contrôle d'un officier ministériel public, le 25 février 1995, a élu nouveau Chef de l'Ordre, par une majorité de 29 voix sur 35 électeurs statutaires dont 33 présents ou représentés, le Frère Yves GALOUZEAU de VILLEPIN baron de SEEWALD, déjà en charge de la Lieutenance Magistrale. Son intronisation et sa prise officielle de fonctions ont eu durant le Chapitre Général de l'Ordre, tenu au Sanctuaire de Pontchâteau (en Bretagne, pays Nantais) le 16 décembre 1995. S'étant démis de ses fonctions le 14 mai 2005, sa démission a été suivie d'une période de trouble dans l'Ordre, en raison de déficiences graves de ce Grand Maître dans l'exercice de sa charge. L'élection de son successeur, le Lieutenant Grand Maître Frère Yvain JOUVEAU de BREUIL a pu être effectuée le 18 mars 2006.

La liste des Chefs de l'Ordre souverain de St Jean de Jérusalem, depuis le transfert de son Siège en France est donc la suivante :

1962 - 1966 : Colonel comte Paul de CASSAGNAC (Grand Maître)
1966 - 1968 : Président Louis ESPINASSE (Lieutenant Grand Maître)
1968 - 1971 : Prince CAROL de ROUMANIE (Grand Maître)
1971 - 1973 : Président Louis ESPINASSE (Lieutenant Grand Maître)
1973 - 1994 : Général Comte Pierre de REMOND du CHELAS (Grand Maître)
1994 - 1995 : Baron Yves de VILLEPIN (Lieutenant Grand Maître)
1995 - 2005 : Baron Yves de VILLEPIN.(Grand Maître)
2006 - : Dr Yvain JOUVEAU de BREUIL (Lieutenant Grand Maître)



Le Conseil de Régence de l'OSJ, entré en fonction le 6 septembre 1994, jusqu'à l'intronisation du nouveau Grand Maître Elu. (De la droite vers la gauche :) Dame Christine-Marie Coste-Floret, Grand Chancelier, Frère Yves de Villepin, Lieutenant Grand Maître et Grand Maître Elu le 25 février 1995, Frère Hubert Duault, Grand Commandeur et Frère Yves Marcel, Grand Hospitalier.



Frère Yvain
Jouveau du Breuil
Lieutenant Grand Maître

Armoiries du Chef de l'Ordre élu en 2006

Si les relations entre les diverses Congrégations (voir infra) issues de l'ancien Ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem sont généralement courtoises, quelques exceptions subsistent encore ici et là, points de focalisation de querelles historiques que tous ne parviennent pas encore à dépasser, pour le service d'idéaux pourtant reconnus comme communs.

Ainsi, aboutissait en 1999 en France, une action en revendication d'exclusivité sur le nom "Saint Jean de Jérusalem" et sur la forme de croix dite "de Malte", menée par l'Ordre de Malte (OSM), contre l'OSJ et repoussant de multiples propositions de dialogue : gain de cause lui fut donné sur la seule base de son antériorité d'implantation en France (1891 pour l'OSM, 1959 pour l'OSJ), le juge civil ayant décliné toute compétence en matière de droits historiques.

Depuis, l'OSJ a pris en France le nom de Prieuré de France de l'Ordre régulier de Saint Jean (plus complètement « Ordre Régulier de Saint Jean de Terre Sainte – de la Tradition Russe des Chevaliers Hospitaliers Œcuméniques Chrétiens ») – association régie selon la Loi de 1901 et une forme de Croix de Saint Jean telle qu'elle était utilisée autrefois par l'Ordre, en Terre Sainte et à l'époque de Rhodes.

Ses Œuvres sont reconnues juridiquement comme associations charitables, dite "d'intérêt général" qui représentent le Prieuré de France dans son action sur le terrain, avec cette remarquable particularité que les frais généraux étant entièrement assumés par l'association du Prieuré, les associations des Œuvres quant à elles peuvent garantir à leur donateurs que la totalité de leurs versements est affectée au soulagement des pauvres et des malades : c'est la règle obligatoirement appliquée des 100% reçus = 100% donnés.

Cependant, sous la direction du Grand Maître du Chélas, le rapprochement avait pu être opéré entre l'OSJ diverses unités de l'Ordre issues de son passage en Russie. Il s'agissait de fonder la reconnaissance mutuelle et la fraternisation, ainsi que de favoriser la coopération entre les diverses branches de l'ancien Ordre de Saint Jean de Jérusalem continuatrices à travers le monde de ses anciens Grands Prieurés maintenus en Russie par le Grand Maître et Tsar Paul I^{er} de Russie en 1798 et dispersés dans le monde occidental après 1917.

Ainsi est née, en l'an 2000, la

Charte d'Alliance des Ordres Œcuméniques Chrétiens de Saint Jean de Jérusalem.

Un ensemble de huit critères d'acceptation mutuelle a été défini en commun :

- 1- Les Ordres participants et leurs membres sont et doivent rester rigoureusement **Chrétiens**, et revendiquent fermement leur engagement pour la Foi, contre l'athéisme et le matérialisme.
- 2- les Ordres participants sont et doivent rester **œcuméniques** en Chrétienté.
- 3- les Ordres participants sont et doivent rester **démocratiques**, selon l'esprit traditionnel des structures de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem en Terre Sainte, à Rhodes et à Malte, élisant leurs Chefs et pratiquant, dans leur organisation, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.
- 4- La **filiation historique** des Ordres participants doit être bien établie dans la continuité des Grands Prieurés Russes et mutuellement reconnue par les signataires.

5- Les Ordres participants doivent être les organisateurs actifs d'œuvres hospitalières ou caritatives et/ou y apporter un concours financier, respectant la règle d'une stricte **transparence comptable**. La totalité des dons destinés aux œuvres doit être affectée, selon leur vocation remontant au XI^{ème} siècle, au soulagement des pauvres et malades.

6- Les Ordres participants doivent être **de véritables Ordres**, c'est à dire des fraternités régies par des règles internes dans l'esprit de la tradition des Chevaliers Hospitaliers. Elles doivent avoir un **statut légal** et doivent fonctionner légalement.

7- Les Ordres participants doivent être fermement attachés aux valeurs traditionnelles et aux vertus de la **chevalerie** chrétienne, laquelle n'est pas une décoration mais une dignité reçue après la reconnaissance, par une fraternité chevaleresque, de la valeur personnelle et de l'aptitude à servir selon le Code de la Chevalerie,

8- Les Ordres participants s'assurent de l'honorabilité, de la bonne réputation et de l'**exemplarité** de vie de leurs postulants et membres.

Cette Charte, qui reste ouverte à la possibilité d'adhésion future d'autres Congrégations encore dispersées de l'Ordre, a été conclue entre :

l'Ordre Régulier de Saint Jean - OSJ -,

l'Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem sous Constitution du roi Pierre II,

l'Ordre Souverain de Saint Jean de Jérusalem au Danemark,

et l'Ordre Danois de Malte

(cf ci-dessous pp 75 et 76).

Elle a été rédigée en français, anglais, danois et allemand, a été signée à Vancouver, Canada, le 9 juin 2000, pour être ratifiée par le Chapitre Général de l'OSJ à Copenhague le 26 mai 2001.

Les quatre Ordres signataires représentent, à cette date, plus de 900 Chevaliers Hospitaliers et Dames Hospitalières répartis principalement en Europe occidentale et septentrionale ainsi qu'en Amérique du Nord.

2- HISTOIRE DES BRANCHES ISSUES DE L'ORDRE EN RUSSIE

Au fil de ces quelques pages qui retracent l'Histoire de l'OSJ, nous avons pu citer tel ou tel Groupe ou Association de Chevaliers, dont le point commun est de se rattacher à ce que nous appelons la "filiation russe", c'est-à-dire issus de la partie de l'Ordre d' "Ancien régime" (d'avant 1798) réfugiée à Saint-Petersbourg.

Cette section traitera donc de leur rapide description, par ordre chronologique d'apparition ou de séparation de l'OSJ régulier.

La liste n'en est pas forcément exhaustive. En effet, toutes ces Associations "hiérosolymitaines", c'est-à-dire trouvant leur origine à Jérusalem, fondent leur existence soit sur le principe d'une scission, parce qu'à un moment donné, pour des raisons diverses, un groupe estime devoir constituer une organisation à part, soit sur la base du fait que tout Chevalier ou Commandeur "héréditaire" selon les Constitutions de l'Ordre tant à Malte qu'en Russie, peut être appelé à faire ressurgir l'Ordre en tel ou tel lieu où il n'est plus valablement représenté.

Il faut, pour comprendre ce phénomène particulier, se souvenir de deux points précis de l'Histoire :

1- En novembre 1798, par sa propre volonté, et sous la direction de son Grand Maître le Tsar Paul I^{er}, l'Ordre souverain de Saint Jean de Jérusalem est devenu organiquement oecuménique : il s'est institutionnellement ouvert à toutes les confessions chrétiennes ; de ce fait, une Branche subsistante de l'ancien Ordre qui, statutairement, se limite à un mono-confessionnalisme de ses membres, ne peut désormais à elle seule, assumer la totalité de la vocation de l'Ordre et de sa mission dans le monde.

2- La maîtrise de Paul I^{er} s'est exercée dans une période singulièrement troublée de l'Histoire de l'Europe, ravagée par la guerre. Le Tsar et Grand Maître était parfaitement conscient du fait que nul ne pouvait prédire ce qui résulterait des désordres causés par l'athéisme et le matérialisme inaugurés par le "siècle des Lumières" et sa suite naturelle et inévitable : la Révolution française et ce qui s'ensuivit. Il voulait donc garantir l'avenir et agir en sorte que nulle puissance temporelle ni spirituelle ne puisse jamais anéantir les idéaux religieux et chevaleresques de l'Ordre dont la Providence lui avait confié la charge. C'est ainsi qu'il a amplement usé d'une faculté qu'il possédait, en tant que Grand Maître, de créer des "Commanderies de famille" dont la caractéristique était d'être héréditaires, possibilité qui existait déjà, mais qui avait été jusqu'alors peu utilisée par les Grands Maîtres, ses prédécesseurs. Certes, la chevalerie "personnelle" ne peut être transmise par hérédité, puisqu'elle résulte d'un adoubement laïque lequel ne peut être valablement conféré que par un chevalier, lui-même personnellement adoubé ; la "chevalerie héréditaire" octroyée à une Commanderie de famille est par conséquent uniquement une question INSTITUTIONNELLE : elle ne peut conférer héréditairement la chevalerie "de chevalerie" (c'est-à-dire rituellement transmise par une personne valablement habilitée), mais elle constitue le DROIT, en cas de disparition de l'Ordre, de le faire renaître institutionnellement.

Paul I^{er} a donc ainsi maximalisé les chances de survie de l'Ordre, et les Grands Maîtres suivants ont usé de la même prérogative et, d'ailleurs, l'OSJ régulier compte encore et actuellement dans ses rangs plusieurs membres Chevaliers ou Commandeurs Héréditaires.

Si l'on ajoute à ces considérations le fait que parmi les autres Branches issues, non de la tradition "russe", mais de Groupes déjà séparés avant 1798 ou reconstitués dans le cadre du Droit ("canonique") propre à une Dénomination chrétienne (c'est le cas du Saint John Order Anglican et de l'Ordre de Malte Catholique), on aboutit, concrètement, à la constatation qu'à la manière, pour ne prendre qu'un exemple, des multiples branches bénédictines, l'idéal d'une spiritualité active définie fondamentalement par une devise à tous commune : PRO FIDE PRO UTILITATE HOMINUM - POUR LA FOI ET LE SERVICE DES HOMMES, caractérise tous les Ordres actuellement issus de la Tradition des Chevaliers Hospitaliers.

Par ordre chronologique, on peut déterminer cinq Groupes différents, dont l'Histoire particulière prend sa source dans celle de l'OSJ (branche russe et œcuménique) depuis la nouvelle dispersion consécutive à la Révolution d'Octobre 1917.

A quoi on ajoutera une sixième rubrique pour signaler brièvement quelques rameaux divers :

- a- Les Ordres Danois
- b- L'Association des Commandeurs Héréditaires
- c- L'organisation américaine de Pichel et son "Grand Prieuré de Malte"
- d- L'OSJ "Royal Yougoslave" dit aussi "KP2" pour "King Peter 2"
- e- L'Ordre Orthodoxe de Saint Jean
- f- Rameaux divers incertains.

a- Les Ordres Danois

1- L'Ordre Danois de Malte (Den Danske Malteserorden).

Après 1917, en dehors de l'Ordre désormais réfugié aux Etats Unis, la première résurgence russe sera le fait du Prince Avaloff et du Comte Schliffel von Frauenstein qui, en 1920, reconstituèrent l'Ordre russe en Allemagne. En 1932, le Chapitre Général de Leipzig lui donnera ses Statuts. Puis, après diverses tribulations, cet Ordre donnera naissance, en 1934, au Grand Prieuré de Danemark, appelé "Den Danske Malteserorden" (DDM), cet Ordre s'est rattaché en 1967 à l'OSJ régulier, pour devenir Prieuré Danois de l'OSJ. Membre de la Charte d'Alliance de 2000 (cf p. 2-28), il est actuellement composé de vingt-cinq membres masculins, la plupart de Confession Luthérienne. Ils tiennent régulièrement Chapitre et leur énergique activité hospitalière consiste principalement à aider et soutenir des organisations charitables danoises.

2- L'Ordre Danois de Saint Jean (Den Danske Johanniterorden).

Issu en 1948 de l'Ordre de Malte Danois, "L'Ordre souverain de l'Hôpital de St Jean de Jérusalem au Danemark" (DDJ) dont les cent cinquante membres sont principalement Luthériens et dont les Prieurés, qui sont œcuméniques, couvrent la Scandinavie, le nord de l'Allemagne et la Pologne.

S.A.R. le Prince Pierre de Grèce et du Danemark en a été Prieur, jusqu'à son décès.

Une Convention d'Alliance a été conclue entre cet Ordre et l'OSJ en 1986, avant de prendre part aussi à la Charte d'Alliance (cf p. 73)

La collaboration dans l'action charitable et hospitalière s'est concrétisée dans l'accueil, sur la côte sud-ouest du Jutland, de groupes significatifs d'enfants Polonais qui, habitant dans la région la plus polluée de leur pays, ont besoin de soins médicaux, nutritionnels et d'air vivifiant, dispensés en liaison avec le corps médical Polonais.

3- L'Ordre Ecclésiastique de Saint Jean (Dacia).

Issu des deux Ordres ci-dessus cités (DDM et DDJ), cet Ordre d'une trentaine de membres résidant au Danemark entretient des relations très courtoises avec l'OSJ par ses liens et ses activités communes avec l'Ordre Danois de Malte et l'Ordre Danois de Saint Jean, tous membres de la Charte d'Alliance.

b- L'Association des Commandeurs Héréditaires.

La seconde résurgence résultera du Manifeste de treize Commandeurs héréditaires Russes réunis à Paris, le 24 juin 1928, qui se constituèrent en organisme autonome, enregistré en France, en 1955 sous le nom de "Union des Descendants des Commandeurs et chevaliers héréditaires du Grand Prieuré Russe de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem".

Il semble que, malheureusement, cette "Union" ait cessé concrètement d'exister, car on reste sans information sur son éventuelle activité depuis 1960.

c- L'organisation américaine de Pichel et son "Grand Prieuré de Malte".

Lorsque Charles L.T. Pichel fut relevé de ses fonctions de Chancelier de l'OSJ, (ainsi que nous l'avons vu plus haut, p. 66), il aurait suscité une "Cour de Justice" qui, à la date du 22 février 1962, aurait déclaré vacants les postes de Lieutenant Grand Maître et de Grand Maître...

A supposer que cette "Cour" ait existé, elle était déjà celle d'un autre Ordre, puisque la suspension des fonctions de Pichel était effective et officielle dès le 27 décembre précédent.



CHANCELLERIE
DE
S. M. LE GRAND DUC KIRILL

Nous Kirill Wladimirovitch, par la grâce de Dieu, Empereur de toutes les Russies :

Vus l'Autorisation Impériale Russe en date à Saint-Petersbourg du 4 Juin 1900, conférant sur la demande du Baron Robert, Emmanuel Surcouf, citoyen français, à son petit fils Charles, Alfred, Robert, Marie Meunier-Surcouf, né à Saint-Brieuc, France le 1er Février 1897, les titres héréditaires de Baron Meunier-Surcouf et de Prince de Spinfort;

Vus l'Ukase accordé le 6 Décembre 1916, ancien style, par Notre bien aimé cousin et prédécesseur l'Empereur-Martyr, Nicolas II conférant à Charles, Alfred, Robert, Marie Meunier-Surcouf, Baron Meunier-Surcouf, Prince de Spinfort la dignité héréditaire de Commandeur de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte), au titre du Grand Prieur de Russie.

Avons confirmé et confirmons par les Présentes à Charles, Alfred, Robert, Marie Meunier-Surcouf, Baron Meunier-Surcouf, Prince de Spinfort la dignité de Commandeur héréditaire de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte) au titre du Grand Prieur de Russie.

Donné à Saint-Brieuc, le 13 Janvier 1934.



POUR COPIE CONFORME

2 SEPT 1942

LE COMMISSAIRE

Chetny



Ziz

Confirmation de dignité Héréditaire de Commandeur de l'Ordre de St Jean de Jérusalem en 1916, signée du Grand Duc Kirill Wladimirovitch en 1934.

C'est ainsi qu'à partir de février 1962, se créa le S.O.S.J ("Sovereign Order of Saint John") dont le siège était fixé à Schickshinny, en Pensylvanie, et qui continua, quelques années encore à exercer ses pratiques douteuses.

On en trouva une émanation en France, entre 1966 et 1968, dirigée par un Abbé Delecambre, sous forme d'un Prieuré ayant pris corps dans l'Ouest de la France.

Après des tentatives de négociation, restées infructueuses, plainte fut déposée par le Prieuré de France de l'OSJ régulier, sur la base de l'antériorité de déclaration pour la même appellation, et le Tribunal de Cambrai condamna l'Association de l'Abbé Delecambre à changer de nom et de sceau. On n'entendit plus parler de cette association.

Il semble que Pichel soit mort en 1977, laissant légataire "moral" des restes épars de son organisation, un "Marquis" Vella-Haber, résidant et citoyen de l'Ile de Malte qui s'intitule "Grand Prieur du Grand Prieuré de Malte" et à ce titre, viendrait une fois l'an en France pour procéder à des "adoubements" dans le cadre de Commanderies du "SOSJ" précité. Le recrutement se ferait surtout dans les milieux proches de certaines branches de la Franc-Maçonnerie ; il ne semble pas qu'il y ait de Règle, ni de Constitution ayant un rapport proche ou lointain avec la tradition hiérosolymitaine ; les membres n'ont droit à aucun compte rendu de la gestion financière. Enfin, il n'y a aucune action caritative ou hospitalière connue et encore moins légale.

Pour toutes ces raisons, et jusqu'à preuve du contraire, il nous est difficile de considérer comme authentique un tel "organisme", à supposer qu'il soit juridiquement structuré, ce qui d'ailleurs n'est pas réellement établi.

d- L'OSJ "Royal Yougoslave". (KP2)

Nous avons vu (cf. supra p. 68) qu'en 1964, fut créé l'OSJ "... sous la Constitution de S.M. le Roi Pierre II de Yougoslavie", devenu Ordre Royal Yougoslave par lettres patentes du roi Pierre II (King Peter 2) le 21 juillet 1970.

Ayant gardé la tradition œcuménique, et constitué de trois Grands Prieurés : Amérique, Europe et Malte (à ne pas confondre avec celui de M. Vella-Haber du "SOSJ" ci-dessus évoqué), il est actuellement composé de plus de 500 Chevaliers et Dames répartis principalement en Amérique du Nord, Europe occidentale (hors France) et Australie.

A la fin des années 60, il a recueilli bon nombre de Chevaliers "pichelliens" de l'organisation américaine "SOSJ" lorsqu'ils se sont rendus compte de la situation que nous avons décrite ci-dessus.

Sa Constitution est connue et établie ; son Siège est fixé à Vancouver, Canada ; ses Oeuvres sociales et hospitalières sont très actives et nombreuses.

Membre de la Charte d'Alliance (cf p. 73), il a longtemps entretenu des contacts suivis avec l'OSJ régulier, et plus spécialement par les bons offices de son Prieuré d'Avalterre, situé en Belgique.

e- L'Ordre Orthodoxe de Saint Jean. (OOSJ)

Cet Ordre a été fondé à New York en 1974, par trois Commandeurs héréditaires réunis par le Comte Nicolas Brobinskoy.

Placé sous le vocable d' "Ancien Grand Prieuré de l'Ordre de Malte à Saint-Petersbourg, rattaché aux Chevaliers Hospitaliers Orthodoxes de Saint Jean de Jérusalem", cette émanation de la noblesse Russe aux Etats-Unis, qui compte environ 300 Membres actuellement, bénéficie de la Protection Spirituelle de l'Eglise Orthodoxe d'Amérique et du Canada et de celle de l'Eglise Orthodoxe Russe hors de Russie dont la reconnaissance canonique a été obtenue.

Jetant les bases d'un principe de coopération, un projet d'accord de reconnaissance mutuelle a été conclu avec l'OSJ régulier en 1992 mais est resté sans suites concrètes.

f- Rameaux divers incertains.

Enfin, parmi les "rameaux" difficiles à classer avec précision, soit par leur durée très éphémère, soit par le flou qui caractérise leur réelle origine historique, on peut citer, dans la génération d'après 1945 :

- un "Prieuré de Podolie", disparu rapidement,
- un "Prieuré de Bourgogne" apparemment sans suite,
- un "Prieuré de la Sainte Trinité de Villeneuve" subsistant encore de nos jours, au moins en la personne de M. Jacques Pasleau résidant en Belgique, et semble-t-il en conflit non résolu avec la police de plusieurs pays européens.
- "Le Prieuré Autonome Saint Jean Baptiste", (Prieur, S.E. Rev. Ulf Berwill), Prieuré qui a pris son indépendance de l'Ordre danois "DDJ" ci-dessus, en faisant sécession en 1993, et dont le Siège est fixé en Sconie, au sud de la Suède.
Œcuménique et ouvert aux hommes et femmes de toutes conditions sociales, il a fondé aussi la Commanderie de Sanct Hallvard en Norvège.

Mais cette liste ne pourra sans doute jamais être définitivement close...

3- HISTOIRE DES AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE.

Après avoir suivi, depuis le funeste jour du 12 juin 1798, date de la capitulation qui livra Malte à Bonaparte en route pour l'Egypte, l'Histoire de l'Ordre réfugié en Russie et celle des Branches de l'Ordre qui relèvent de la filiation russe, nous allons maintenant nous attacher à suivre les pas des AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE, c'est-à-dire ce qui s'est passé dans le reste de l'Europe, indépendamment de l'Ordre en Russie.

La chronologie suivie pour cet exposé sera celle de l'ordre d'apparition des diverses organisations qui se sont constituées ou reconstituées :

- a- L'Ordre de Malte Catholique.
- b- L'Ordre de San Juan (espagnol)
- c- La Commission des Langues de France.
- d- Le Saint John Order Anglican
- e- Le Johanniter Orden Protestant

a- L'Ordre de Malte Catholique. (dit "Ordre Souverain de Malte" – OSM)

Nous avons pu remarquer (cf plus haut p. 55) que la rupture, entre l'Ordre de Malte (OSM) et l'Ordre en Russie (OSJ) a été provoquée par Pie VII en 1805 (nomination de Suardo comme Lieutenant Grand Maître) sous l'influence de Napoléon I^{er}, à l'époque en guerre contre la Russie.

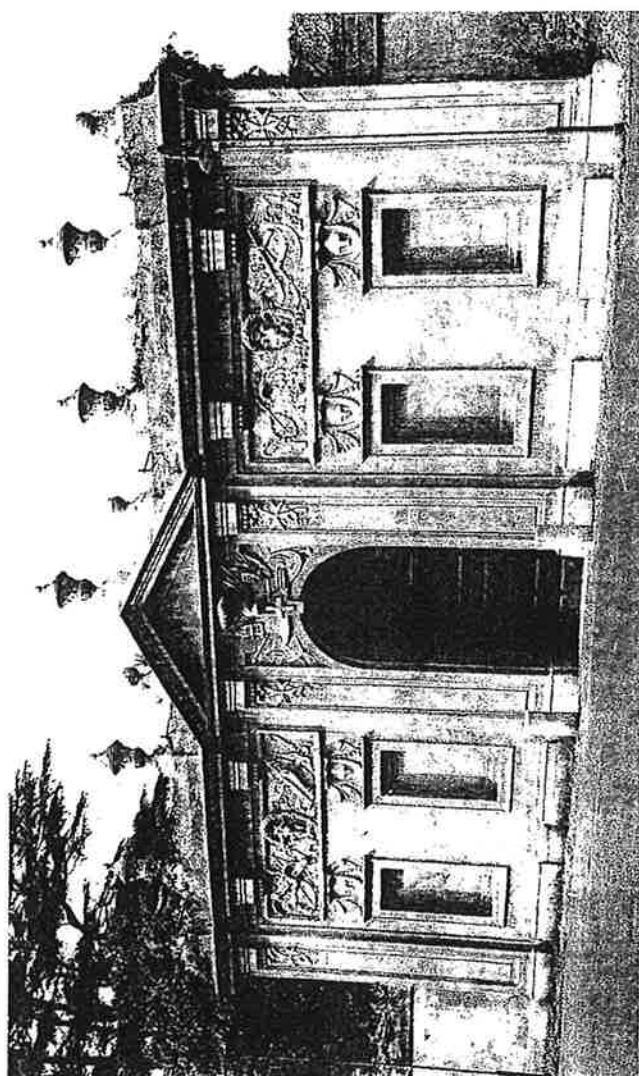
Mais, en fait, cette rupture est déjà inscrite dans l'Histoire dès le motu proprio du 16 septembre 1802, où le même Pape Pie VII annonce son intention de désigner lui-même le Chef de l'Ordre.

Ce qu'on ne savait pas, c'est que ce qui était annoncé comme une décision exceptionnelle ("pour cette fois seulement") allait en réalité s'avérer répétitive et concrétiser la mise sous tutelle pontificale d'une branche de l'Ordre qui, de ce fait, sous le nom d' "Ordre de Malte" devenait un Ordre différent de celui d'avant 1802.

Pour illustrer ce fait d'une image : l'OSM, "né" le 12 juin 1805, avait été "conçu" par le Pape Pie VII le 16 septembre 1802.

A partir de 1802, donc, ou si l'on veut, de 1805 (la rupture est alors définitivement consommée) l'Ordre basé à Catane, dit "Ordre de Malte" va suivre son propre destin, sous la tutelle pontificale, et n'admettant que des membres d'obédience Catholique.

Destin difficile à ses débuts : par suite des guerres napoléoniennes, en 1814, l'Ordre de Catane est réduit à quelques Commanderies de Sicile et de Bohême et des chevaliers épars. Il devient un Ordre errant : Tommasi a transféré le Couvent de Messine à Catane, Busca (nommé par le Pape en 1821) le conduira à Ferrare en 1826 et Candida (nommé par le Saint Siège en 1834) à Rome où il est encore, depuis 1834.



La place des Chevaliers de Malte. Rome.



ORDRE SOUVERAIN DE MALTE

Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte
Grand Magistère : Palais de Malte, via Condotti, Rome

Prince Grand Maître : S.A. E^{me} Frà Andrew Bertie
LXXVIII^e Grand Maître

REPRÉSENTATION OFFICIELLE AUPRÈS DE LA FRANCE

Représentant : S.E. l'Ambassadeur Bailli Comte Géraud Michel de Pierredon
Conseiller diplomatique : M. Daniel J. Portal – Conseiller culturel : M. Melchior d'Espinay
Conseiller historique : Baron R. de Launaguet – Conseiller médical : Prof. Comte J.M. Decazes

ASSOCIATION FRANÇAISE DES MEMBRES DE L'ORDRE (fondée en 1891)

successeur des trois langues de Provence, d'Auvergne et de France.

Président : S.E. le Bailli Prince Guy de Polignac.

Vice-Présidents : le Comte de Saint-Priest d'Urgel, le Comte de Waresquiel,
Comte Henri de Martimprey.

Secrétaire général : M. Jean-Pierre Mazery.

Trésorier général : Vicomte Tanguy de La Rochebrochard.

Chancelier : Baron Guy de Bodman.

Vice-chancelier : Comte Roger Marraud des Grottes

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

Président : S.E. l'Ambassadeur Bailli Comte Géraud Michel de Pierredon.

Vice-Président : S.E. le Bailli Prince Guy de Polignac.

Conseiller : M. Melchior d'Espinay.

Trésorier : Baron Rymond Durègne de Launaguet.

Directeur : M. Georges Dusserre. — Secrétaire : M. Michel Hauser.

ŒUVRES HOSPITALIÈRES FRANÇAISES DE L'ORDRE DE MALTE

(Association reconnue d'utilité publique par décret du 19 août 1928)

Président : le Comte de Waresquiel.

Vice-Président : S.E. l'Ambassadeur Bailli Comte Géraud Michel de Pierredon.

Secrétaire général : M. Raoul Chevreul, — Trésorier général : Baron Jacques de Dumast.

Directeur : M. Henri Pradier.

L'association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte (O.H.F.O.M.), fondée en 1927 et reconnue d'utilité publique le 19 août 1928, se consacre principalement à la création et au fonctionnement d'hôpitaux et de centres de soins ainsi qu'à la réalisation de programmes généraux ou spécifiques dans le domaine de la santé en faveur des plus démunis, en France et à l'étranger. Les O.H.F.O.M. se sont fixé pour but de développer leur action principalement dans les domaines suivants : assistance aux handicapés et aux enfants en difficulté, assistance médicale, collecte et expédition de médicaments dans les pays en voie de développement, lutte contre la lèpre, formation d'ambulanciers et de secouristes.

Tous les organismes de l'Ordre Souverain de Malte en France ont leur siège
92, rue du Ranelagh, 75016 Paris – Tél. : (1) 45.20.80.20 – Télécopie : (1) 45 20 48 04

Présentation de l'Ordre Souverain de Malte (OSM). Annuaire du Bottin Mondain 1994. L'Association française des membres est qualifiée de successeur des trois Langues de France : il n'y a, en effet, ni identité ni continuité.

En fait, cet Ordre, qui s'intitule officiellement de nos jours "Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem dit de Rhodes dit de Malte", mais qui use ordinairement de l'appellation unique d' "Ordre de Malte" (OSM), ce qui a le mérite d'éviter toute confusion, commence à reprendre de l'importance lorsque, en 1879, le Pape Léon XIII lui consent un Grand Maître.

Légalement l'OSM existe en France à partir de 1891, date de création de son "Association française des Chevaliers de Malte".

Progressivement, et surtout après le second conflit mondial, il s'ouvrira aux membres non-nobles et il adaptera ses statuts à l'usage des pays où n'existe pas de tradition nobiliaire. En 1961, après une crise dans ses relations avec le Vatican, une Charte approuvée par un Bref apostolique du 24 juin 1964, introduit un Cardinal représentant le Saint-Siège dans le Sacré-Conseil de l'Ordre.

Actuellement, l'OSM, sujet de droit international, jouit d'une souveraineté dérivée, émanée et fonctionnelle, qui lui a été concédée par le Vatican ; et en raison de son caractère religieux et catholique, l'OSM, selon le droit canonique de l'Eglise Romaine, doit soumettre l'élection et la démission de son Grand Maître à l'approbation Pontificale.

En général, les relations avec l'OSJ sont cordiales sur le terrain de l'action concrète et entre membres de l'un ou l'autre Ordre, dès lors qu'il s'agit de "servir nos seigneurs les pauvres et les malades".

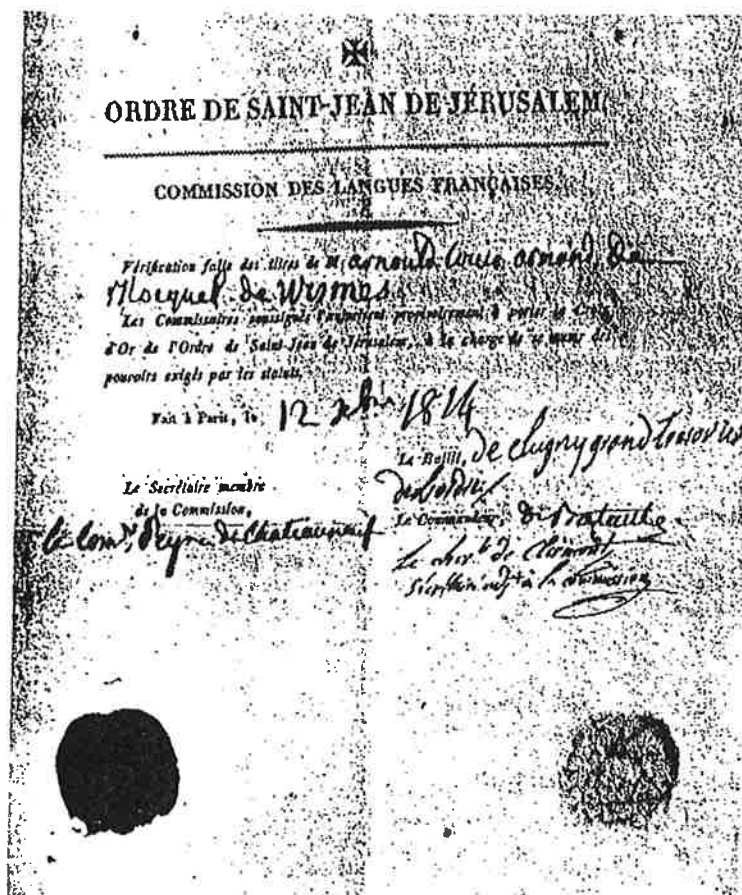
Les Tsars et Chefs de l'Ordre, branche OSJ, l'avaient semble-t-il compris : en 1818, Alexandre I^{er} assurait encore l'OSM de sa protection. NICOLAS I^{er} acceptait sans difficulté le titre de Bailli Grand Croix de l'OSM et, en 1908, Nicolas II offrait à l'Ordre de Malte une copie du portrait en pied de Paul I^{er} en Grand Maître de l'Ordre, qui figure toujours dans la galerie des portraits des Grands Maîtres de l'Ordre, via Condotti, au siège de l'Ordre romain.

b- L'Ordre de San Juan (espagnol).

Les Langues d'Espagne (Castille et Aragon) qui avaient fait sécession dès 1802 (toujours à cause du motu proprio de Pie VII décidant de nommer lui-même le successeur de Tommasi) se rattachèrent à la Couronne d'Espagne.

Cet Ordre de San Juan, non renouvelé, s'éteindra avec ses membres.

Signalons, au passage, que le Prieuré de Portugal, perdu pour l'Ordre en 1807, fut aboli en 1834.



Vérification des titres d'un Chevalier de St Jean, en 1814, par la Commission des Langues Françaises.

Ordre Souverain
de Saint-Jean de Jérusalem.

Commission des Langues Françaises.

Nous, Baillis et Commandeurs composant la Commission des
Langues Françaises de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem,
certifions avoir vu sans peine, au Saint Esprit de
cette langue, la justice, la bonté, la noblesse, la pureté, la
clarté de la langue, et de la langue, le 10. novembre 1796, et
avons reconnu la langue, et
avons autorisé à porter la décoration de cette langue.

Fait en Commission à Paris, le 10 septembre mil huit cent
Dix-neuf.
Le Bailli de l'Ordre Président
Le Comte de Bertrand Malville
Le Comte Peyre de Chateaufort
Le Comte de Drouville

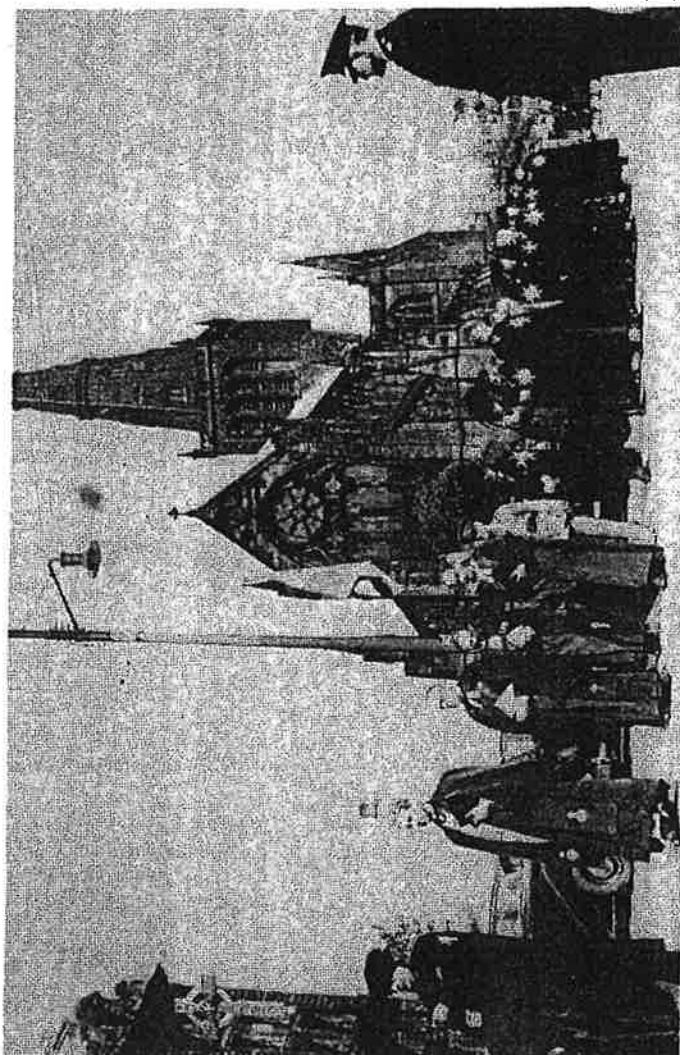


Acte officiel, daté de 1819, de la Commission des Langues Françaises,
indépendante de l'"Ordre de Malte" créé par le Pape Pie VII en 1803-1805.
C'est de cette branche que le St John Order anglican obtint ses titres constitutifs.

ANNÉES	NOMBRE	AUTORITÉS DE RÉCEPTION
— 1797 — 1798	4 } 5 1 }	GM von Hompesch (1797-1799)
— 1799 — 1800	3 } 5 2 }	GM Paul I ^{er} (1798-1801)
— 1804	1	GM Tommasi (1803-1805)
— 1807 — 1809	1 } 2 1 }	LM Guevara Suardo (1805-1814)
— 1814 — 1815 — 1816 — 1817 — 1818 — 1819 — 1820 Sans date entre 1814 et 1821	14 } 20 } 69 } 36 } 41 } 15 } 6 } 21 }	223 Commission des Langues de France et LM Giovanni y Centellès (1814-1821)
— 1821 — 1822 — 1823 — 1824 — 1827	3 } 4 } 1 } 2 } 1 }	11 LM A. Busca (1821-1834)
..... — 1837 — 1838	1 } 5 4 }	LM Candida (1834-1845)

La formidable inflation de croix provoquée par la Commission des Langues de France est soulignée par la faiblesse des attributions avant et après son influence.

*Activité de la Commission des Langues de France.
Statistique de réception des Chevaliers Français (de 1797 à 1839).*



Ph. Keystone

Sortant de la cathédrale de Glasgow, procession de Chevaliers du Grand Prieuré du Royaume britannique du Très Vénérable Ordre de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem (branche anglicane).



*Portrait récent (1994) d'un membre éminent du St John Order (anglican),
Ian Douglas Campbell, douzième Duc d'Argyll.*

2 - 43

c- La Commission des Langues de France.

En 1814, la France se refusa à toute relation officielle avec l'OSM, l'Ordre de Catane, tant que l'Ordre n'aurait pas de Grand Maître régulièrement élu.

Rappelons que le Grand Maître et Tsar Paul I^{er} avait remis la Grand Croix de l'Ordre au Comte de Provence, futur roi Louis XVIII, en septembre 1799.

Pour Louis XVIII, (comme en Russie, pour Alexandre I^{er}, par Ukase de 1817), l'Ordre dont le siège était à Catane n'existait PAS, ni en France ni en Russie.

Le 26 mai 1814, le Bailli de Rohan, Grand Prieur d'Aquitaine, réunissait à Paris plus de cent anciens membres de l'Ordre. Une Commission de 12 Chevaliers et un Président, fut créée "pour s'occuper des affaires de l'Ordre" en France.

Soutenue par Louis XVIII, par les Langues d'Espagne et par le Tsar Alexandre I^{er} ("en tout ce qui ne contrarierait pas le roi") et transformée en "Conseil des Trois Langues" (les anciennes Langues de Provence, Auvergne et France) puis en "Conseil ordinaire des Langues de France", elle obtint, pour le compte de l'Ordre tout entier, l'homologation de la Grande Chancellerie de France pour l'attribution de 720 croix entre 1824 et 1830.

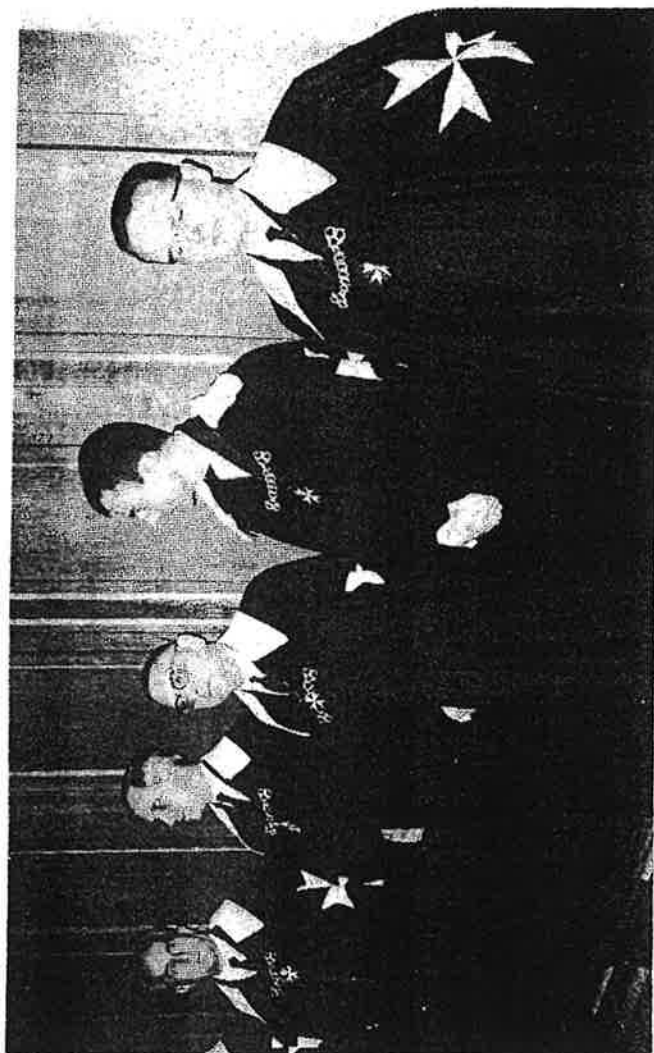
Elle fonctionnera jusqu'en 1857 et aura la faveur de consacrer la résurrection du Grand Prieuré d'Angleterre en 1831.

d- Le Saint John Order Anglican.

En 1826, des gentilshommes britanniques avaient demandé au duc de Wellington de présider à la reconstitution d'une Langue d'Angleterre d'obédience anglicane, ce qui fut fait en une Assemblée, le 14 octobre 1827, après une interruption de 267 ans. Cette initiative fut couverte, en 1831, par la Commission des Langues de France.

Ce Grand Prieuré Réformé, qui souhaitait une entente avec Rome, ayant été repoussé avec hauteur par le Lieutenant Grand Maître de l'OSM en 1858, se "nationalise" et obtient une Charte Royale de la Reine Victoria, en 1888.

Depuis lors, la Couronne Britannique a pris le titre de "Patron and Sovereign Head" du Grand Prieuré d'Angleterre. Il faudra deux Chartes Royales supplémentaires, en 1926 et en 1955, pour aboutir à l'appellation actuelle de "The Grand Priory in the British Realm of the Most Venerable Order of the Hospital of Saint John of Jerusalem" dont la dignité de Grand Prieur est, par définition, conférée à un membre de la Famille Royale, alors qu'un Archevêque (ou un Evêque) de l'Eglise Anglicane en est le Prélat (en général, c'est l'Archevêque de Canterbury en personne).



*En l'église réformée de la rue Blanche à Paris, Chevaliers du Grand Bailliage de Brandebourg de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, lors d'une cérémonie d'investiture.
(Branche protestante, Commanderie française du Johanniter Orden germanique).*



ORDRE DE SAINT-JEAN
GRAND BAILLIAGE DE BRANDEBOURG
de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de l'Hôpital de Jérusalem
Ordre Protestant Autonome issu de l'Ordre Souverain et Militaire
des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem au XVI^e siècle
Maître et Grand Bailli : S.A.R. le Prince Guillaume-Charles de Prusse

Commanderie Française

38, rue de Laborde, 75008 Paris
Commandeur : M. Bertrand de Bary. — Chapelain : M. le Pasteur Pierre Cochet.
Secrétaire Général : Baron François de Luzé. — Trésorier : M. Laurens d'Albis.
Membres du Conseil : M. le Pasteur Philippe Bertrand, MM. Jean-Léonard Bonzon, Charles Bouzanquet,
Comte Thierry d'Auderville, MM. Pierre Juillard, Arnaud de La Condamine.

Association des Œuvres Évangéliques de Saint-Jean

38, rue de Laborde, 75008 Paris
Président : M. Arnaud de La Condamine. — Vice-Président : Baron François de Luzé.
Secrétaire Général : M. Christian Vollen. — Trésorier : M. Laurens d'Albis.
Membres du Comité : MM. Bertrand de Bary, Francis Deloche de Hoyelle,
Thierry Du Pasquier, Daniel Fries, Jean Guillemin, Gabor Meister de Farajó.

Œuvres en France

Maisons d'Accueil de Parents d'Enfants Hospitalisés
• La Croisée, 38, rue de Laborde, 75008 Paris - Tél. : 45.22.25.23
• Maison des Parents Saint-Jean Hôpital Necker - Tél. : 43.06.32.94
• Maison des Parents Saint-Jean Hôpital Saint-Louis - Tél. : 42.08.13.31
Prix récompensant la Recherche en Gériatrie

HISTORIQUE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN

Vers 1250 fut constitué le grand prieuré d'Allemagne de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem englobant autour du bailliage de Brandebourg, la Bohême, la Hongrie et la Dacie.

En 1332, alors que le grand maître de l'Ordre s'était replié à Rhodes, les chevaliers germaniques se donnèrent un chef local qui prit le titre de *herrenmeister* et se placèrent sous la protection du margrave de Brandebourg, fondant ainsi le grand bailliage.

En 1382, le grand maître de l'Ordre Souverain, Jean Ferdinand de Heredia, accepta l'élection du grand bailli par ses pairs sous réserve de l'approbation, qui fut toujours consentie, du grand prieur d'Allemagne.

A la Réforme, sept des treize commanderies du grand bailliage embrassèrent la confession nouvelle et furent reconnues en 1555 par le traité d'Augsbourg établissant la tolérance religieuse.

En 1648, le traité de Westphalie régla la situation vis-à-vis du grand maître, installé à Malte depuis 1530, du grand bailliage. Celui-ci acquit son indépendance, reporta son allégeance sur le margrave de Brandebourg et prit la dénomination d'Ordre évangélique de Saint-Jean qui élira par la suite ses maîtres-grands baillis parmi les princes de la Maison de Hohenzollern.

En 1820, le roi de Prusse, Frédéric Guillaume III, sécularisa l'Ordre, confisqua ses biens en même temps que ceux de l'Ordre catholique, supprima la dignité de maître-grand bailli et fonda l'Ordre royal prussien de Saint-Jean dont il s'intitula protecteur et nomma les membres.

En 1852, son fils et successeur, Frédéric Guillaume IV, rétablit l'Ordre évangélique selon la structure du grand bailliage et avec tous les membres survivants de celui-ci, qui reprirent l'usage de la cooptation des chevaliers.

Cette ligne protestante autonome légitime s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous la dénomination antique d'Ordre de Saint-Jean de l'Hôpital de Jérusalem, dit Ordre de Saint-Jean, qui est reconnu par l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, dit Ordre Souverain de Malte.

Depuis 1924, se sont successivement créées quatre commanderies nationales : hongroise (actuellement en exil), finlandaise, helvétique, française, officiellement reconnues dans leurs pays respectifs.

Le Grand Bailliage et les commanderies nationales, dont les membres sont exclusivement masculins et protestants, entretiennent de nombreux hôpitaux, asiles, sanatoriums, services de secours et d'aide sociale.

Présentation de l'Ordre de Saint-Jean Protestant (Johanniter Orden, Commanderie Française). Annuaire du Bottin Mondain 1994. Avec bref aperçu historique.

L'admission dans les trois Fondations opérationnelles de l'Ordre Britannique dit "The Order of St John" (Saint John Ophthalmic Hospital à Jérusalem, Saint John Ambulance Association et Saint John Ambulance Brigade) est si démocratique que tous leurs adhérents (250.000 associés, qui représentent pratiquement l'ensemble des races et des croyances de l'ancien Empire britannique) lui doivent allégeance et sont assimilés à des membres, au sens large.

Cependant, ce vaste tissu de Membres-associés et d'Attachés, de religions diverses, dont le courage et l'abnégation font honneur à la tradition humanitaire de l'Ordre, est coiffé par un très petit noyau de Membres de droit, au sens strict. Composé uniquement de Chrétiens rattachés au Commonwealth, il rassemble des appelés à cet insigne honneur, qui doivent recevoir préalablement l'approbation de la Couronne.

e- Le Johanniter Orden Protestant. (Grand Bailliage de Brandebourg)

Frédéric Guillaume III avait spolié et supprimé le Johanniter Orden en 1811 comme Ordre religieux. Lorsqu'en 1852, Frédéric Guillaume IV reconstitua le Johanniter Orden traditionnel, il le fit avec des chevaliers ayant appartenu à l'Ordre dissous.

Si l'on excepte la durée de la Seconde Guerre Mondiale, où le Johanniter Orden eut à souffrir du nazisme, cette branche Luthérienne n'a pas connu d'épreuves majeures.

Comme dans le Saint John Order Anglican, les vœux de Profès n'y intéressaient que l'obéissance à l'Ordre et la charité. Il a exercé son devoir hospitalier non seulement en Allemagne mais en Palestine et en Afrique de protectorat allemand.

Le Johanniter Orden s'était étendu à la Hollande et à la Suède. En 1920, ces branches se rattachèrent à leur Couronne nationale. En 1945, elles rompirent avec l'Ordre Allemand.

Cet Ordre a aussi des chevaliers Suisses, Hongrois, Finlandais et Français (ces derniers forment une Commanderie de 60 membres environ).

En 1961, les trois branches du Johanniter Orden déjà citées et leurs quatre Commanderies non-Allemandes, strictement Protestantes, créent avec le Venerable Order of St John, une "Alliance des Ordres de Chevalerie des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem" avec siège à Berne.

Le 26 novembre 1963, à Londres, une déclaration commune est signée entre le "Venerable Order" et l'OSM.

Depuis cet acte de paix, contacts et projets humanitaires communs se sont développés entre les membres de cette Alliance et l'OSM.

En conclusion.

Il est évident que d'un point de vue extérieur, cette longue et complexe évocation de l'Histoire de l'Ordre durant les deux siècles écoulés depuis la dispersion de 1798, peut paraître très foisonnante.

Pourtant, il est un moyen sûr de savoir à qui et à quoi on a affaire : nous en emprunterons volontiers l'expression à Fr. J.P. Brooke-Little, ancien Chancelier de l'Association britannique de l'Ordre de Malte (OSM):

- « C'est le contenu qui compte, non l'étiquette ! ».

A travers ses multiples contacts et les alliances déjà nouées, on peut constater combien l'OSJ de filiation Russe prend à cœur sa vocation de rameau majeur œcuménique Chrétien du tronc commun de la tradition de l'ancien Ordre de Saint Jean, en pleine communion fraternelle avec les branches mono-confessionnelles et les autres branches œcuméniques de l'Ordre.

A l'heure où les Chrétiens de l'Est Européen semblent avoir retrouvé le droit de pratiquer leur religion au grand jour ; à l'heure aussi où la Chrétienté occidentale se met à la recherche des valeurs les plus enracinées dans sa culture historique et religieuse, ceux d'entre eux qui se sentiront appelés à se dévouer au service de la Foi et des Hommes dans le cadre de la tradition hospitalière de Saint Jean, pourront trouver dans l'OSJ une structure d'action et d'approfondissement spirituel œcuménique internationale, efficace et prête à les accueillir.

La mémoire de la Tradition garde avec la ferveur de l'Espérance, le testament laissé à ses Frères par le Bienheureux Gérard, fondateur de l'Ordre de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem :

"Notre fraternité chevaleresque sera immortelle parce qu'elle plonge ses racines dans la pauvreté et les misères du monde, et, si Dieu le veut, il y aura toujours des êtres humains qui désireront travailler au soulagement des misères et faire en sorte que leurs conséquences soient plus supportables."

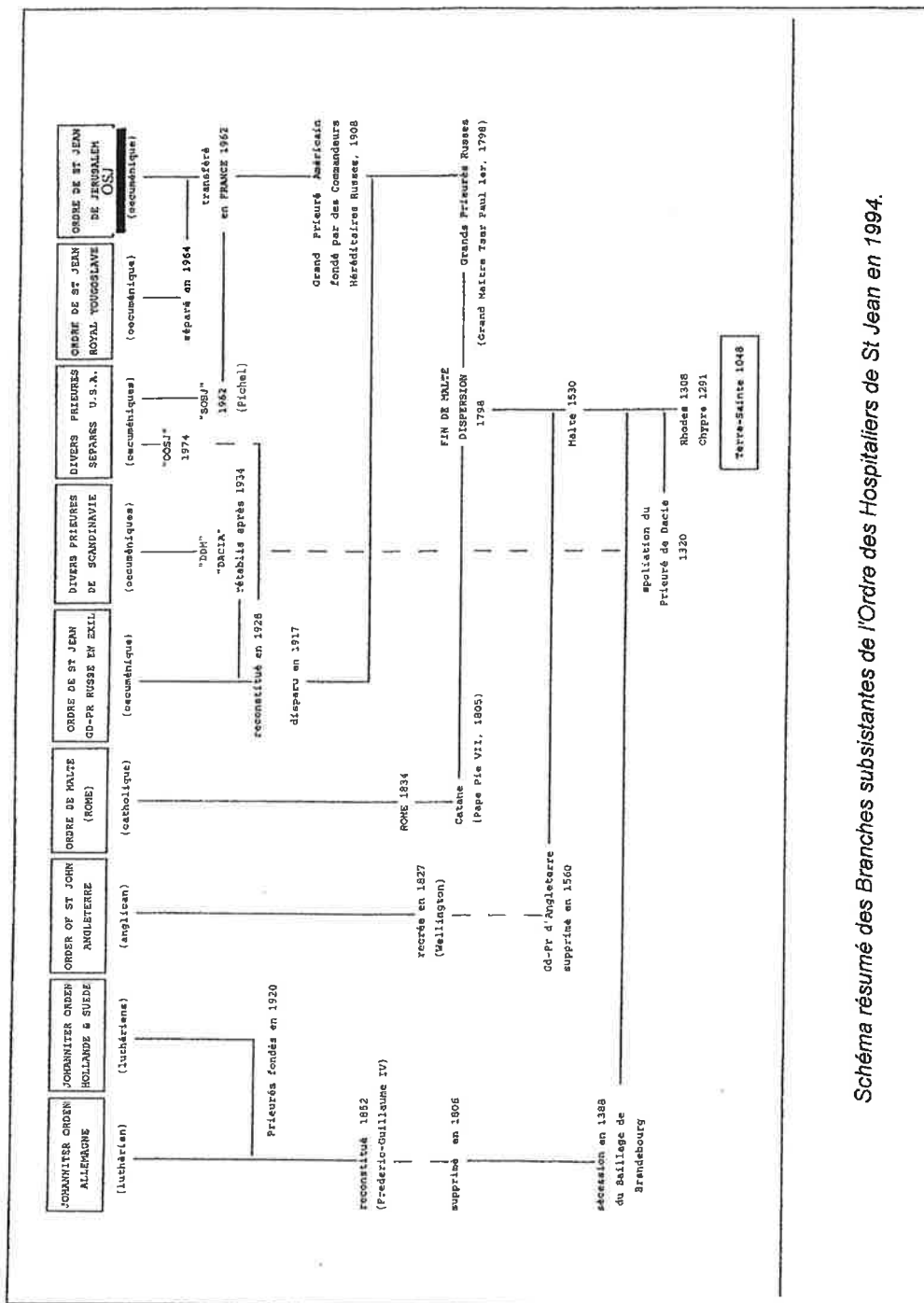


Schéma résumé des Branches subsistantes de l'Ordre des Hospitaliers de St Jean en 1994.

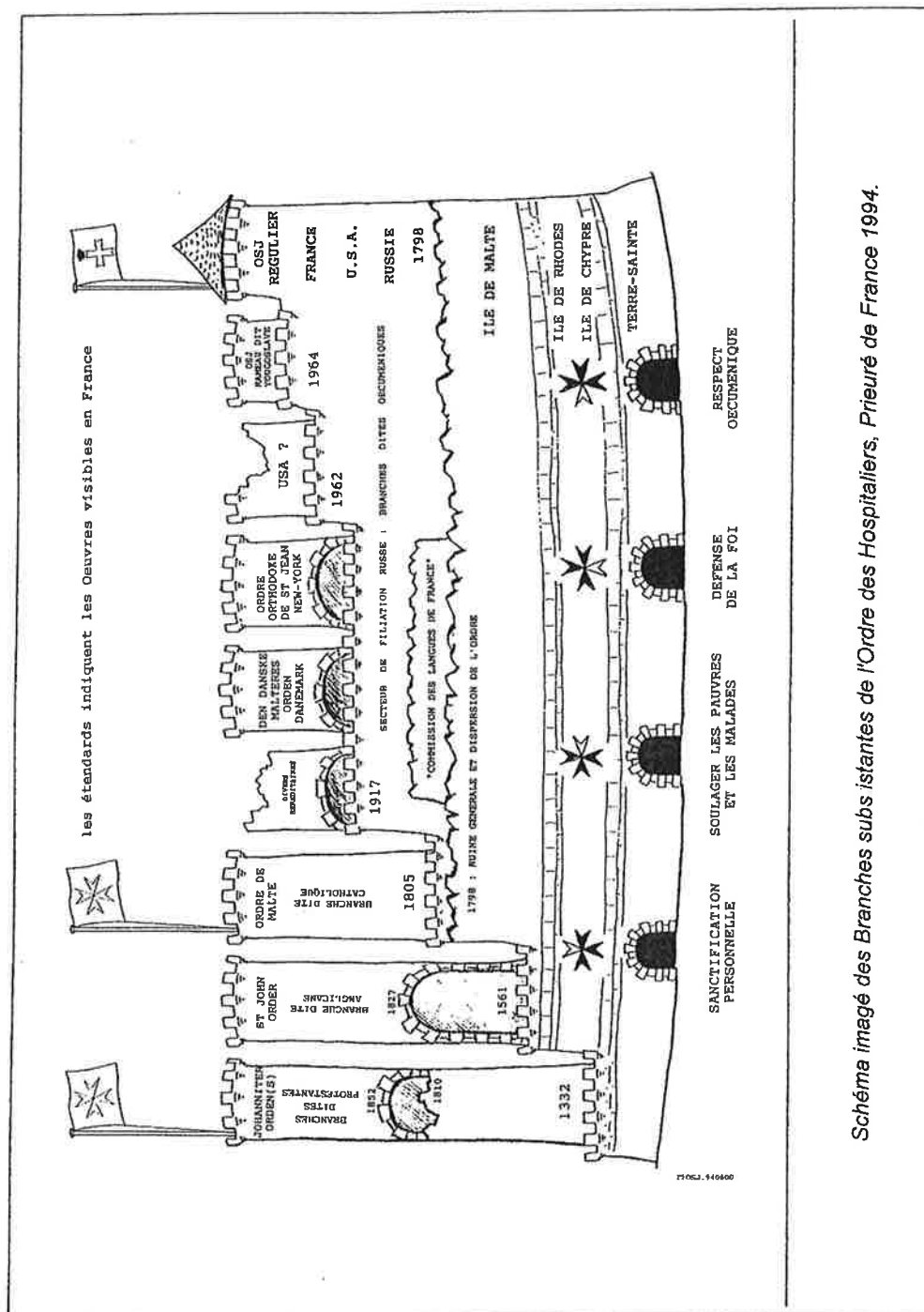


Schéma imagé des Branches subsistantes de l'Ordre des Hospitaliers, Prieuré de France 1994.

LISTE DES GRANDS MAÎTRES DE L'OSJ

DEPUIS 1798 JUSQU'À NOS JOURS

Période russe

- 1798-1801 : PAUL 1^{er} de Russie (Grand Maître)
- 1801-1803 : Nikolaï SOLTIKOFF (Lieutenant Grand Maître)
- 1803-1805 : Jean-Baptiste TOMMASI (Grand Maître)
- 1805-1825 : ALEXANDRE 1^{er} de Russie (Protecteur)
- 1825-1855 : NICOLAS 1^{er} de Russie (Protecteur)
- 1855-1881 : ALEXANDRE II de Russie (Protecteur)
- 1881-1894 : ALEXANDRE III de Russie (Protecteur)
- 1894-1914 : NICOLAS II de Russie (Protecteur)

Période américaine

- 1914-1928 : ALPHONSE XIII d'Espagne (Protecteur)
- 1913-1933 : Grand-Duc ALEXANDRE de Russie (Grand Maître, et Protecteur en 1928)
- 1933-1951 : Colonel W. SOHIER-BRIANT (Lieutenant Grand Maître)
- 1951-1955 : Baron von ENGELHARDT (Lieutenant Grand Maître)
- 1955-1960 : Comte von ZEPPELIN (Lieutenant Grand Maître)
- 1960-1962 : Colonel Comte Paul de CASSAGNAC (Lieutenant Grand Maître)

Période française

- 1962-1966 : Colonel Comte Paul de CASSAGNAC (Grand Maître)
- 1966-1968 : Louis ESPINASSE (Lieutenant Grand Maître)
- 1968-1971 : Prince CAROL de Roumanie (Grand Maître)
- 1971-1973 : Louis ESPINASSE (Lieutenant Grand Maître)
- 1973-1994 : Général Comte Pierre de REMOND du CHELAS (Grand Maître)
- 1994-1995 : Baron Yves de VILLEPIN (Lieutenant Grand Maître)
- 1995-2004 : Baron Yves de VILLEPIN (Grand Maître)
- 2004-2006 : Conseil de Régence de l'OSJ
- 2006- : Yvain JOUVEAU du BREUIL (Lieutenant Grand Maître)

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

des principaux ouvrages qui ont fourni la matière des synthèses de l'exposé de l'Histoire Ancienne de l'Ordre (uv1) et de l'Histoire moderne de l'Ordre (uv2) :

- M. de BUSSY : Histoire des Chevaliers de Malte d'après l'Abbé de Vertot.
- Paul de CASSAGNAC : Livre Rouge.
- Eugène FLANDIN : Histoire des Chevaliers de Rhodes.
- Francis GUTTON : L'Ordre de Malte
- Guy Jean JOLY : Chronologie millénaire des Hospitaliers de St Jean - OSJ
- Eric MURAISE : Histoire sincère des Ordres de l'Hôpital.
- Jacques-Youenn de QUELEN : Précis d'Histoire et de Spiritualité de l'OSJ
- Baron Michel de TAUBE : L'Empereur Paul 1er de Russie.
- Abbé de VERTOT : Histoire des Chevaliers de Malte.
- Collection des "Cahiers de St Jean" (archives de l'OSJ).

